



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

RAPPORT GENERAL

DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2021



RAPPORT GENERAL

DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2021





Son Excellence Monsieur Macky SALL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL



Monsieur Idrissa SECK

Président du Conseil Economique, Social et Environnemental

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|--------------|
| Sigles et abréviations | 10 |
| Mot du Président | 15 |
| Première partie : Analyse de la situation économique, sociale et environnementale de l'année 2021 | 17 |
| Introduction | 18 |
| I. Situation économique et financière | 20 |
| II. Situation des secteurs clés de l'économie nationale | 23 |
| III. Situation sociale | 30 |
| IV. Situation de la gouvernance, paix et sécurité | 45 |
| V. Situation au plan environnemental | 55 |
| VI. Recommandations générales | 61 |
| Deuxième partie : Rapports des travaux des sessions de l'année 2021 | 72 |
| Section I : Travaux de la première session ordinaire | 73 |
| Thème 1 : « Emigration et emploi » | 74 |
| Thème 2 : « Inondations et assainissement » | 86 |
| Section II : Travaux de la deuxième session ordinaire | 94 |
| Thème 1 : « Erosion côtière » | 95 |
| Thème 2 : « Révolution numérique et employabilité des jeunes » | 103 |
| Troisième partie: Coopération, partenariat et représentations | 112 |
| Section I : Activités de Coopération et partenariat | 113 |
| Section II : Activités de Représentation | 116 |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|--------------------|--|
| ACEFOP | Programme d'Accès équitable à la Formation professionnelle |
| ADM | Agence de Développement municipal |
| ADPME | Agence de Développement et d'Encadrement des petites et moyennes Entreprises |
| AGEROUTE | Agence des Travaux et de Gestion des Routes |
| AGETIP | Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public |
| AICISSIS | Associations internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires |
| AMA-Sénégal | Agence municipale d'Assainissement du Sénégal |
| ANA | Agence nationale de l'Aquaculture |
| ANAT | Agence nationale de l'Aménagement du Territoire |
| ANIDA | Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole |
| ANSER | Agence nationale de la Sécurité routière |
| ANSD | Agence nationale de la Statistique et de la Démographie |
| APUC | Administration publique centrale |
| APIX | Agence pour la Promotion des Investissements et grands Travaux |
| ASER | Agence sénégalaise d'Électrification rurale |
| ASERGMV | Agence sénégalaise de la Reforestation et de la grande Muraille verte |
| BCEAO | Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest |
| BFEM | Brevet de Fin d'Etudes moyennes |
| BNSP | Brigade nationale des Sapeurs-pompiers |
| BOAD | Banque ouest-africaine de Développement |
| BOS | Bureau opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent |
| BRT | Bus Rapid Transit |
| CAF | Classes d'Alphabétisation fonctionnelle |
| CAN | Coupe d'Afrique des Nations |
| CDN | Contribution Déterminée Nationale |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEL | Contribution économique locale |
| CEREEQ | Centre expérimental de Recherches et d'Etudes pour l'Equipement |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental |
| CESEC | Conseil économique, social, environnemental et culturel |
| CES-IS | Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires |
| CFEE | Certificat de Fin d'Etudes élémentaires |
| CFJ | Centre de Formation Judiciaire |
| CFP | Centre de formation professionnelle |
| CHEDS | Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité |
| CHNU | Centre hospitalier national universitaire |
| CIAC | Centre international d'Art contemporain |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---------------------|---|
| CIPRES | Convention de la Conférence interafricaine de Prévoyance sociale |
| CNC | Conseil national de la Consommation |
| CNAES | Concertation nationale sur l’avenir de l’enseignement supérieur |
| CNGE | Comité national de Gestion des Épidémies |
| CNN | Conseil national du Numérique |
| COP 26 | 26ème Conférence des Parties |
| COS-PETROGAZ | Comité d’Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz |
| CRSE | Commission de Régulation du Secteur de l’Energie |
| CSFP | Conseil supérieur de la Fonction publique locale |
| CSS | Caisse de Sécurité sociale |
| DAP | Direction des Parcs nationaux |
| DAMCP | Direction des Aires marines communautaires protégées |
| DEFCCS | Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des sols |
| DGPI | Direction de la Gestion et de la Prévention des Inondations |
| DGPRES | Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau |
| EGCAP | Entreprise générale du Cap-Vert |
| EHCVM | Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages |
| ENA | Ecole nationale d’Administration |
| ENOA | Ecole nationale des officiers d’Active |
| ENSOA | École nationale des Sous-officiers d’Active |
| FADL | Fonds d’Appui au Développement local |
| FASTEF | Faculté des Sciences et Technologie de l’Education et de la Formation |
| FECT | Fonds d’Équipement des Collectivités territoriales |
| FESPACO | Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou |
| FiTI | Fisheries Transparency Initiative |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FNBS | Fédération nationale des Boulangers du Sénégal |
| FNR | Fonds national de Retraites |
| FONSIS | Fonds souverain d’Investissements stratégiques |
| FOPICA | Fonds de Promotion de l’Industrie cinématographique et audiovisuelle |
| FPACL | Fonds de Péréquation et d’Appui aux Collectivités locales |
| FPEC | Programme de Formation Professionnelle pour l’Emploi et la Compétitivité au Sénégal |
| FPL | Fonction publique locale |
| GIZC | Gestion intégrée des Zones côtières |
| GMV | Projet de la Grande Muraille verte |
| HCDS | Haut Conseil du Dialogue social |
| HIMO | Haute intensité de main d’œuvre |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|------------------|---|
| IDS | Institut de Défense du Sénégal |
| IHPI | Indice harmonisé de la Production industrielle |
| IPRES | Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal |
| ISEP | Institut supérieur d'Enseignement professionnel |
| ISS | Institut d'Etudes de Sécurité |
| LINEQ | Lycée d'Excellence pour l'Intégration, l'Equité et la Qualité |
| LOADT | Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des Territoires |
| LPSEDD | Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable 2021-2025 |
| MAC | Maison d'Arrêt et de Correction |
| MCA | Millennium Challenge Account |
| MEDD | Ministère de l'Environnement et du Développement durable |
| MEPC | Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération |
| MINUSMA | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali |
| MNO | Mobile Network Operator (Opérateur de Réseau Mobile) |
| MNVO | Mobile Virtual Network Operator (Opérateur de Réseau virtuel mobile) |
| MULHP | Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique |
| ODD | Objectif de Développement durable |
| OIM | Organisation Internationale pour les Migrations |
| ONAS | Office national de l'Assainissement du Sénégal |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONL | Observatoire national du Littoral |
| ONRAC | Office national de Recouvrement des Avoirs criminels |
| ORLOA | Observatoire régional du Littoral ouest africain |
| PAAD | Projet d'Assainissement autonome dans la Région de Dakar |
| PACASEN | Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal |
| PADEPA | Projet Accès durable à l'Eau Potable et à l'Assainissement |
| PAMA | Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration |
| PAP2A | Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré |
| PDA | Plans Directeur d'Assainissement |
| PDCF | Programme de Développement des Cultures fourragères |
| PDLCI | Plan décennal de Lutte contre les Inondations |
| PDU | Plan d'Urbanisme de Détails |
| PDZP/PNDL | Projet de Désenclavement des Zones de Production en Appui au Programme national de Développement local (Phase II) |
| PEAMIR | Projet Eau et Assainissement en Milieu rural |
| PEAMU | Projet Eau potable et Assainissement en Milieu urbain |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|--------------------|--|
| PIB | Produit intérieur brut |
| PID2 | Plateforme industrielle de Diamniadio (Phase 2) |
| PIP-HIMO | Projets d'investissement public à Haute intensité de main-d'œuvre |
| PIPADHS | Projet Investir dans les Premières Années de la vie pour le Développement humain au Sénégal |
| P2ID | Parc industriel intégré de Diamniadio (Phase 2) |
| PME | Petite et moyenne Entreprise |
| PMI | Petite et moyenne Industrie |
| PNADT | Plan national d'Aménagement et de Développement territorial |
| PNEBJA/TIC | Programme national d'Education de Base des Jeunes et des adultes articulé aux Technologies de l'Information et de la Communication |
| PPCS | Projet de Protection côtière à Saint-Louis |
| PPP | Partenariat public-privé |
| PRADELAIT | Projet d'Appui au Développement de la Filière laitière |
| PRAS | Programme de Réhabilitation des Aéroports du Sénégal |
| PRES | Plan de Résilience économique et sociale |
| PRODAC | Programme des Domaines agricoles communautaires |
| PRONAM | Programme national d'Autosuffisance en Moutons |
| PROGEP 2 | Phase 2 du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique |
| PROMOGED | Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets solides au Sénégal |
| PROMOVILLES | Programme de Modernisation des Villes du Sénégal |
| PSE | Plan Sénégal Émergent |
| PTN | Parc des Technologies numériques |
| PUDC | Programme d'Urgence de Développement communautaire |
| PUMA | Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers |
| OLAC | Office des Lacs et Cours d'Eau |
| ONCAV | Organisme national de Coordination des Activités de Vacances |
| RESALOA | Réseau régional d'Alerte du Littoral ouest Africain |
| RNU | Registre national unique |
| SAMU | Service d'Assistance médicale et d'Urgence |
| SAPCO | Société d'Aménagement de la petite Côte |
| SAR | Société africaine de Raffinage |
| SERRP | Projet d'Urgence de Relèvement et de Résilience à Saint-Louis |
| SIAS | Société industrielle d'Assainissement du Sénégal |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| SMIT | Service des Maladies infectieuses et tropicales |
| SNLCC | Stratégie nationale de Lutte contre la Corruption |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---------------|--|
| SONES | Société nationale des Eaux du Sénégal |
| S2RS | Stratégie de Revitalisation du Rail au Sénégal |
| SOTRAC | Société des Transports en Commun du Cap-Vert |
| TER | Train Express régional |
| TIC | Technologie de l'Information et de la Communication |
| UADB | Université Alioune Diop de Bambey |
| UAMB | Université Amadou Makhtar MBOW |
| UCAD | Université Cheikh Anta DIOP |
| UASZ | Université Assane SECK de Ziguinchor |
| UCESA | Union des Conseils économiques, sociaux et Institutions similaires d'Afrique |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest africaine |
| UGB | Université Gaston Berger |
| UIDT | Université Iba Der Thiam |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture |
| USSEIN | Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASS |
| UVS | Université virtuelle du Sénégal |
| WACA | Programme de Gestion du Littoral ouest-africain |
| ZAC | Zone d'Aménagement concerté |
| ZLECAf | Zone de libre-échange continental africaine |

MOT DU PRESIDENT

Le présent rapport élaboré à l'attention du Président de la République, conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi organique n° 2012-28 du 28 décembre 2012, est structuré autour des trois parties suivantes :

- une analyse de la situation du Sénégal aux plans économique, social et environnemental ;
- un exposé sur les travaux de notre Assemblée consultative qui, en 2021, a tenu deux sessions ordinaires, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire ; et
- les activités mises en œuvre en matière de partenariat et de coopération.

La revue des faits marquants de l'année écoulée montre qu'en dépit de multiples écueils, notre pays poursuit sa marche vers l'émergence et a fait preuve d'une grande résilience face aux chocs liés à la Covid-19.

C'est le lieu de féliciter le Chef de l'Etat qui a eu la clairvoyance, dès les premières heures de la pandémie, de mettre en place le Plan de Résilience économique et sociale (PRES) qui a permis d'en atténuer les impacts. Ainsi, grâce à ce plan, notre pays a retrouvé le chemin de la croissance économique qui, de 1,5 % en 2020, était passé à 5,0 % en 2021¹.

En outre, dans le cadre du Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A), beaucoup de projets et programmes structurants alignés sur les orientations stratégiques du Plan Sénégal Émergent (PSE), sont achevés ou en cours de réalisation avancée. Le Train Express régional (TER) mis en service le 27 décembre 2021, le datacenter de Diamniadio inauguré en juin 2021, le Bus Rapid Transit (BRT) dont les travaux avancent à grands pas, le Programme d'Urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes « Xëyu Ndaw Ñi » sont, parmi tant d'autres, autant de réalisations significatives susceptibles d'en attester.

Par ailleurs, dans une sous-région de plus en plus gagnée par l'insécurité, le Sénégal demeure un havre de paix. En effet, fidèle à ses traditions démocratiques, notre pays s'est encore distingué en organisant un dialogue politique inclusif ayant abouti, en 2021, sur de larges consensus qui avaient permis de fixer les élections territoriales pour le 23 janvier 2022. Ce dialogue a contribué à approfondir la démocratie et renforcer la stabilité socio-économique de notre pays.

En perspective de l'exploitation prochaine des ressources pétro-gazières, les actes de très haute portée, posés par le Chef de l'Etat, sont à magnifier, en ce qui concerne notamment :

- l'élargissement à la société civile et à l'opposition du Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) ; et
- le processus inclusif d'adoption de la Loi relative à la répartition et à l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures.

¹Rapport MEPC sur la situation économique et financière en 2021 et Perspectives 2022

Aussi me plait-il de réaffirmer que notre Institution soutient toutes ces initiatives du Gouvernement, comme elle l'a encore si bien manifesté, durant l'année 2021, dans le cadre des travaux relatifs aux deux sessions ordinaires sanctionnées par quatre Avis transmis au Président de la République, et portant sur les thèmes « Émigration et emploi », « Inondations et assainissement » « Érosion côtière » et « Révolution numérique et employabilité des jeunes ».

À cet effet, je voudrais exprimer à l'ensemble des Conseillers et agents du CESE, mes chaleureux remerciements pour leur sincère engagement et leur professionnalisme. J'y associe également les acteurs des secteurs public et privé, ainsi que ceux de la société civile pour leur franche et positive implication dans nos travaux.

Comme par le passé, je suis persuadé que les recommandations contenues dans le présent rapport vont éclairer la prise de décision pour une exécution efficiente des politiques publiques dont la finalité est d'améliorer les conditions et le cadre de vie de nos compatriotes.

Monsieur Idrissa SECK
Président du Conseil économique, social et environnemental



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

PREMIÈRE PARTIE :
ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE, FINANCIERE,
SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN 2021

INTRODUCTION

La Covid-19, au-delà des pertes considérables en vies humaines, a engendré un choc économique et social sans précédent qui n'a épargné aucun pays.

Cependant, après une régression notée en 2020, l'activité économique mondiale a connu, au courant de l'année 2021, une forte progression favorisée par l'assouplissement des mesures de restriction. Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) tablait, en 2021, sur un taux de croissance de l'activité économique mondiale de 5,9 % contre 3,1% en 2020².

Dans l'espace Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA), les dernières estimations du Produit intérieur brut (PIB) trimestriel, font état d'une consolidation de la reprise de l'activité économique au deuxième trimestre 2021, avec une croissance de 7,7% en rythme annuel, après 3,4% au trimestre précédent³.

Au plan national, le taux de croissance du PIB réel est attendu en hausse de 5,0% en 2021, contre 1,5% en 2020⁴.

Dans le même sillage, le Rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale publié en octobre 2021, place le Sénégal dans le trio de tête des pays du continent qui auront un taux de croissance à deux chiffres en 2023. Avec un taux de croissance projeté de 10,8%, le Sénégal est deuxième derrière le Mozambique (16,6%)⁵.

En effet, les initiatives déployées au travers du PRES et la relance des investissements structurants inscrits dans le Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A), ont favorisé le dynamisme de l'activité économique. Ce dynamisme a été conforté par la consolidation des acquis résultant des réformes phares du PSE, le Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA), le développement des partenariats publics-privés (PPP), etc.

De même, la Stratégie nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC), la mise en circulation du TER, la renégociation de la convention d'exploitation de l'Autoroute-à-péage, sont autant de facteurs parmi d'autres, qui militent en faveur de la poursuite de la relance de l'économie nationale

Toutefois, la vigilance devra être de mise, eu égard au contexte sous-régional toujours marqué par des menaces multiformes susceptibles d'affecter la stabilité de notre pays. À cela s'ajoutent les risques liés à la crise sanitaire persistante qui rappelle l'impérieuse nécessité d'accès à la souveraineté médicale et pharmaceutique. L'entrée en vigueur, en janvier 2021, de la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf) pourrait constituer une opportunité pour l'atteinte de cet objectif.

Dans le même sillage et malgré les efforts significatifs déployés par le Gouvernement, une attention toute particulière devrait être accordée aux investissements dédiés au secteur de l'environnement et du cadre de vie, en termes d'assainissement, de gestion des inondations et de lutte contre l'érosion côtière amplifiée par les changements climatiques.

²Rapport MEPC sur la situation économique et financière en 2021 et Perspectives 2022

³Rapport BCEAO sur la politique monétaire septembre 2021.

⁴Rapport MEPC sur la situation économique et financière en 2021 et Perspectives 2022

⁵Note d'information BIG sur les projections du taux de croissance en 2023

À cet effet, l'annonce de la décision des pays développés d'arrêter progressivement le financement de projets fossiles, suite à la COP 26, mérite une réflexion approfondie sur la problématique de la transition énergétique et la place que doit, de ce fait, occuper l'exploitation de nos ressources pétro-gazières dans l'émergence de notre pays. À ce propos, il convient de magnifier les investissements réalisés ces dernières années dans le domaine des énergies renouvelables et qui ont fait du mix énergétique une réalité tangible au Sénégal.

De même, les initiatives déployées pour consolider la bonne gouvernance et qui ont valu à notre pays une place honorable dans le classement Mo Ibrahim 2021, contribue à améliorer l'environnement des affaires et à renforcer ainsi l'attractivité de notre pays.

C'est dans ce contexte marqué, par ailleurs, par la mise en œuvre du Programme d'Urgence « Xëyu Ndaw Ñi » destiné à prendre en charge durablement la problématique de l'emploi des jeunes, l'entrée de notre pays dans l'économie pétro-gazière, qu'est élaborée cette partie du rapport général 2021 du CESE, portant sur la situation économique, sociale et environnementale.

Elle s'articule autour des sous-parties suivantes :

- situation économique et financière ;
- situation des secteurs clés de l'économie nationale ;
- situation sociale ;
- situation de la gouvernance, paix et sécurité ; et
- situation au plan environnemental.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

L'économie mondiale devrait renouer avec la croissance après la forte contraction de 3,1% relevée en 2020, suite à la pandémie de la Covid-19⁶.

Aussi le Fonds monétaire international (FMI) table-t-il, dans ses prévisions d'octobre 2021, sur une croissance de l'activité économique mondiale de 5,9% en 2021, en raison notamment d'une forte croissance dans les pays avancés de l'ordre de 5,2% contre un repli de 4,5% en 2020 (Cf. Rapport de la BCEAO sur la politique monétaire dans l'UMOA septembre 2021).

Le regain d'activités dans les pays avancés s'explique par les mesures de relance budgétaire supplémentaires, ainsi qu'une politique monétaire accommodante. Cette croissance est portée principalement par les États-Unis, l'Espagne, la France et le Canada. Les pays émergents et ceux en développement bénéficieraient également de la reprise. Les prévisions de croissance dans les pays émergents et en développement sont attendues à 6,4% en 2021 contre -2,1% en 2020⁷.

Cette reprise de l'activité économique mondiale s'est opérée dans un contexte de raffermissement du cours des matières premières, du coût du fret et du baril de pétrole. Les pressions inflationnistes se sont accentuées dans la plupart des régions du monde, à la faveur de ce raffermissement et de la persistance des contraintes sur l'offre des produits de base et intermédiaires.

Dans ce climat de reprise économique au niveau des principaux partenaires commerciaux de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), de la bonne exécution des plans de relance des États membres, d'une maîtrise de la propagation des nouveaux variants du Covid-19 et des conditions météorologiques globalement favorables, la croissance économique dans l'Union a retrouvé sa tendance d'avant le choc sanitaire en se situant à 6,1% en 2021⁸, à la faveur du fort redressement de l'activité, notamment dans les secteurs tertiaire et secondaire.

La détente des conditions monétaires dans un contexte de maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire de la BCEAO en vue de limiter l'incidence négative de la pandémie du Covid-19 a également contribué à ces résultats.

Le taux d'inflation, s'établirait en moyenne annuelle dans l'Union à 3,2% contre 2,1% en 2020⁹. Cette légère accélération du niveau général des prix, observée dans la plupart des pays de l'Union, est imputable essentiellement à l'augmentation des prix des produits alimentaires.

Concernant les Finances publiques, la recrudescence des cas de contamination au coronavirus, les actions de relance économique et les tensions sécuritaires ont maintenu la pression sur les budgets des États membres. Le déficit global (base engagements, dons compris) ressortirait à 5,9% après 5,6% en 2020¹⁰, en dépit de l'amélioration du taux de pression fiscale de 12,8% en 2020 à 13,3% en 2021¹¹. Le financement de ce déficit public a été notamment assuré par la mobilisation d'importantes ressources sur le marché financier régional.

⁶Rapport BCEAO sur la politique monétaire dans l'UMOA - Décembre 2021.

⁷Rapport MEPC sur la situation économique et financière en 2021 et Perspectives 2022 -Décembre 2021

⁸Rapport BCEAO sur la politique monétaire dans l'UMOA - Décembre 2021

⁹Ibidem

¹⁰Ibidem

¹¹Ibidem

En 2021, la masse monétaire ressortirait en hausse de 14,4%, portée à la fois par les créances intérieures et les actifs extérieurs nets. Les créances nettes sur les Administrations publiques centrales (APUC) augmenteraient de 2.669,4 milliards F CFA, en liaison notamment avec la rétrocession aux Etats des ressources issues de l'allocation générale de DTS du FMI du 23 août 2021 et le recours des Etats au marché régional de la dette publique. Les créances sur l'économie s'accéléraient en 2021, en progression de 8,2% après la hausse de 4,8% observée en 2020.

Concernant la contrepartie externe de la monnaie, les Avoirs Extérieurs Nets augmenteraient de 842,1 milliards de F CFA en 2021, en liaison notamment avec le solde global excédentaire de la balance des paiements¹². Les réserves de change se consolideraient de 2.144,6 milliards F CFA, soutenues par l'allocation générale de DTS effectuée par le FMI, la bonne orientation du rapatriement des recettes d'exportations et les émissions d'eurobonds des Etats de l'Union et de la BOAD.¹³

Le niveau des réserves de change, attendu à 13.875,8 milliards F CFA serait associé à un taux de couverture de l'émission monétaire de 78,2%.¹⁴

Les importants partenaires de l'Union dans la perspective de la monnaie unique de la CEDEAO que sont le Nigéria et le Ghana ont les mêmes profils de croissance et c'est rassurant du point de vue de la convergence réelle de nos économies.

Notre pays, à l'instar de l'ensemble de l'UEMOA, a affiché en 2021 une forte croissance en raison de l'environnement favorable présenté supra.

En particulier, l'environnement interne a été soutenu par la relance des investissements structurants dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets et programmes du Plan Sénégal Émergent (PSE) inscrits dans le Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A).

Globalement, l'activité économique est attendue en hausse de 5,0% en 2021 contre 1,5% en 2020. Ce regain de dynamisme est à mettre en liaison avec la forte reprise de l'activité économique dans le secteur secondaire (+8,8%). Les secteurs tertiaire (+4,4%) et primaire (+4,1%) enregistreraient également de bonnes performances¹⁵.

L'inflation, mesurée par l'Indice national des prix à la consommation, a été maintenue en deçà du seuil communautaire de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA¹⁶.

En 2021, la gestion budgétaire est marquée par la poursuite, dans une moindre mesure, de la pandémie de la Covid-19 qui a perturbé la programmation budgétaire initiale de 2021 avec la mise en place de mesures de soutien de la relance de l'activité économique et de l'emploi des jeunes.

¹²Ibidem

¹³Ibidem

¹⁴Rapport BCEAO sur la politique monétaire dans l'UMOA - Décembre 2021

¹⁵Rapport MEPC sur la situation économique et financière en 2021 et Perspectives 2022

¹⁶ibidem

Globalement, le déficit budgétaire, dons compris, est projeté à 967 milliards F CFA, soit 6,3% du PIB à fin 2021, contre une programmation d'un déficit de 5% du PIB lors de la loi de finances initiale 2021 et une réalisation de 903 milliards F CFA (soit 6,4% du PIB) en 2020¹⁷.

L'encours de la dette publique de l'Administration centrale s'établit à 10295,3 milliards F CFA en 2021 contre 8903,3 milliards F CFA un an auparavant, soit une progression de 15,6% sur la période. Il devrait représenter 67,3% du PIB en 2021, soit une progression de 4,6% du PIB comparativement à l'année 2020 (62,8% du PIB). Toutefois, il devrait demeurer en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre de la surveillance multilatérale. L'encours de la dette est réparti en ses composantes extérieures et intérieures avec des montants estimés respectivement à 8606,9 milliards F CFA et 1688,4 milliards F CFA en 2021¹⁸.

S'agissant du service de la dette publique extérieure en 2021, il représenterait respectivement 25,4% des recettes budgétaires et 22,7% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique¹⁹.

Concernant les échanges avec l'extérieur en 2021, ils se sont traduits par une légère dégradation du déficit du compte courant, passant de 1423,5 milliards F CFA à 1562,7 milliards F CFA²⁰.

Cependant, le solde global de la balance des paiements qui était déficitaire de 90,0 milliards F CFA en 2020, serait excédentaire de 332,0 milliards F CFA en 2021, du fait d'un renforcement remarquable de l'excédent du compte financier de 464,9 milliards F CFA²¹.

La situation monétaire en 2021 est marquée par une augmentation des avoirs extérieurs nets (+332,0 milliards F CFA), un accroissement des créances intérieures (+315,6 milliards F CFA) et une expansion de la masse monétaire (+10,1 %), relativement en ligne avec l'évolution du PIB nominal²².

¹⁷ibidem

¹⁸ibidem

¹⁹ibidem

²⁰ibidem

²¹ibidem

²²ibidem

II. SITUATION DES SECTEURS CLES DE L'ECONOMIE NATIONALE

2.1. Agriculture

En appui au secteur de l'Agriculture, le Gouvernement a consacré, au titre de la campagne hivernale 2021, une enveloppe de 60 milliards de F CFA. Cet investissement a permis l'acquisition d'intrants et de matériels agricoles²³. Il a ainsi favorisé une hausse des récoltes par rapport à la moyenne des 5 dernières années, notamment pour le riz, l'arachide, le manioc, le maïs le niébé et le coton²⁴.

S'agissant de l'horticulture, le Sénégal a enregistré une bonne production, pour les trois spéculations phares : 400 000 t d'oignons, 120 000 t de pommes de terre et 25 000 t de carottes²⁵. Les principales contraintes qui pèsent sur ce sous-secteur, demeurent les problématiques liées au financement des producteurs, à la conservation, au stockage et à la commercialisation des produits.

Quant à la filière arachidière qui occupe une bonne frange des agriculteurs, en décembre 2021, il était attendu une production d'1,6 million de tonnes, soit une baisse de 7%, en raison d'un hivernage peu favorable par rapport à l'année dernière. La campagne de commercialisation a débuté en novembre 2021, sur la base d'un prix plancher du kilogramme d'arachides maintenu à 250 F CFA.

Pour améliorer les performances dans cette filière, il importe pour le Gouvernement, de renforcer son appui en termes d'intrants, notamment l'engrais et les semences, et de veiller au bon déroulement de la campagne de commercialisation.

De même, pour l'ensemble des spéculations, une attention soutenue devrait être accordée à la promotion d'un système efficace de valorisation des produits agricoles.

2.2. Élevage et production animale

Les activités d'élevage ont connu une reprise, grâce à la levée des mesures restrictives liées à la Covid-19 (notamment l'ouverture des frontières) combinées aux efforts déployés par le Gouvernement, dont :

- le relèvement à hauteur de 50% de la subvention de l'achat de génisses laitières à haut potentiel génétique ; et
- la mise en œuvre d'initiatives pertinentes comme le Programme national d'Autosuffisance en Moutons (PRONAM), du Programme de Développement des Cultures fourragères (PDCF) et du Projet d'Appui au Développement de la Filière laitière (PRADELAIT).

Le premier Forum sur les opportunités d'investissements dans le secteur de l'élevage (18 et 19 novembre 2021) a montré l'importance d'investir dans ledit secteur, en raison de ses énormes potentialités, notamment les opportunités de partenariats publics-privés.

²³Message à la Nation du Chef de l'Etat - 31 décembre 2021

²⁴Avis sur les perspectives agricoles et alimentaires 2020-2021 (Gouvernement/CILSS/FAO/PAM) – Novembre 2021

²⁵Atelier bilan de la campagne de commercialisation horticole 2021/2022 (ARM).

Dans le même sillage, la 7ème édition de la Journée nationale de l'élevage a été organisée à Dahra, le 27 novembre 2021, sous le thème « Entrepreneuriat et investissement pour un élevage moderne ».

Le sous-secteur de l'aviculture a connu des difficultés liées principalement à l'effet conjugué de la Covid-19, de la grippe aviaire et de la hausse du coût des aliments.

Pour la consolidation des acquis, le Conseil recommande :

- la mise en place de stratégies visant à booster la productivité, l'employabilité et la compétitivité du secteur ;
- le renforcement de la couverture vaccinale du cheptel ;
- la finalisation et l'adoption du Code pastoral ;
- la généralisation de la culture fourragère ;
- le recensement général du cheptel ;
- le renforcement des initiatives dédiées à la filière avicole en termes d'accès au financement et à l'aliment de volaille, de protection contre certaines maladies, de valorisation de l'aviculture familiale et rurale, etc.
- etc.

2.3. Pêche, aquaculture et économie maritime

Hormis les effets de la Covid-19, le secteur de la pêche semble, de plus en plus, confronté à la raréfaction des ressources halieutiques. En effet, le secteur avait affiché, sur le premier semestre de 2021, une contraction de 15,0%, résultant de la baisse de la pêche aussi bien artisanale (-12,4%) qu'industrielle (-19,0%)²⁶.

Toutefois, il convient de signaler que ce secteur a bénéficié d'importants investissements dont :

- l'acquisition d'un aéronef pour renforcer le dispositif de lutte contre la pêche illicite et de 55 camions frigorifiques au profit des mareyeurs ;
- l'octroi de 2 257 moteurs pour soutenir les acteurs de la pêche artisanale ;
- la mise en œuvre d'un programme test de 269 balises pour la géolocalisation des embarcations de pêche artisanale ;
- etc.

²⁶SEF-2021-perspectives-2022

Pour booster ce secteur, des efforts supplémentaires devraient être fournis, principalement en termes :

- de renforcement en équipements des acteurs de la pêche artisanale, avec un focus sur le renouvellement des pirogues par des embarcations en fibre de verre ;
- de construction d'infrastructures comme les quais de pêche, les aires de transformation modernes, les marchés au poisson, les complexes frigorifiques, etc. ;
- d'incitation du secteur privé à davantage investir dans le secteur, notamment par la création d'unités industrielles afin d'améliorer la chaîne de valeur ;
- de diligence pour la tenue d'un Conseil présidentiel sur la pêche artisanale ;
- etc.

Dans le domaine portuaire et du transport maritime, l'année 2021 a été également marquée par la poursuite des travaux de construction du port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou.

Il convient, dans le même sillage, de noter que la cérémonie de pose de la première pierre du port multi-fonctions de Ndayane a eu lieu le 3 janvier 2022, avec comme partenaire stratégique Dubaï Port World.

Toutes les diligences nécessaires devront être mises en œuvre pour terminer, à bonne date, les travaux et mettre en service ces deux ports qui permettront de rendre notre pays plus compétitif, d'améliorer la mobilité dans la Région de Dakar, entre autres avantages.

Concernant l'aquaculture qui constitue une priorité du Plan Sénégal Émergent (PSE) matérialisée par l'inscription du Projet de Développement Accéléré de l'Aquaculture parmi les 27 projets phares, son repositionnement comme secteur pourvoyeur d'emplois, a été réaffirmé lors du Conseil des ministres du 31 mars 2021.

Par la suite, une convention a été signée en mai 2021, entre le FONDIS, l'ANA, le BOS et l'OLAC²⁷, pour la réalisation, au travers d'une société d'exploitation (AQUAPOLE), de 2 fermes marines et continentales et d'une industrie locale de production d'aliments de poisson.

Pour mieux booster ce secteur, il urge d'adopter le projet de Loi portant Code de l'Aquaculture validé lors du Conseil des Ministres du 20 octobre 2021.

2.4. Industrie

Selon la note mensuelle sur l'Indice harmonisé de la Production industrielle (IHPI) de l'ANSD²⁸, sur les huit premiers mois de 2021, la production industrielle a progressé de 23,1% par rapport à la période correspondante de 2020. Au regard de cette note, cette évolution résulte principalement des performances enregistrées dans les sous-secteurs suivants :

- industries manufacturières qui ont progressé de 21,9%, dopées principalement par la très bonne tenue de l'activité de raffinage (+1003,9%) ;

²⁷FONDIS (Fonds souverain d'Investissements stratégiques), ANA (Agence nationale de l'Aquaculture), BOS (Bureau opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent) et OLAC (office des Lacs et Cours d'Eau)

²⁸ANSD/IHPI (août 2021)

- industries de production d'électricité, de gaz et d'eau qui se sont relevées de 4,2% du fait de hausse simultanée de la production d'électricité et de gaz (+12,8%) et d'eau (+1,1%); et
- industries environnementales qui ont connu une augmentation de 40,7% portée par l'activité de collecte, traitement et élimination de déchets (+62,6%) et de collecte d'eaux usées et boues (+94,8%).

S'agissant du sous-secteur de l'industrie d'égrenage de coton, la production cumulée sur les huit premiers mois de 2021, a progressé de 26,4%.

L'évolution de la production industrielle aurait été plus importante, dans la période considérée, n'eût été les contreperformances notées dans le sous-secteur des industries extractives, marquées par une contraction de 3,9% en raison du repli simultané de la production des minerais métalliques (-2,1%) et des autres industries extractives (-6,2%)²⁹.

L'année 2021 est aussi marquée par les lancements i) de la deuxième phase du Parc industriel intégré de Diamniadio (P2ID), en juillet 2021 et ii) des travaux d'aménagement de la Zone de transformation agro-industrielle du Sud (Agropole Sud) qui couvre les 3 régions de la Casamance, en décembre 2021.

Dans le but d'atteindre l'objectif n° 7 de l'Axe 1 du PSE (promouvoir une industrialisation inclusive et durable), il importe d'accélérer la mise en œuvre du Document de politique et de stratégie d'industrialisation du Sénégal 2021-2035, déjà validé.

2.5. Artisanat

Les principaux défis auxquels est confronté le secteur de l'artisanat qui occupe une frange importante de la population, sont l'absence de formation adéquate, l'insuffisance des sites de production et de commercialisation, le caractère informel, le manque d'équipements adéquats, l'accès difficile au financement de leurs activités, etc.

Pour relever ces défis, le Chef de l'Etat, lors du Conseil des ministres du 24 mars 2021, avait donné des directives relatives :

- à la mise en place d'un système d'encadrement spécifique des jeunes artisans ;
- et l'intensification de l'édification de sites artisanaux modernes (équipés de matériels de pointe), en vue de la promotion des productions artisanales de qualité dans les marchés nationaux et internationaux.

Dans ce cadre, les travaux d'aménagement du site de 50 ha affecté aux artisans dans la zone industrielle de Diamniadio, devraient être accélérés et finalisés. À noter que cette expérience devrait être dupliquée dans d'autres régions.

²⁹ANSD/IHPI (août 2021)

Outre l'aménagement des sites en faveur des artisans, des efforts devraient être également déployés pour :

- développer et diversifier l'offre de formation et de certification spécifique aux métiers de l'Artisanat ;
- faciliter la formalisation des activités du secteur informel ; et
- promouvoir l'accès au financement de l'artisanat

2.6. Énergies

Tel que rappelé dans le PAP2A, l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025 est un des objectifs prioritaires du PSE.

Dans ce sens, le Gouvernement a, en 2021, poursuivi ses efforts d'investissements, notamment :

- l'installation de 218 MW supplémentaires, suite à la mise en service en 2021 des Centrales de Kahone (35 MW)³⁰, Kael (55 MW)³¹, Taïba Ndiaye (158 MW), etc. ; ce qui porte la capacité totale de production à près de 1600 MW³² ;
- le démarrage des travaux de construction d'une nouvelle centrale de 300 MW au Cap des Biches ;
- l'extension du réseau de transport et de distribution d'électricité sur les axes Kaolack-Tambacounda-Kédougou, Touba-Linguère ;
- la mise en œuvre du programme de 50 000 lampadaires solaires ; à noter que la deuxième phase de ce programme démarrera en 2022, avec 115 000 lampadaires³³ ;
- etc.

En outre, les lois n° 2021-31 et n° 2021-32³⁴, adoptées en juillet 2021, viennent renforcer le cadre légal et de régulation des secteurs de l'électricité et de l'énergie, et promeuvent le développement de l'électrification rurale, entre autres.

De même, entré en vigueur en septembre 2021, le deuxième Compact MCA Sénégal, pour une durée de cinq ans, d'un montant de plus de 314 milliards de F CFA, s'inscrit dans les priorités du PSE portant sur la réalisation d'infrastructures de développement dont celles essentielles de l'énergie.

³⁰<https://www.businessfrance.fr/senegal-engie-meridiam-et-le-fonsi-mettent-en-service-deux-centrales-solaires>

³¹Ibidem

³²<http://www.big.gouv.sn/index.php/2021/04/13/nouvelle-centrale-du-cap-des-biches-la-volonte-du-president-macky-sall-de-stimuler-linvestissement-par-les-prives-nationaux-renforcee/>

³³<https://www.agencecofin.com/solaire/2406-89473-senegal-l-aner-implantera-115-000-lampadaires-solaires-supplementaires-a-travers-le-pays>

³⁴Loi n° 2021-31 du 09 juillet 2021 portant Code de l'électricité et Loi n° 2021-32 du 09 juillet 2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie (CRSE)

S'agissant des zones rurales, les actions de l'Agence sénégalaise d'Électrification rurale (ASER), du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC), entre autres initiatives, ont permis au Sénégal d'atteindre un taux d'électrification rurale d'environ 60 % en 2021.

Au total, avec le développement progressif des énergies renouvelables au travers de la stratégie du mix-énergétique, de bonnes perspectives se dessinent dans ce secteur, avec l'exploitation de nos ressources gazières et pétrolières à partir de 2023.

2.7. Tourisme

L'année 2021 a consacré la reprise des activités du secteur touristique fortement impacté par la pandémie de la COVID-19, grâce aux mesures d'allègement des restrictions qui pesaient sur les voyageurs à destination du Sénégal.

À ces mesures, s'ajoute l'enveloppe globale de plus de 150 milliards F CFA que le Gouvernement a mobilisée pour soutenir et accompagner les entreprises du tourisme et des transports aériens entre 2020 et 2021.

Également, cette relance des activités touristiques s'était opérée, en 2021, à travers diverses initiatives de promotion de la destination Sénégal, notamment l'Exposition Universelle Dubaï 2020 sanctionnée par la signature de plusieurs contrats avec des tours operators internationaux.

Les efforts déployés pour la réhabilitation et la modernisation des aéroports régionaux, notamment celui du Cap Skirring inauguré en décembre 2021, contribueront à promouvoir davantage ce secteur.

Tenant compte des enseignements tirés de la COVID-19, il s'avère nécessaire de développer le tourisme local et de diversifier l'offre touristique.

2.8. Transports

En matière de transports terrestres, les événements marquants de l'année 2021 concernent principalement :

- l'inauguration, le 27 décembre, de la première phase du Train Express Régional (TER), Dakar-Diamniadio qui sera prolongée jusqu'à l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD);
- la réception d'infrastructures routières (Fadiara-Bakel, Tambacounda-Goudiry, Boucle du Blouf, Kaffrine-Nganda, ponts de Foundiougne et de Marsassoum, autoponts du Rond-Point de Yoff et de la Cité Lobath FALL en plus de ceux de Keur Gorgui et de Saint-Lazare sur la VDN inaugurés en 2020, etc.) ;
- la poursuite de plusieurs chantiers relatifs à des projets structurants dont le Bus Transit Rapide (BRT), l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack, les axes routiers Sénoba-Ziguinchor-Mpack, Goudiry-Kidira-Bakel, etc., les ponts de Baïla, Diouloulou, etc., les autoponts de Keur Massar et Cambérène, etc. ;

Sur le transport urbain et interurbain, il faudrait relever le rééquilibrage de la concession de l'Autoroute-à-péage Dakar-Diamniadio-AIBD, marquant ainsi la fin d'une situation de monopole. Désormais, non seulement l'Etat a pris une part de 25% du Capital, mais la société concessionnaire est ouverte à l'actionnariat national et la redevance domaniale annuelle passe de 1000 F CFA, l'an, à 2% du chiffre d'affaires de ladite société, avec un minimum de 800 millions de F CFA par an³⁵.

Le pont de Rosso dont les travaux de construction ont été lancés le 30 novembre 2021, contribuera à faciliter l'interconnexion routière entre le Sénégal et la Mauritanie. Il constitue également « un maillon essentiel du corridor transcôtier Tanger – Casablanca – Nouakchott – Dakar – Abidjan – Lagos »³⁶.

En outre, une attention particulière doit être davantage accordée à la sécurité routière car ce sous-secteur a été marqué, en 2021, par l'ampleur et la récurrence des accidents de la route. En effet, rien qu'entre janvier et juin 2021, 257 morts et 12 379 blessés ont été recensés, suivant les statistiques du Ministère en charge des Transports.

À cet effet, il faut se féliciter de la création de l'Agence nationale de la Sécurité routière (ANSER).

Outre la mise en exploitation commerciale du TER, le transport ferroviaire reste marqué, pour l'année 2021, par la volonté de l'Etat de relancer ce sous-secteur, au regard³⁷ :

- des avancées significatives enregistrées dans le projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tambacounda qui comportera des branches pour desservir les futurs ports de Ndayane et de Sendou ; et
- de l'étude de faisabilité relative à la construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer à écartement standard entre Dakar et Tambacounda où sera également construit un hub logistique.

Compte tenu des enjeux liés à ce sous-secteur, il importe d'accélérer la mise en œuvre des différents projets ciblés dans le cadre de la Stratégie de Revitalisation du Rail au Sénégal (S2RS).

Concernant le transport aérien, la Compagnie Air Sénégal s'est dotée d'un nouvel avion de type A220-320, réceptionné le 29 décembre 2021, portant ainsi sa flotte à 9 appareils.

Même si ladite compagnie qui est riche d'un réseau de 21 destinations, affiche de belles performances, il est tout de même nécessaire qu'elle s'investisse davantage dans le respect des règles de performance du transport aérien (sécurité, sûreté, rigueur dans l'organisation, ponctualité des vols, qualité du service, communication, ...).

Le Conseil se félicite de la diligence de l'Etat dans la mise en œuvre du Programme de Réhabilitation des Aéroports du Sénégal (PRAS). Ainsi, après celui de Cap Skirring, des avancées significatives ont été notées dans la réalisation des travaux de réhabilitation des aéroports de Saint-Louis, de Ourossogui-Matam, de Ziguinchor, de Tambacounda et de Kédougou.

³⁵Message à la Nation du président de la République du 31 décembre 2021

³⁶Discours du Chef de l'Etat : cérémonie de lancement des travaux du pont de Rosso - 30 novembre 2021

³⁷www.big.gouv.sn

III. SITUATION SOCIALE

Au plan social, 2021 est, comme celle qui l'a précédée, une année marquée par la Pandémie de la Covid-19 qui est considérée comme urgence sanitaire d'envergure mondiale aux conséquences économiques et sociales désastreuses.

3.1. Covid-19 : Etat des lieux et initiatives gouvernementales en 2021

La situation au plan sanitaire reste profondément dominée par la Covid-19 pour laquelle, faut-il le rappeler, le premier cas est apparu en mars 2020. Pour faire face à cette pandémie qui a négativement impacté tous les secteurs, le Gouvernement avait aussitôt mis en place le Programme de Résilience Économique et Sociale (PRES) d'un montant de 1000 milliards F CFA .

Pour la mise en œuvre du PRES, il a été mis en place le Fonds de Riposte et de Solidarité contre les Effets du Covid-19 dénommé « FORCE COVID 19 » dont le pilotage est confié à un Comité.

Conformément au décret n° 2020-965 du 17 avril 2020 l'instituant, le Comité de Suivi de la Mise en œuvre des Opérations du « FORCE COVID 19 » a, au terme de sa mission, adressé au Président de la République, le 16 juillet 2021, un rapport final qui met en exergue les points clés et les défis majeurs suivants :

- un taux de réalisation supérieur à 70% des objectifs du PRES ;
- 86,636 milliards FCFA alloués au secteur de la santé, compte non tenu des dons importants en nature reçus au profit de ce secteur ;
- le déficit criard en ressources humaines ;
- les plateaux techniques des établissements sanitaires très limités, notamment en équipements de réanimation ;
- la médecine pré-hospitalière (SAMU, BNSP) qui n'existe quasiment qu'à Dakar ;

Par ailleurs, le taux de létalité de 2,5% mentionné dans ledit rapport, illustre l'efficacité des mesures de riposte prises par le Gouvernement, d'autant plus qu'il est inférieur à la moyenne mondiale.

L'année 2021 a été également marquée par la troisième vague qui a été très meurtrière, avec l'apparition du variant Delta et le démarrage de la campagne de vaccination à large échelle contre la Covid-19, en février 2021. À la date du 31 décembre 2021, 1 365 479 personnes ont reçu au moins une première dose de vaccin .

Le pourcentage correspondant de personnes vaccinées, soit 7,9 %, montre des insuffisances dans la mobilisation des populations et la nécessité de renforcer la communication et la sensibilisation, d'autant plus que le Gouvernement a fait beaucoup d'efforts pour rendre disponibles les vaccins, grâce surtout au leadership du Chef de l'État.

³⁸Rapport public du comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la covid-19 (Force Covid-19) - Avril 2020-Mars 2021

³⁹Ibidem

⁴⁰Communiqué n° 671 du 1er janvier 2022 du MSAS

Pour mieux prévenir une éventuelle quatrième vague et faire face aux menaces du nouveau variant Omicron, le Comité national de Gestion des Épidémies (CNGE) a mis en place un dispositif qui recommande l'intensification de la vaccination en l'élargissant aux plus jeunes, notamment ceux vivant avec une comorbidité.

3.2. Santé

Afin de mieux prendre en charge la forte demande en matière de soins des populations longtemps éprouvées par l'éloignement des structures sanitaires, le Gouvernement du Sénégal a consenti des investissements considérables, comme la construction des hôpitaux de Kaffrine, Kédougou, Sédhiou et Touba, tous dotés d'équipements modernes.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'hôpital de niveau 2 de Ourossogui-Matam dont la pose de la première pierre a été effectuée en juin 2021, sous la présidence du Chef de l'Etat, suite à la réception de l'hôpital de niveau 1 des Agnams et des centres de santé de Thilogne et de Hamady Ounaré.

Le Centre hospitalier national universitaire (CHNU) de Fann a bénéficié de nouvelles infrastructures. En effet, à la veille de l'année 2021, le 29 décembre 2020, le nouveau Service des Maladies infectieuses et tropicales (SMIT) a été inauguré. De même, la « Maison des accompagnants » du Service de Neurologie financée par la Fondation SONATEL, a été inaugurée le 07 décembre 2021.

Dans la même veine, ont été lancés en 2021, les travaux de la Polyclinique de l'Hôpital Principal et du Centre national d'Oncologie de Diamniadio.

Parallèlement aux infrastructures, des investissements très significatifs ont été réalisés en termes d'équipement pour relever les plateaux techniques des structures sanitaires. Il s'agit, entre autres, de 8 scanners, 2 IRM pour les hôpitaux de Dalal Jamm et de Fann, 12 tables radio, 17 appareils d'échographie, 21 appareils de mammographie, des centrales à oxygène, 20 générateurs de dialyse, d'un lot d'ambulances médicalisées faisant passer le parc de 166 en 2012 à 462 ambulances, etc.

Il convient de saluer le recrutement, en 2021, au profit du Ministère de la Santé et de l'Action sociale de 2405 agents, dont 500 médecins dans la Fonction publique.

3.3. Éducation

En 2020, du fait de l'apparition de la Covid-19, beaucoup de perturbations avaient été notées dans le secteur de l'Éducation et de la Formation. Face à cette situation, d'importantes initiatives ont été déployées par le Gouvernement pour « sauver l'année scolaire ». L'une des innovations notées dans ce cadre a été la redynamisation de l'enseignement à distance, au travers, entre autres, de la conception et la diffusion de programmes éducatifs via la radio et la télévision .

Tenant compte de ces mesures de résilience, ce secteur a connu, en 2021, moins de dysfonctionnements liés à la Covid-19 qui, convient-il de le rappeler, avait, en 2020, occasionné la suspension des enseignements-apprentissages sur une longue période.

⁴¹<https://www.sante.gouv.sn/Pr%C3%A9sentation/le-projet-de-budget-du-minist%C3%A8re-de-la-sant%C3%A9-et-de-l'action-sociale-pour-l'exercice-2022>

⁴²Global Pathernership Education ; Sénégal : apprendre à la maison en temps de pandémie de covid 19 , 04 Octobre 2021

⁴³ibidem

En effet, en 2021 et malgré les contraintes résultant de la pandémie et grâce à un climat social apaisé, les examens se sont déroulés dans les périodes indiquées, avec des résultats relativement satisfaisants : CFEE (62,14%), BFEM (67,96%) et Baccalauréat (44,65%)⁴⁴.

Des efforts significatifs ont été consentis en ce qui concerne notamment⁴⁵ :

- le recrutement de 8700 enseignants dont 3700 sortants des écoles de formation ;
- la construction en cours de deux Lycées d'Intégration nationale pour l'Équité et la Qualité (LINEQ) à Sédhiou et Kaffrine ; ce sont des lycées scientifiques et techniques où les élèves sont recrutés par concours, avec des effectifs de 600 élèves avec internat ;
- la mise en œuvre d'un projet de construction de 1528 salles de classe dans le cadre de la résorption des abris provisoires, de 1129 blocs administratifs, de 602 blocs d'hygiène, de 58 000 mètres linéaires de murs de clôture ;
- la poursuite, au titre de l'éducation préscolaire, de la réhabilitation et la construction de cases des tout-petits, dans le cadre du Projet Investir dans les Premières Années de la vie pour le Développement Humain au Sénégal (PIPADHS) ;
- l'érection de la Maison d'Éducation Mariama Ba, en lycée d'excellence ;
- la poursuite du Programme de modernisation des daaras⁴⁶ ;
- etc.

L'ouverture de classes préparatoires aux grandes écoles, dès 2022, figure parmi les perspectives phares du Ministère de l'Éducation nationale. Il en est de même des stratégies envisagées pour endiguer la violence à l'école et les actes d'incivisme notés en fin d'année scolaire 2021, au travers de l'éducation civique articulée autour des valeurs de la citoyenneté.

Pour le sous-secteur de l'Éducation de base des jeunes et des adultes, le Gouvernement ambitionne de garantir le droit à l'éducation aux enfants hors école, aux jeunes et adultes analphabètes.

C'est pour l'atteinte de cet objectif que le Programme national d'Éducation de Base des Jeunes et des Adultes articulé aux Technologies de l'Information et de la Communication (PNEBJA/TIC) a été mis en place. Ce programme a permis :

- la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus ;
- la création de 3730 classes d'alphabétisation fonctionnelle (CAF), sur l'ensemble du pays dont 450 classes spécifiques pour des cibles à besoins spéciaux, par exemple les artisans, les talibés des daara, les non-voyants et/ou mal voyants, les détenus, les parlementaires, les communautés linguistiques dont les langues sont nouvellement codifiées ;
- la formation de 200 000 apprenants dont 94,6% de femmes ;
- etc.

⁴⁴<https://www.education.sn/fr/article/350>

⁴⁵Séminaire de rentrée des classes 2021-2022 / Octobre 2021

⁴⁶<https://lequotidien.sn/enseignement-coranique-plus-de-10-milliards-pour-64-daaras-modernes>

Au total, dans le secteur de l'éducation, une attention particulière doit être accordée pour l'année 2022 :

- au « monitoring systématique des accords signés le 30 avril 2018, et à la consolidation, avec les syndicats d'enseignants, du dialogue social permanent et responsable, gage de la stabilité et d'excellence du système éducatif national ⁴⁷ » ;
- à la nécessité de renforcer la médecine scolaire et d'instaurer des visites médicales régulières pour faire face à la récurrence des décès d'élèves lors des cours d'éducation physique et sportive ;
- à la généralisation du port obligatoire de blouses, du préscolaire au lycée ;
- à l'accélération du processus d'adoption du projet de loi portant sur la modernisation des écoles coraniques aux fins, entre autres, d'améliorer les conditions de vie et d'apprentissage dans les (daaras).

S'agissant de l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'année 2021 a été surtout marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre du Projet Formation Professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité au Sénégal (FPEC) avec : (i) la construction et l'équipement des centres de formation professionnelle (CFP) en horticulture (Thieppe), en tourisme (Gandon) et en aviculture (Diamniadio), etc., (ii) la remise à niveau des lycées techniques Maurice Delafosse de Dakar, André Peytavin de Saint-Louis et Mamba Guirassy de Kédougou⁴⁸ ;
- l'achèvement des travaux de construction de 15 Centres de formation professionnelle (CAF) dont celui de Aéré Lao (horticulture, aviculture, agroalimentaire, élevage, froid et climatisation, couture et électricité, etc.) inauguré le 4 juin 2021 par le Chef de l'Etat ;
- la poursuite des travaux de construction en cours du Lycée technique et professionnel de Sandiara dont la première pierre fut posée le 27 novembre 2012 par le Chef de l'Etat ;
- la construction et l'équipement des centres de formation professionnelle (CFP) de Sédhiou, Goudiry et Bounkiling dans le cadre du Programme d'Accès équitable à la Formation professionnelle (ACEFOP) ;
- etc.

Pour les prochaines années, les efforts à déployer pour promouvoir la formation école-entreprise, l'accent devra, entre autres initiatives, être mis sur la concrétisation des directives du Chef de l'Etat relatives à :

- l'implantation au moins d'un centre de formation professionnelle de référence dans chaque chef-lieu de département⁴⁹ ;

⁴⁷Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 08 septembre 2021

⁴⁸https://www.dakaractu.com/CFP-en-Aviculture-de-Diamniadio-Un-bijou-construit-et-equipe-par-l-ONFP-dans-le-cadre-du-projet-FPEC_a208148.html

⁴⁹Discours de SEM le Président de la République lors de l'inauguration du CFP de Aéré Lao le 4 juin 2021

- l'achèvement des travaux de construction engagés à travers différents projets concernant ce sous-secteur ;
- le relèvement de la contribution financière des employeurs pour la formation initiale et continue, par le biais de la Convention nationale Etat-employeurs rénovée ;
- etc.

Le secteur de l'Enseignement supérieur est principalement caractérisé ces dernières années par l'élargissement de la carte universitaire et la diversification de l'offre des enseignements, en adéquation avec les besoins du monde du travail.

L'année écoulée a été marquée, dans ce secteur, par les réalisations et faits saillants cités ci-après:

- l'inauguration des édifices abritant les Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) de Thiès et de Diamniadio et la pose de la première pierre de l'ISEP de Matam ; ceci, dans la poursuite de la volonté de l'Etat d'implanter un ISEP dans chaque département ;
- la poursuite des projets de réhabilitation, de construction et d'équipement d'infrastructures pour améliorer les conditions de vie des étudiants et la capacité d'accueil dans la quasi-totalité des universités et établissements supérieurs d'enseignement technique et professionnel (UCAD, USSEIN, UAMB, UVS, UGB, UASZ, UIDT, UADB, etc.)⁵⁰ ;
- l'annonce du démarrage, suite au CRD tenu le 29 octobre 2021, de l'Université Ibrahima Niang de Matam dont l'ouverture est prévue en 2024, sur 4 sites (Matam-Ourossogui, Thilogne-Agnam, Kanel et Ndioum) ;
- la poursuite, pour renforcer l'efficacité de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS), de la mise en œuvre du programme de construction de 50 Espaces numériques ouverts (ENO) dans les 45 départements du Sénégal, à l'horizon 2022 ;
- la récurrence des grèves accompagnées très souvent d'actes de violence au niveau des espaces universitaires, avec comme conséquence l'aggravation de l'insécurité dans les campus sociaux. Cette situation résulte de plusieurs facteurs dont le retard dans le paiement des bourses, les défaillances dans les conditions d'études et d'hébergement, etc. ;

Pour les prochaines années, ces efforts précités devraient être renforcés, avec comme points de vigilance :

- la création de nouvelles universités pour améliorer la capacité d'accueil, en accordant la priorité aux régions de Tambacounda et de Matam ;
- l'achèvement des chantiers initiés au niveau des différentes universités et autres établissements d'enseignement supérieur ;

⁵⁰UCAD (Université Ch. Anta Diop), USSEIN (Université du Sine Saloum de Kaolack El Hadj Ibrahima NIASS), UAMB (Université Amadou Makhtar Mbow), UVS (Université virtuelle du Sénégal), UGB (Université Gaston Berger), UASZ (Université Assane Seck), UIDT (Université Iba Der Thiam), UADB (Université Alioune Diop de Bambey)

- la prise de mesures adéquates pour pallier le non-paiement à bonne date des indemnités liées aux examens pour éviter les perturbations des enseignements-apprentissages souvent enregistrées à cet effet ;
- l'apurement de la dette due aux établissements d'enseignement privés, suite à la décision gouvernementale de ne plus orienter de bacheliers dans lesdits établissements ;
- etc.

3.4. Pauvreté et protection sociale

Le rapport de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) réalisée par l'ANSD, en partenariat avec la Banque Mondiale, publié en 2021, fournit des indications pertinentes sur la pauvreté des ménages dans l'espace UEMOA.

Pour ce qui concerne le Sénégal, il ressort des résultats de l'enquête que même si le nombre de personnes en situation de pauvreté a augmenté de 5 832 008 en 2011 contre 6 032 379 en 2018/2019, le taux de pauvreté monétaire s'est, par contre, établi à 37,8% contre 42,8% dans la même période. Cette baisse de 05 points en valeur relative, illustre les efforts du Gouvernement pour réduire la pauvreté.

Toutefois, une analyse plus fine des résultats de l'EHCVM permet de relever certaines disparités comme :

- l'accentuation de la pauvreté en milieu rural (53,6% contre 19,8% pour le milieu urbain) ;
- les régions les plus touchées sont Sédhiou (65,7%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Kaffrine (53,0%) et ce sont ces mêmes régions où l'on note une persistance de l'insécurité alimentaire ; et
- 50,9% des sénégalais se considèrent comme pauvres (soit 42,9% pauvres et 8,0% très pauvres), au regard de l'enquête de perception y afférente.

Au regard des données de l'enquête, il convient, dans la recherche de solutions aptes à réduire la pauvreté, de tenir également compte de la Covid-19 qui « a mis en exergue la faiblesse du système de protection sociale et les limites de la stratégie de réduction de la pauvreté, malgré les efforts déployés par le Gouvernement ».⁵¹

Au titre des activités saillantes déployées en 2021 dans le cadre différents filets sociaux, il sied de mettre en évidence ce qui suit :

- l'enrôlement, suivant les statistiques de juillet 2021, de 9 millions de personnes (53%)⁵² dans la Couverture Maladie universelle (CMU). Des initiatives plus hardies devraient être déployées pour améliorer l'accès à la CMU. A cet effet, il importe, entre autres, de diligenter l'adoption de la Loi sur la CMU ;

⁵¹Document du Plan d'Actions prioritaires 2 ajusté et accéléré (PAP 2a) pour la relance de l'économie 2019 - 2023

⁵²<https://www.findegateway.org/fr/interview/2021/07/associer-paie-digitale-et-couverture-sante-le-defi-de-lagence-de-la-couverture>

- 316 940 ménages, soit environ 2 440 450 personnes⁵³, ont bénéficié des bourses des Bourses de Sécurité Familiale (cent mille francs CFA par ménage). En raison des difficultés que connaît La Poste, des dysfonctionnements ont été relevés dans le paiement de bon nombre de bénéficiaires. Une solution urgente et durable s'impose pour ne pas précariser davantage les ménages concernés dont le nombre mériterait d'être augmenté ;
- une enveloppe budgétaire exceptionnelle de 2 milliards F CFA a été dégagée pour améliorer la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH⁵⁴ ;
- une enquête menée en 2021⁵⁵ révèle que le Plan Sésame ne couvre que 26 % du coût médical moyen ; ce qui montre l'ampleur des initiatives à mettre en œuvre pour que la gratuité des soins pour les personnes âgées soit une réalité ;
- pour assurer la prise en charge des personnes souffrant d'insuffisance rénale, l'Etat a consenti beaucoup d'efforts au point, qu'en 2021, il est relevé qu'une vingtaine d'hôpitaux interviennent dans cette spécialité comparé à 2002⁵⁶ où on n'en dénombrait que deux. Ces initiatives doivent être renforcées notamment la création d'un centre de dialyse dans chaque région et l'augmentation substantielle de la subvention de l'Etat pour mieux assurer la gratuité de la dialyse et des médicaments ; et
- sur un nombre de 3 000 000 de personnes vivant avec un handicap, moins de 70 000 sont, suivant les statistiques de 2021, détentrices d'une Carte d'Egalité des Chances (CEC)⁵⁷. Les dispositions nécessaires devront être prises pour améliorer le taux d' enrôlement des bénéficiaires et diligenter l'évaluation de la mise en œuvre de la loi d'Orientation sociale conformément aux directives du Président de la République⁵⁸.

Par ailleurs, est-il plus que jamais pertinent pour atteindre les objectifs de l'Axe 1 du PSE qui sont alignés sur l'Objectif de Développement n° 1 (ODD1⁵⁹) de :

- poursuivre et de consolider les politiques de solidarité nationale et d'équité sociale et territoriale en vue de réduire davantage les disparités entre les régions tout en tenant compte du fait que les populations les plus affectées par la crise de la covid 19 sont les ménages les plus pauvres ;
- établir le profil de pauvreté pour un meilleur ciblage et orientation plus adéquate des interventions publiques destinées à répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables ;

⁵³<https://socialprotection-pfm.org/wp-content/uploads/2021/04/WEB-Revue-globale-du-systeme-de-protection-sociale.pdf>

⁵⁴Communiqué du conseil des ministres du mercredi 03 novembre 2021

⁵⁵<https://theconversation.com/au-senegal-quelle-couverture-de-sante-des-personnes-agees-souffrant-de-diabete-et-dhypertension-174180>

⁵⁶<https://www.senepius.com/sante/un-slogan-purement-politique>

⁵⁷<https://mail.google.com/mail/u/0/#inbox/FMfcgzGmtrKBgvRFdhLwRzBwrJVbdmpg>

⁵⁸Communiqué du Conseil des ministres du 29 septembre 2021

⁵⁹ODD1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

- veiller à la mise à jour périodique du Registre national unique (RNU) aux fins d'une meilleure cartographie de la pauvreté et de la vulnérabilité et permettre aux ayants-droits d'accéder de façon équitable et transparente à des programmes de filets sociaux ;
- renforcer les programmes de filets sociaux (couverture maladie universelle (CMU), bourses de sécurité familiale, carte d'égalité des chances, etc.) destinés à améliorer la protection sociale et lutter contre la pauvreté ;
- inciter le secteur privé, à travers, entre autres, la responsabilité sociale d'entreprise, à contribuer à l'éradication de la pauvreté ;
- impliquer davantage les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- poursuivre les efforts déployés par le Gouvernement pour retirer les enfants de la rue ; et
- accélérer, dans le cadre de l'opérationnalisation de la Loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010, le rythme de délivrance des cartes d'égalité des chances aux personnes vivant avec un handicap, pour leur faciliter l'accès aux services de santé, d'éducation, des transports, etc.

Dans ce cadre, il faut rappeler et magnifier la tenue de la Troisième Conférence sur la Protection sociale, tenue les 25 et 26 novembre 2021, autour du thème : « La protection sociale pour tous : agir vite pour réduire les déficits de travail décent et réussir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ».

Cette troisième édition avait pour principal objectif, de définir une feuille de route consensuelle pour un programme national de réformes du système de protection sociale.

Les principales décisions, orientations et recommandations sont relatives à : (i) une hausse de 10%, d'ici fin décembre 2021, des pensions de retraite ; (ii) l'examen des modalités de relèvement progressif des cotisations de retraite et d'enrôlement des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans et autres acteurs du secteur informel ; (iii) le recours incitatif à la retraite complémentaire et (iv) l'accélération du processus de consolidation des régimes et structures de gestion des retraites (FNR, IPRES, CSS).⁶⁰

3.5. Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Selon le Rapport-final-EHCVM-2021, 78,7% des ménages sénégalais ont accès à une source d'eau potable.

Ainsi, l'objectif d'accès universel et équitable à l'eau potable en 2030 est bien à portée de main et sera sûrement atteint grâce aux nombreux investissements réalisés, notamment en 2021 dont le plus important est la troisième usine de traitement d'eau potable de Keur Momar Sarr (KMS3), mise en service, en juillet 2021. Cette réalisation majeure a permis de résorber le déficit en eau des régions de Dakar et de Thiès ainsi que d'autres localités.

⁶⁰Communiqué du Conseil des ministres du 1er décembre 2021

L'usine de dessalement d'eau de mer des Mamelles en cours de réalisation, viendra renforcer l'approvisionnement en eau potable de la Région de Dakar qui dépend en grande partie du Lac de Guiers.

S'agissant du milieu rural, beaucoup d'investissements ont été réalisés au travers notamment du PUDC et d'autres projets et programmes logés au Ministère chargé de l'Hydraulique, comme le Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural (PEAMIR), le Projet Accès durable à l'Eau Potable et à l'Assainissement (PADEPA), le Projet Eau potable et Assainissement en Milieu urbain (PEAMU), etc.

Pour le sous-secteur de l'assainissement, il ressort du Rapport final de l'EHCVM 2021 de l'ANSD, que dans la partie urbanisée de la Région de Dakar, 34,1% des ménages sont branchés à un réseau d'égout, tandis que dans les autres centres urbains et en milieu rural seuls 5,5% et 1,8% le sont respectivement.

Aux fins d'améliorer l'accès à l'assainissement, le Gouvernement a engagé, sur l'ensemble du territoire, beaucoup de projets et programmes dédiés à la réalisation d'ouvrages d'assainissement (collecteurs d'eaux usées et pluviales, stations de pompage, stations d'épuration, etc.).

Peuvent être cités parmi ces projets en cours d'exécution : i) le Projet d'Assainissement de dix Villes (Kaolack, Touba, Tivaouane, Louga, Saint-Louis, Matam, Tambacounda, Pikine Rufisque et Dakar), ii) le Projet d'Assainissement autonome dans la Région de Dakar (PAAD), iii) le Volet Assainissement du Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain (PEAMU), iv) le Projet de Dépollution de la Baie de Hann, etc.

À ces projets et programmes s'ajoutent des travaux d'assainissement engagés par l'ONAS, l'AGEROUTE, l'ADM, et d'autres agences dans différentes localités (Dakar, Saint-Louis, Touba, Kaffrine, Ziguinchor, Tambacounda, Kaolack, Bambey, etc.).

En outre, l'Avis n° 2021-02 du CESE évoqué dans la deuxième partie du présent rapport, au titre du thème « inondations et assainissement » traité lors de la première session ordinaire de l'année 2021, présente un diagnostic approfondi du secteur et préconise de pertinentes recommandations.

Par ailleurs, il convient de signaler que le 9ème Forum mondial de l'Eau également dénommée « Forum Dakar 2021 » initialement prévu en 2021, se tiendra du 21 au 26 mars 2022 à Diamniadio sous le thème « la sécurité de l'eau pour la paix et le développement ». Les 4 priorités ciblées pour ce forum sont : i) Sécurité de l'eau et de l'assainissement, ii) Coopération, iii) Eau pour le développement rural et iv) Outils et moyens.

En dépit des progrès réalisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le Gouvernement devra accorder une attention soutenue pour ce qui concerne :

- la poursuite et l'intensification des efforts déployés pour améliorer la qualité et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sur l'étendue du territoire national ;
- la cherté de l'eau notée avec l'avènement de la SEN'EAU ;

- les dysfonctionnements résultant de la délégation de la gestion de l'hydraulique rurale à des opérateurs privés, régulièrement décriés par les populations ; et
- la prise en compte des recommandations relatives à l'assainissement et à la lutte contre les inondations contenues dans l'Avis n° 2021-02 du CESE mentionné ci-dessus.

3.6. Climat social

Certains secteurs ont connu, au courant de l'année 2021 quelques difficultés exacerbées par la crise sanitaire et économique.

En effet, plusieurs grèves à répétition ont été relevées dans certains secteurs de la vie économique et sociale, dont les saillantes concernent principalement :

- les grèves de la Fédération nationale des Boulangers du Sénégal (FNBS) réclamant l'augmentation du prix de la baguette de pain du fait du renchérissement des cours mondiaux du blé, l'intrant de base, dont la dernière remonte au mois de novembre 2021. Au terme de longues négociations, une issue heureuse a finalement été trouvée à la suite de la réunion du Conseil national de la Consommation (CNC) tenu le 13 décembre 2021 ;
- les grèves du Cadre unitaire des Syndicats de Transports routiers du Sénégal (CUSTRS) dont les principaux points de revendication se rapportent au contrôle et tracasseries excessifs au niveau des corridors, à la concurrence déloyale, le non respect de certains points d'accords signés avec le Gouvernement, etc. À la suite de leur grève de 72 heures, du 1er au 03 décembre 2021, le mot d'ordre a été levé suite à un accord avec le Gouvernement.

En plus des remous notés dans les sous-secteurs de la boulangerie, du transport et des hydrocarbures d'autres grèves avaient paralysé ceux de la santé, l'enseignement supérieur, de l'Éducation nationale, avec notamment la reprise des cycles de débrayages, de grèves et de boycott de toutes les évaluations.

Des mesures hardies devraient être prises pour pallier durablement ces grèves récurrentes, notamment celles concernant le secteur de l'Enseignement, en raison de leurs répercussions sur le système éducatif (diminution du quantum horaire, baisse drastique du taux de réussite aux examens et concours, chevauchement des années académiques, etc.). Ces mesures pourraient concerner :

- la mise en place d'un dispositif permanent de monitoring systématique des accords signés le 30 avril 2018 ;
- la création d'une plateforme de dialogue social permanent avec les partenaires sociaux, afin de prévenir les crises dans le secteur de l'éducation ;
- etc.

Par ailleurs, il convient de saluer les initiatives du Haut Conseil du Dialogue social (HCDS) destinées à faciliter, entre autres, le rapprochement entre le Gouvernement et les partenaires sociaux et promouvoir un climat social apaisé. Parmi celles-ci, on peut relever :

- les activités de médiation engagées pour dénouer certaines grèves, notamment celle des boulangers, des transporteurs, etc. ;
- l'installation des comités de dialogue social dans les universités (Thiès, Ziguinchor, etc.) ;
- l'organisation, en décembre 2021, de la caravane de renforcement de capacités en dialogue social de partenaires sociaux des régions de Thiès, Diourbel, Fatick, à l'effet de vulgariser le Plan national de Renforcement du Dialogue social (PNRDS)⁶¹ ;

Ainsi, sous la conduite du Haut Conseil du social, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- tenir des assises sur le passif social pour faire le point sur les accords, dans le secteur de la santé et l'éducation, le respect des droits des travailleurs, la prise en charge des violations par rapport au droit des travailleurs, ... ; et
- s'entendre sur un échéancier pour la prise en charge de l'ensemble des problèmes qui préoccupent les travailleurs, y compris la question majeure du système de rémunération.

En plus de ces recommandations et dans le but d'instaurer un climat de confiance mutuelle, une attention particulière doit être également accordée :

- au suivi et à la mise en œuvre effective des accords signés avec les syndicats et leurs regroupements ;
- à la finalisation avec le Patronat et les Centrales syndicales, du Nouveau Pacte de stabilité sociale et d'émergence économique (2021-2025) ;
- et à l'opérationnalisation du Plan national de Renforcement du Dialogue social pour la période 2021-2024, lancé en décembre 2021.

Par ailleurs, avec l'arrivée de SEN'EAU comme nouveau fermier, la hausse des factures d'eau constatée par certains usagers a été un fait marquant de l'année 2021. Le ministre en charge du secteur a annoncé, lors du vote du budget de son département, que la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) a recruté un cabinet d'audit pour élucider ce grief récurrent.

La cherté du loyer constitue également un fait saillant pour l'année 2021. En effet, il a été observé que la Loi n°2014-03 du 22 janvier 2014 tarde à produire les effets escomptés, notamment en termes de régulation du prix du loyer. Cette question a déjà fait l'objet de plusieurs rencontres entre le gouvernement et diverses associations (consoméristes, bailleurs, locataires, etc.) qui ont débouché sur des propositions (réduction de la caution, application effective des dispositions de la loi, etc.) qu'il convient de formaliser en vue de diligenter leur opérationnalisation.

La fin de l'année 2021 a coïncidé avec des remous au niveau de certaines entreprises du secteur parapublic comme La Poste, la Société africaine de Raffinage (SAR), la Société d'Aménagement de la petite Côte (SAPCO), etc. Compte tenu de leur importance dans l'économie nationale, il sied, pour le Gouvernement, de s'atteler à leur trouver une solution durable.

⁶¹<http://www.faapa.info/en/2021/12/06/thies-le-haut-conseil-du-dialogue-social-lance-une-caravane-de-formation-des-partenaires-sociaux/>

L'annonce faite à l'Assemblée nationale, le 12 décembre 2021, par le Ministre des Finances et du Budget de déboursier, en 2022, un montant de 4 milliards pour indemniser 223 ex-agents d'Air Afrique, est à saluer.

Toutefois, l'Etat devrait également consentir des efforts en direction d'autres ex-travailleurs d'entreprises liquidées ou en liquidation qui ont eu à saisir le CESE pour le règlement définitif de leurs droits. Il s'agit notamment de la société HAMO, de l'Entreprise générale du Cap-Vert (EGCAP), de la SOTRAC, de la SIAS, de AMA-Sénégal, etc.

3.7. Emploi

Selon les statistiques fournies par l'ANSD au premier trimestre 2021, le nombre moyen d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 340 105 contre 315 893 un an plus tôt, soit une hausse de 7,7%⁶².

Ces chiffres auraient pu être beaucoup plus importants n'eût été l'impact négatif de la Covid-19 qui a été bien ressenti sur le marché de l'emploi, malgré les efforts déployés par le Gouvernement, notamment dans le cadre du PRES et d'autres initiatives fortes comme le Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion des Jeunes « Xëyu ndaw ñi ».

En effet, en réponse à la crise sociale consécutive à la conjoncture découlant des mesures de restriction imposées par la pandémie, le Chef de l'Etat, lors du Conseil présidentiel tenu en avril 2021, avait décidé de la mise en place dudit programme doté d'une enveloppe de 450 Milliards F CFA couvrant la période 2021-2023, à hauteur de 150 milliards F CFA par an.

Ce programme s'articule autour des cinq piliers suivants : i) Recrutement spécial, ii) Projets publics d'intérêt communautaire, iii) Projets d'investissement public à haute intensité de main-d'œuvre (PIP-HIMO), iv) Mesures de soutien à l'initiative privée et v) Réformes.

Au total, les piliers concernant le recrutement spécial, le programme public d'intérêt communautaire et la convention Etat-Employeurs, vont générer 65 000 emplois. Pour les autres emplois non permanents, les bénéficiaires auront un accompagnement (formation, encadrement, etc.) en vue de leur autonomisation⁶³.

De même, le volet PIP-HIMO permettra de générer environ 1 040 000 emplois directs et indirects, et auto-emplois par la mise en œuvre :

- d'une part, d'initiatives concernant les secteurs de la formation professionnelle, de l'énergie, de l'agriculture (fermes intégrées de l'ANIDA, ...), etc. ;
- et d'autre part, de programmes comme ceux relatifs aux 100 000 logements, à la Plateforme industrielle de Diamniadio (PID2), au Programme d'Incubation et de Promotion des PME/PMI, etc.
- Inscrit en mode fast-track et suivant une logique de territorialisation, l'exécution du Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion des Jeunes « Xëyu ndaw ñi » a démarré le mois qui a suivi.

⁶²ANSD - Note d'analyse T1 2021 / Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)

⁶³https://economie.gouv.sn/sites/default/files/2021-07/Brochure%20Xeyu%20Ndaw%20Gni-version-finale_compressed.pdf

Ainsi, pour le secteur de l'Éducation, le recrutement des 5000 enseignants est déjà effectif.

Pour le secteur de l'Environnement, le Gouvernement a opté pour l'opérationnalisation du concept novateur « emplois verts » dans le cadre du Programme d'urgence de recrutement et d'insertion des jeunes « Xëyu ndaw ñi », par la création massive d'emplois, notamment dans les domaines de la reforestation, du reboisement, de la gestion des déchets, de l'aménagement d'espaces verts, de la lutte contre les feux de brousse etc.

Ainsi, au mois d'octobre 2021, le MEDD a, sur un quota de 10 000, déjà signé plus de 6 500 contrats de travail sur l'ensemble des 46 départements du Sénégal. Les jeunes recrutés sont répartis entre la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la grande Muraille verte (ASERGMV), la Direction des Parcs nationaux (DAP), la Direction des Aires marines communautaires protégées (DAMCP), etc.

Dans le même sillage, le processus devant aboutir au recrutement, au titre dudit programme, de 12 000 jeunes devant être affectés au MULHP, a été lancé. Ces jeunes interviendront principalement dans des activités de promotion de l'économie circulaire des déchets (nettoyement, traitement, recyclage, valorisation, etc.).

Eu égard à l'urgence qui s'attache à la mise en œuvre de solutions aptes à promouvoir l'insertion socio-économique des jeunes, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a eu, lors de ses deux sessions ordinaires de l'année 2021, à traiter de la problématique de l'emploi, au travers des thèmes respectifs « Émigration et Emplois de Jeunes » et « Révolution numérique et Employabilité des Jeunes ».

La deuxième partie du présent rapport relative aux « travaux des sessions de l'année 2021 », donne plus de détails sur les diagnostics et recommandations formulés par le CESE dans les avis n° 2021-01 et n° 2021-04.

3.8. Culture

L'année 2021 a continué à enregistrer les impacts négatifs de la Covid-19 sur le secteur culturel, qui pourtant, paradoxalement, a contribué de manière particulièrement remarquable à la sensibilisation de masse sur la pandémie.

Au Sénégal, la capacité de résilience face à la Covid-19 s'est manifestée par les actions de résistance imaginative des acteurs et les importantes mesures déployées par le Gouvernement, parmi lesquelles on peut citer :

- la mise à disposition d'une aide financière d'un montant total 5,5 milliards F CFA, compte non tenu des contributions financières du Ministère de la Culture et de la Communication au profit de plusieurs entreprises culturelles et de près de 25.000 personnes évoluant dans le secteur ;
- l'élaboration dans une dynamique inclusive de plans de relance, sous-sectoriels (musique, audiovisuel et cinéma, arts visuels, livre et lecture, théâtre, danse, patrimoine) ;

- l'invite du Président de la République aux ministres en charge de la culture et des finances, lors du Conseil des ministres du 12 mai 2021, à examiner « dans les meilleurs délais, les modalités de révision de la fiscalité sur les entreprises et activités culturelles » ;
- etc.

Par ailleurs, l'outil numérique a été utilisé de manière inhabituelle pour déployer certaines activités: concerts live virtuels, cours de danse payants en ligne, formation diverses à distance à titre onéreux ou gratuit, vente d'œuvres d'arts visuels ou de leurs reproductions en ligne, diffusion d'œuvres littéraires et de courtes œuvres audiovisuelles en ligne, etc.

Ces activités ont permis aux acteurs culturels de saisir les opportunités offertes par le numérique et l'internet mais aussi de réfléchir sur les nouveaux modèles économiques issus de la révolution numérique. Ils ont mieux compris que dans le secteur culturel aussi, une question cruciale se pose: subir le numérique ou être des acteurs actifs de celui-ci, une force de proposition de contenus. C'est une question de souveraineté.

En 2021, les principaux faits saillants et résultats significatifs notés dans le sous-secteur de la culture sont indiqués ci-après :

- le Sénégal, pays invité d'honneur de la 27ème édition du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) organisée à Ouagadougou, en octobre 2021, a eu une participation très honorable sanctionnée par 11 prix sur 15 films présentés;
- l'inscription de notre plat gastronomique national le « Céebe Jën » sur la Liste du Patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO ;
- l'inauguration, le mardi 28 décembre, du Centre international d'Art contemporain (CIAC) fondé par l'artiste-plasticien Kalidou Kassé ;
- le Prix Goncourt 2021 décerné à M. Mohamed Mbougar Sarr pour son livre « La plus secrète mémoire des hommes » ;
- le Prix international de Littérature Neustadt décerné en octobre 2021 à M. Boubacar Boris Diop ;
- le Colloque international et le vernissage d'une exposition au Musée des Civilisations dans le cadre de la commémoration du centenaire de la naissance de Pr Amadou Mahtar Mbow, en mars 2021.

Les principales recommandations susceptibles d'être formulées sont les suivantes :

- revoir le contenu de certaines émissions et films, en tenant compte de nos valeurs socio-culturelles et de la nécessaire préservation de l'image de nos Institutions ;
- trouver une solution appropriée à la problématique de la prise en charge médico-sociale des acteurs culturels ;

- repenser, du fait de son rôle de vitrine du Sénégal, l'organisation du concours « miss Sénégal » qui a soulevé beaucoup de polémiques en 2021 ;
- généraliser, telle que prévue dans la Lettre de Politique sectorielle (2019-2023) du Ministère en charge de la Culture, la construction de complexes culturels régionaux ;
- augmenter substantiellement le budget alloué à la Culture ;
- promouvoir une véritable industrie culturelle et créative valorisant les opportunités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- diligenter la création de la Cité du Cinéma et de l'audiovisuel ainsi que de l'Institut des Métiers et des Arts (IMA) axés sur la formation, la production, la post-production, la distribution, l'exploitation, l'archivage, etc ;
- etc.

3.9. Sport

Dans le domaine sportif, de bonnes performances ont été enregistrées, en 2021, par nos différentes équipes nationales aux plans continental et mondial, notamment :

- l'équipe nationale de Beach Soccer championne d'Afrique et demi-finaliste de la Coupe du monde 2021 organisée en Russie ;
- la sélection nationale des Sourds muets victorieuse de la première édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football des malentendants organisée au Kenya en 2021 ;
- la qualification de l'équipe nationale du Sénégal à la Coupe d'Afrique prévue au Cameroun en janvier-février 2022.

À noter également, la participation du Sénégal aux Jeux olympiques de Tokyo, à l'Afro-Basket féminin au Cameroun et à l'Afro-Basket masculin au Rwanda où le Sénégal a obtenu la médaille de bronze.

En termes d'infrastructures sportives, il faudrait se féliciter de la construction, à Diamniadio, du stade du Sénégal de 50 000 places dont la livraison est prévue, le 22 février 2022.

En termes de recommandations, le Gouvernement devrait :

- poursuivre et accélérer la mise en œuvre du programme de construction, de réhabilitation et de mise aux normes des infrastructures sportives ;
- renforcer le dispositif de lutte contre les violences notées dans les stades ainsi qu'à l'arène nationale ; et
- redynamiser le sport scolaire et universitaire.

IV. SITUATION DE LA GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE

En 2021, plusieurs initiatives ont été déployées au Sénégal en matière de gouvernance, dans le but de renforcer et de rendre plus performants les modalités et les moyens dédiés à la mise en œuvre des politiques publiques.

4.1. Gouvernance démocratique et institutionnelle

La volonté de consolider la démocratie et de promouvoir continuellement l'Etat de droit a principalement donné lieu en 2021, aux initiatives suivantes :

4.1.1. Dialogue entre acteurs politiques :

Dans le cadre du Dialogue national initié en 2019, au lendemain de l'élection présidentielle, la Commission politique mise en place à cet effet, avait pour mandat principal de discuter du processus électoral, de la démocratie, des libertés et droits humains, mais également des réformes institutionnelles et des organes de gestion des élections.

Cette commission a déposé son rapport final en août 2021 ; ce qui a permis, malgré quelques divergences (25 accords sur 27 points) :

- de s'accorder sur la nécessité de procéder à l'audit du fichier électoral et l'évaluation du processus électoral depuis le Référendum de 2016 ; et
- de fixer la date des élections territoriales au 23 janvier 2022.

Il s'en est suivi l'adoption du Nouveau Code électoral qui comporte les innovations majeures suivantes :

- l'élection au suffrage universel direct des maires et des présidents de conseil départemental;
- l'harmonisation des pourcentages de la répartition des sièges pour les départements et les villes (45% au scrutin de liste majoritaire et 55% au scrutin de liste proportionnelle); et
- la restauration de la liste proportionnelle de la ville et l'obligation de présenter deux listes (majoritaire et proportionnelle).

4.1.2. Rétablissement du poste de Premier ministre :

Pour rappel, le poste de Premier ministre a été supprimé en 2019, à la suite de l'élection présidentielle.

La crise sanitaire encore persistante, l'agenda international qui sera dominé par la présidence par le Sénégal de l'Union africaine, sont autant de facteurs militant en faveur du retour de ce poste.

C'est ainsi qu'en procédure d'urgence le projet de loi constitutionnelle y relatif a été voté le 10 décembre 2021 par l'Assemblée nationale.

4.1.3. Amélioration de l'environnement des affaires

Les progrès accomplis dans ce cadre ont toujours été mesurés au travers du « Doing business », un rapport annuel publié par la Banque mondiale pour « évaluer et classer les pays en fonction de leurs réglementations et régimes fiscaux favorables aux entreprises ». Mais, ce rapport fut supprimé en 2021.

Toutefois, comme pour les années précédentes et conformément aux objectifs du PAP2A, le Gouvernement continue de déployer des initiatives significatives pour améliorer l'environnement des affaires au Sénégal, surtout dans un contexte marqué par l'exploitation prochaine des ressources pétrolières et gazières.

Compte tenu de l'impact de la bonne gouvernance dans l'amélioration du climat des affaires, les initiatives déployées par l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) méritent d'être saluées, notamment la mise en place de la Stratégie de Lutte contre la corruption en cours de vulgarisation. Ce document qui a fait l'objet d'un forum de partage présidé par le Chef de l'Etat, le 17 septembre 2021, est en train d'être vulgarisé.

Pour renforcer le dispositif institutionnel de prévention et de lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics, il a été mis en place, en juillet 2021, l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC).

4.2. Gouvernance des migrations

Il a été noté, en 2021, la recrudescence de la vague de migration irrégulière meurtrière, ainsi que le décès de certains de nos compatriotes de la diaspora dans des circonstances souvent non élucidées.

En l'absence de statistiques fiables, il s'avère difficile de donner des chiffres exacts sur ces phénomènes. La plupart des données statistiques connues sont fournies par des organisations internationales.

Rien que pour l'émigration irrégulière vers les Iles Canaries, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) estimait, en août 2021, le nombre de migrants décédés ou disparus dans des naufrages, à 785 dont 177 femmes et 50 enfants. Ces chiffres ne prennent pas en compte « les naufrages invisibles, dans lesquels aucun survivant » n'est enregistré⁶⁴.

L'insuffisance de données tangibles et l'aggravation de ce fléau reposent ainsi l'urgence, pour le Sénégal qui est un pays de transit et de départ, d'adopter son document de Politique nationale de Migration qui a déjà fait l'objet de validation technique depuis mars 2018 et de présentation en Conseil des ministres, en janvier 2020. La mise en œuvre de ce document stratégique permettra de mieux opérationnaliser les projets et programmes relatifs à la gestion de la migration, surtout en termes de mobilisation des financements nécessaires pour prévenir l'émigration irrégulière et favoriser le retour et la réinsertion des émigrés.

Cette préoccupation, de même que celle afférente à la disponibilité des statistiques ont été, entre autres, au cœur des recommandations formulées par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) au travers de l'Avis n° 2021-01 sur le thème « Émigration et emploi » abordé dans la deuxième partie du présent rapport.

⁶⁴<https://www.iom.int/fr/news/des-pertes-humaines-alarmanes-en-route-vers-les-canaries-augmentent-en-2021>

Compte tenu de la transversalité de la question migratoire et de la nécessité d'harmoniser les interventions, il peut être également recommandé de mettre en place une structure nationale chargée d'assurer la gouvernance inclusive de la migration.

4.3. Gouvernance sécuritaire

Ces dernières années, la sous-région ouest africaine est confrontée à divers défis sécuritaires liés à l'extrémisme violent, au terrorisme, à la recrudescence des coups d'état, aux violences intercommunautaires, à la percée des forces spéciales, etc. Ce contexte volatile qui prévaut dans l'espace sahélien, place le Sénégal dans « une ceinture de feu ». Ce qui a amené le Gouvernement à déployer, en 2021, des initiatives fortes destinées à faire face aux menaces transnationales et assurer une bonne protection de l'intégrité territoriale du pays. Dans ce cadre on peut citer :

- la poursuite de la stratégie de renforcement du dispositif et du maillage sécuritaires, notamment l'installation de nouveaux camps militaires (Koungheul, Némanding, etc.) ;
- l'inauguration de l'Institut de Défense du Sénégal (IDS) qui est un établissement d'enseignement militaire supérieur à vocation internationale comprenant une école d'état-major, une école supérieure de guerre et un centre de doctrine ; il contribuera au développement des études et de la recherche en matière de défense et de sécurité ;
- le renforcement, par l'acquisition d'importants équipements, des capacités opérationnelles des armées pour mieux répondre aux menaces, notamment celles transfrontalières qui risquent d'être amplifiées du fait du repositionnement des forces françaises de l'Opération Barkhane ;
- la poursuite du processus de sécurisation de la Casamance (démunage, déploiement de l'armée pour favoriser le retour des populations et la reprise des activités, lutte contre le trafic illicite de bois, de drogues et de stupéfiants, etc.) ;
- la participation du Sénégal à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), notamment l'envoi de troupes constituées de 1305 militaires, gendarmes, policiers, agents pénitenciers, etc. ; ceci place notre pays au rang de deuxième contributeur bien que n'étant pas membre du G5 Sahel⁶⁵ ;
- la contribution d'un milliard F CFA du Sénégal pour soutenir les urgences du G5 Sahel dans le cadre de ses actions de promotion de la stabilité et du développement socio-économique dans la sous-région ;
- l'inauguration de nouveaux commissariats et postes de police (Parcelles Assainies, Golf Sud, Rufisque-Est, Zone d'Aménagement concerté (ZAC) de Mbao etc.) ;
- la construction en cours de brigades de gendarmerie (Bambilor, Kounkané, Kaffrine, Vélingara, Thilé Boubacar, etc.) ;
- le recrutement massif d'agents de forces de défense et de sécurité qui est en cours pour renforcer la sécurité intérieure ;
- etc.

⁶⁵<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/g5-sahel-soutien-s%C3%A9n%C3%A9galais-de-18-million-de-dollars/2147889>

Confirmant son leadership dans la promotion de la paix dans le monde, notre pays a accueilli les 6 et 7 décembre 2021, le 7ème Forum International de Dakar pour la Paix et la Sécurité sur le thème « Enjeux de stabilité et d'émergence en Afrique dans un monde post-Covid-19 », auquel ont participé des décideurs africains et internationaux, dont 4 Chefs d'État, des Ministres, des représentants d'organismes internationaux, d'experts, etc.

Ce forum a été une plateforme de discussions sur les grands défis du continent, notamment la crise sanitaire, les changements climatiques, la souveraineté sanitaire (recherche scientifique, production de vaccins, ...), la sécurité des pays africains en proie à l'extrémisme, au terrorisme, aux menaces émergentes comme les cyberattaques, etc.

De plus, le Sénégal a réformé, en juin 2021, son arsenal juridique en modifiant son Code pénal et son Code de procédures pénales, par l'adoption de deux lois relatives à la lutte contre le terrorisme.

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS), l'Institut d'Etudes de Sécurité (ISS)⁶⁶ et le think tank Timbuktu Institute⁶⁷ ont publié, l'année écoulée, des rapports sur les menaces liées à l'exploitation aurifère dans les régions frontalières de Tambacounda et Kédougou (recrudescence de la criminalité, expansion des groupes extrémistes violents, etc.). Ces rapports contiennent des recommandations pertinentes portant sur la nécessité :

- d'adopter une approche préventive multidimensionnelle dans l'analyse des causes de l'extrémisme et renforcer la confiance mutuelle entre forces de sécurité et de défense et populations locales ;
- d'appuyer les initiatives de renforcement des liens d'amitié et d'intégration entre peuples par le développement activités socioéconomiques et culturelles ;
- d'accélérer le processus de formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ; et
- de diligenter la mise en place, suivant une approche inclusive, des programmes de développement étatiques dans les deux régions.

4.4. Gouvernance judiciaire

Le Gouvernement a poursuivi, durant l'année 2021, la mise en œuvre de sa politique de modernisation de la Justice, conformément à la Lettre de Politique sectorielle de Développement du Ministère de la Justice 2018–2022.

En raison de la crise sanitaire, l'Audience solennelle de rentrée des Cours et Tribunaux, pour l'année judiciaire 2021-2022, n'a pas pu se tenir en 2021. Il aura lieu exceptionnellement le 18 janvier 2022 et portera sur le thème «la Justice et les conflits fonciers : application de la loi sur le Domaine national ». Il s'agit d'un thème d'actualité et d'une grande pertinence, eu égard à la récurrence des cas de litiges fonciers ; d'où l'urgence d'accélérer le processus d'adoption de la réforme foncière.

⁶⁶Rapport du Prévenir l'extrémisme violent au Sénégal (décembre 2021) du CHEDS et ISS

⁶⁷Etude « Défis transnationaux et sécuritaires aux frontières Guinée-Mali-Sénégal : entre vulnérabilités et résiliences, cas de la Région de Kédougou » (atelier de restitution le 27 mai 2021)

Toutefois, pour un meilleur contrôle des délibérations des Conseils municipaux en matière foncière, il est important de rappeler la décision prise par le Chef de l'Etat à travers la signature du décret n° 2020 – 1773, modifiant le décret 72 – 1288 du 16 septembre 2020, relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national.

Ceci contribuera à améliorer la gouvernance foncière dans notre pays.

Pour ce qui concerne les infrastructures judiciaires, le Gouvernement a annoncé, en 2021, d'importantes mesures dont :

- la construction de 9 établissements pénitentiaires pour désengorger les prisons⁶⁸ ;
- la mise en œuvre du Programme de modernisation et de mise à niveau des infrastructures (250 milliards F CFA) ; ce programme consacrera la construction de cités judiciaires (Chancellerie, Cour suprême, etc.) suite à la délocalisation de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Rebeuss ;
- la poursuite du processus permettant l'application effective du placement sous surveillance électronique (ou bracelet électronique) ;
- le démarrage, en 2022, des travaux de construction, au niveau du Pôle urbain de Diamniadio, de l'École de la Magistrature, du tribunal du Commerce, etc. ;
- etc.

4.5. Gouvernance territoriale

Durant l'année écoulée, plusieurs initiatives ont été développées par le Gouvernement, en rapport avec ses partenaires techniques et financiers, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Acte 3 de la Décentralisation.

Ainsi, les mécanismes de transfert financier ont tous enregistré des hausses significatives. Globalement, le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et le Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (FECT) ont été dotés, en 2021, d'un montant cumulé de 53,167 milliards F CFA, contre 48,896 milliards F CFA en 2020⁶⁹ .

En outre, en 2021, au titre de la Contribution économique locale (CEL), le montant alloué aux collectivités territoriales est de 21,300 milliards F CFA⁷⁰ .

Des avancées significatives ont été également relevées dans la mise en œuvre de la feuille de route du Conseil supérieur de la Fonction publique locale (CSFP). En effet, l'ensemble des décrets d'application de la loi n° 2011-08 du 30 mars 2011 portant statut général des fonctionnaires des collectivités territoriales, ont été adoptés. Pour opérationnaliser la Fonction publique locale (FPL), des dispositions diligentes devraient être prises pour :

- mettre en place le Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation objet du décret n° 2021-660 du 25 mai 2021 ; et

⁶⁸Direction de l'Administration pénitentiaire/Atelier du 16 décembre 2021

⁶⁹GFILOC/DGCPT (Tableau de la situation des transferts de ressources financières de 2019 à 2021)

⁷⁰Arrêté interministériel de répartition de la CEL/VA de l'exercice 2021

- engager les collectivités territoriales à implémenter les organigrammes-types en leur sein.

D'importants projets et programmes concernant ce secteur sont en train d'être mis en œuvre ou en phase de préparation avancée. Ils visent à accompagner les collectivités territoriales dans l'amélioration de leur gouvernance, le relèvement de leur niveau d'équipement, la promotion de l'équité territoriale, etc. Parmi les projets phares peuvent être cités :

- le Programme d'appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) ;
- le Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) ;
- le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) ;
- le Programme de Modernisation des villes (PROMOVILLES) ;
- la Phase 2 du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP 2) ;
- le Projet de Protection côtière à Saint-Louis (PPCS) ;
- le Projet d'Urgence de Relèvement et de Résilience à Saint-Louis (SERRP) ;
- le Programme d'Appui au Renforcement du Système d'Information de l'Etat civil et à la Consolidation d'un Fichier national d'Identité biométrique ;
- le Projet de Désenclavement des Zones de Production en Appui au Programme national de Développement local (PDZP/PNDL) (Phase II) ;
- le Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion socio-économique des Jeunes « XËYU NDAW ÑI » mis en place à la suite des événements intervenus en mars 2021 (Voir encadré à la fin de ce sous-chapitre)
- etc.

Aux fins de renforcer l'appui de l'Etat au profit des départements et des communes, et dans un souci d'équité territoriale, le Gouvernement devra prendre les dispositions nécessaires pour diligenter la mise en place du « PACASEN-Rural » dédié aux collectivités territoriales non concernées par le PACASEN et regroupant principalement les ex-communautés rurales.

La Loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des Territoires (LOADT) adoptée par l'Assemblée nationale, le lundi 28 décembre 2020, a fait l'objet, en même temps que le plan y afférent, d'une large vulgarisation durant l'année 2021.

S'agissant du découpage administratif, le Sénégal s'est également enrichi, en 2021, d'un nouveau département à la faveur du décret n° 2021-687 du 28 mai 2021 créant, entre autres, le Département de Keur Massar.

Malgré les progrès notés dans ce secteur, beaucoup de limites déjà mises en évidence dans le cadre de l'évaluation de la première phase d'exécution de l'Acte 3 de la Décentralisation, méritent d'être prises en charge très rapidement. Elles se rapportent notamment : i) aux incohérences territoriales, ii) à l'insuffisance de ressources financières aptes à promouvoir le développement économique local, iii) au retard noté dans la mise en place et l'opérationnalisation des pôles territoires, etc.

L'étude relative au Fonds de Dotation de la Décentralisation a été validée en octobre 2021. Ainsi, des dispositions diligentes devront être prises pour accélérer la réforme de ce fonds aux fins d'en augmenter le volume financier, de définir des critères objectifs et transparents de répartition, d'atteindre l'indicateur de décaissement du PACASEN y afférent, etc.

De même, les diligences nécessaires devraient être prises par le Gouvernement pour l'effectivité du versement des sommes collectées au titre des différents fonds issus du secteur minier et destinées aux collectivités territoriales. En effet, malgré la prise, en 2020, des arrêtés interministériels y relatifs⁷¹, les ressources générées par le Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités locales (FPACL) et le Fonds d'Appui au Développement local (FADL) tardent, à être transférées aux communes concernées, en dépit des nombreux plaidoyers des organisations faitières des collectivités territoriales.

Événements de mars 2021

Le 03 mars 2021, des manifestations populaires violentes et d'une grande ampleur, caractérisées par des affrontements avec les forces de défense et de sécurité, des pillages et autres actes de vandalisme, avaient démarré simultanément dans plusieurs localités.

Intervenues dans le contexte marqué par la Covid-19, elles avaient comme détonateur, l'affaire dite « de Sweet Beauty ».

Ces manifestations avaient troublé la paix sociale et engendré beaucoup d'impacts négatifs sur l'économie nationale, eu égard à la perte d'une dizaine de vies humaines, aux nombreux blessés enregistrés, aux scènes de saccage et de pillage d'importants biens publics et privés, notamment les services, les commerces (grandes surfaces, centres commerciaux, stations-service, etc.) ...

Des chefs religieux, des leaders de partis politiques de diverses obédiences, des responsables de syndicats, de la société civile et du secteur privé ainsi que des bonnes volontés avaient lancé des messages d'apaisement et entrepris des actions de médiation qui, avec l'adresse à la Nation du Chef de l'Etat, le 8 mars 2021, avaient finalement permis le retour au calme.

Dans l'adresse précitée, le Président de la République, après avoir déploré les manifestations, avait rappelé le contexte exceptionnel et l'impact des mesures prises dans la lutte contre la COVID-19. Il avait aussi mis en exergue l'insuffisance « des efforts jusque-là consentis, en matière de formation, d'emploi et de financement dédiés aux jeunes » ; ceci, malgré les importantes initiatives déployées par le Gouvernement. Aussi avait-t-il décidé d'alléger le couvre-feu et annoncé une réorientation budgétaire, dans les meilleurs délais, « pour améliorer de façon substantielle et urgente les réponses aux besoins des jeunes en termes de formation, d'emploi, de financement de projets et de soutien à l'entrepreneuriat et au secteur informel ».

⁷¹Arrêtés interministériels n° 027038 du 24/11/2020 et n° 027243 du 27/11/2020

C'est ainsi que suite au Conseil Présidentiel du jeudi 22 avril 2021, le Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion socio-économique des Jeunes « Xëyu ndaw ñi » fut mis en place. Doté d'un financement de 450 milliards de FCFA au moins, sur trois ans, dont 150 milliards pour l'année 2021, ce programme est en cours de mise en œuvre.

En plus de cet important programme, le Gouvernement devrait adopter des stratégies et engager d'autres actions à même de prévenir de tels événements qui sont préjudiciables à cohésion sociale et au développement économique. Il s'agit principalement :

- de mettre en place un dispositif permanent de veille et d'alerte pour anticiper sur des solutions susceptibles de prévenir et gérer des crises similaires ;
- d'augmenter substantiellement les financements dédiés à la formation, à l'emploi et à l'employabilité des jeunes, en tenant compte, entre autres, de l'Avis du CESE n° 2021-01 sur le thème « Emigration et Emploi » ;
- d'opérationnaliser, dans la conception, l'exécution et le pilotage des projets et programmes, le principe de la territorialisation des politiques publiques pour mieux répondre aux exigences d'inclusion, d'équité et de justice sociale, etc. ;
- d'établir de nouvelles règles (ou contrat social) pour la consolidation et la préservation de la paix et la cohésion sociale ; et
- engager des réflexions plus approfondies sur :
 - la problématique du civisme et de la citoyenneté active, en poursuivant et en intensifiant, entre autres, la mise en œuvre du programmes de réalisation de maisons de la jeunesse et de la citoyenne lancé en 2021 ; et
 - la mise en place d'un espace d'échanges sur les défis majeurs, regroupant le CESE, l'Assemblée nationale, le Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT), le Haut Conseil du Dialogue social (HCDS) et le Gouvernement.

4.6. Gouvernance des ressources extractives

Tenant compte des multiples enjeux liés à l'exploitation durable des énormes potentialités que recèle le Sénégal, il a été d'une part, mis en place, en 2016, le Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-Pétro-Gaz) et d'autre part, adopté la Loi n° 2019-04 du 1er février 2019 relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

D'autres initiatives entrant en droite ligne des objectifs précités, ont été, par la suite, mises en œuvre, en dépit des contraintes liées à la Covid-19 qui a lourdement pesé sur les perspectives jusqu'à entrainer une reprogrammation du démarrage de la production pétrolière et gazière en 2023⁷².

Elles visent toutes à conforter la démarche de transparence optimale adoptée par le Chef de l'Etat dans la gouvernance des ressources extractives.

⁷²Réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique locale (CSFP) du 07 octobre 2021

Pour mettre en exergue les progrès accomplis à cet effet, il convient de se référer au rapport 2021 de Natural Resource Governance Institute (NRGI) dont l'Indice de Gouvernance des Ressources naturelles (Resource Governance Index (RGI)) 2021 classe le Sénégal parmi les pays ayant la qualité de gouvernance des ressources naturelles jugée satisfaisante, avec des scores de 75 sur 100 pour le secteur minier, de 81 sur 100 pour le secteur des hydrocarbures⁷³.

Aussi, l'évaluation finale, en 2021, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 met en exergue le score de 93/100 obtenu par le Sénégal⁷⁴ ; ce qui atteste également que notre pays est « un modèle de gouvernance confirmée en matière de gestion des ressources extractives ».

Cette appréciation positive sur la gouvernance du secteur est confirmée dans le Rapport d'activités annuel 2020 du Comité national ITIE publié en décembre 2021. De l'exploitation de ce rapport, il ressort que le secteur extractif a permis de créer 9400 emplois et générer 165,2 milliards F CFA correspondant à 3,39 % du PIB et 5,66% des recettes budgétaires⁷⁵.

Dans la même veine, le projet de loi relatif à la répartition et à l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures, est adopté le 29 décembre 2021 par le Conseil des ministres. Préalablement à son adoption, ce texte de loi avait fait l'objet d'un large partage lors d'un Conseil présidentiel élargi tenu le 21 décembre 2021. À noter que ce projet de loi se fonde sur les quatre (04) principes suivants :

- budgétisation intégrale des recettes fiscales et non fiscales tirées de l'exploitation des hydrocarbures ;
- interdiction de toute cession anticipée des ressources d'hydrocarbures et/ou toute sûreté anticipée sur ces ressources ;
- création d'un fonds de stabilisation pour se prémunir des risques de volatilité des recettes d'hydrocarbures ; et
- création d'un fonds intergénérationnel destiné à tenir disponible, pour les générations futures, une épargne constituée à partir des recettes tirées de l'exploitation de hydrocarbures et rentabilisée à travers des placements.

Il peut être également suggéré de prendre en charge dans ledit projet de loi, la nécessité de consacrer une partie des revenus précités au développement des énergies alternatives. L'application de cette recommandation permettra de conforter la transition énergétique dans laquelle notre pays s'est engagé.

Pour une bonne opérationnalisation, à terme, de ladite loi, il conviendrait de tenir compte des recommandations ci-après :

- recourir aux compétences de la Diaspora sénégalaise afin de mettre en place un « shadow cabinet » au niveau du Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS PETROGAZ), pour, entre autres, accompagner l'Etat dans les négociations avec ses partenaires ;

⁷³<https://itie.sn/2021/08/13/indice-de-gouvernance-des-ressources-naturelles-rgi-2021-le-senegal-obtient-une-mention-bien/>

⁷⁴<https://itie.sn/2021/10/20/validation-2021-le-senegal-obtient-un-score-tres-eleve-dans-la-mise-en-oeuvre-de-la-norme-itie-2019/>

⁷⁵<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-de-suivi-des-activites-2020-CN-ITIE-SENEGAL.pdf>

- renforcer les capacités du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, notamment en termes de ressources humaines, financières et techniques pour, entre autres, mieux assurer le suivi des plans de gestion environnementale et sociale et autres recommandations contenues dans les études d'impact environnemental et social ;
- renforcer les capacités des structures de contrôle pour améliorer la gouvernance du secteur.

De plus, lancé le mardi 18 mai 2021, le système du cadastre pétrolier du Sénégal renforce le dispositif de transparence, car il est « conçu pour devenir une vitrine nationale et internationale du secteur des hydrocarbures⁷⁶ ».

Spécifiquement au sous-secteur des mines, des dispositions idoines devraient être pour mieux encadrer l'orpaillage traditionnel. En effet, si cette activité permet aux populations d'avoir des revenus conséquents, elle génère également, en plus de l'insécurité qu'elle induit, des nuisances considérables sur l'environnement et la santé du fait de l'usage de produits toxiques comme le mercure.

⁷⁶<https://www.energie.gouv.sn/lancement-de-la-plateforme-du-cadastre-petrolier/>

V. SITUATION AU PLAN ENVIRONNEMENTAL

De nos jours, les changements climatiques, eu égard à leurs graves conséquences aux plans économique, social et environnemental, constituent une préoccupation majeure pour tous les pays et plus particulièrement le Sénégal, au regard, entre autres, de sa position sur le littoral atlantique qui accentue sa vulnérabilité.

Ainsi, en 2021, l'actualité mondiale concernant la préservation de l'environnement a été dominée par la publication du Premier volet du Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et la 26ème Conférence des Parties (COP 26) de la Convention-cadre des Nations-Unies sur le Changement climatique.

Au Sénégal, la situation au plan environnemental est particulièrement marquée par plusieurs initiatives et actions qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du PSE vert et du Programme sectoriel national « Zéro déchet », piloté respectivement par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) et le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique (MULHP) dont les attributions ont été élargies.

En effet, le Décret n°2020-2216 du 11 novembre 2020 confère à ce Département la mission de veiller, entre autres, à la préservation de la qualité du cadre de vie. À ce titre, il porte une attention particulière à la propreté et à l'hygiène publique, en concertation avec les ministères en charge de la Santé, des Collectivités territoriales et de l'Environnement.

Dans la même veine, en décembre 2021, les orientations stratégiques du programme PSE Vert ont été validées et la Lettre de politique sectorielle de l'environnement et du développement durable 2021-2025 (LPSEDD) a été adoptée le 20 décembre 2021. La LPSEDD est articulée autour des 4 programmes suivants : i) lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, ii) conservation de la biodiversité, gestion des aires protégées et des zones humides, iii) lutte contre les pollutions, nuisances et effets néfastes des changements climatiques et iv) pilotage, coordination et gestion administrative.

5.1. Gestion du cadre de vie

Dans ce cadre, il est à noter la reprise des opérations de désencombrement de la voie publique, ainsi que l'organisation régulière de la Journée nationale de nettoyage, conformément aux directives du Chef de l'Etat, lors du Conseil des ministres du 20 octobre 2021, réitérant la priorité qu'il accorde à la propreté dans toutes les collectivités territoriales du pays.

Initiées en janvier 2020 pour débarrasser les quartiers des déchets, les journées nationales de nettoyage ont été, par la suite, suspendues avec l'apparition de la Covid-19 au Sénégal, en mars 2020.

Le Président de la République, le 4 décembre 2021, en présence d'élus, de représentants de mouvements de jeunesse, d'associations de femmes et d'autorités administratives, a présidé la cérémonie de lancement de «Bësup Sétal», pour consacrer le redémarrage des journées nationales précitées.

L'autre initiative qui a marqué la situation environnementale durant l'année 2021, c'est le lancement, le 24 juin 2021, à Mbeubeuss, dans la Commune de Malika, du Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED). Ce projet peut être considéré comme l'un des instruments stratégiques d'opérationnalisation du « Programme Sénégal zéro déchet », dont la finalité est de favoriser de meilleures conditions de vie pour les populations sénégalaises, dans un environnement assaini et accueillant.

En effet, le PROMOGED, placé sous la tutelle du MULHP, couvre 138 communes réparties entre les régions de Dakar, Thiès, Sédhiou, Kolda, Ziguinchor, Saint-Louis et Matam⁷⁷. Il s'agit d'un programme innovant de modernisation de la gestion des déchets qui vise, entre autres, la réalisation de 150 infrastructures de traitement et la création de 3 000 emplois directs.⁷⁸

Le projet est financé à hauteur de 206 milliards de F CFA répartis entre la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement, l'Agence espagnole de Coopération internationale pour le Développement et l'Agence française de Développement (AFD). Son exécution devrait s'étaler sur la période 2021-2026, et permettre la promotion d'une industrie de valorisation de déchets solides, la requalification de la décharge de Mbeubeuss, etc. Globalement, le PROMOGED qui, par ailleurs, entre dans le cadre de la deuxième phase du Programme national de Gestion des Déchets (PNGD), va contribuer à améliorer le cadre de vie de 758 114 ménages équivalant à environ 6 millions de personnes⁷⁹.

Les initiatives déployées par le MULHP pour davantage impliquer les forces vives dans l'amélioration du cadre de vie des populations, méritent d'être encouragées et amplifiées. Parmi celles-ci, peuvent être citées la signature d'un accord de partenariat avec l'Organisme national de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV), d'une part, et la mise en place du Trophée « Sénégal zéro déchet », d'autre part.

En effet, l'accord susmentionné vise à accompagner le MULHP dans ses activités de promotion d'un meilleur cadre de vie, notamment en termes de surveillance des sites libérés, d'aménagement d'espaces verts, ...

Tel qu'évoqué par leurs signataires, ce partenariat permettra, à terme, de faire en sorte que les « Navétanes » participent également à la protection et la préservation de l'environnement.

Quant au Trophée « Sénégal zéro déchet », il sera doté d'une prime de 20 millions F CFA. Il contribuera à inciter davantage les populations à s'investir dans l'hygiène et la propreté de leurs localités, et surtout à promouvoir les bonnes pratiques citoyennes.

Toujours, en matière de gestion des déchets, l'année 2021 a été également marquée par certaines perturbations dont la grève des concessionnaires du nettoyage qui ont dû suspendre leurs prestations, du fait d'importants arriérés de paiement. Nonobstant l'arrangement trouvé avec l'UCG qui avait permis la reprise de leurs activités, la récurrence de telles perturbations montre la vulnérabilité du dispositif en place, et l'urgence à trouver une solution durable.

⁷⁷<https://urbanisme.sec.gouv.sn/actualites/lancement-du-promoged-par-le-pr%C3%A9sident-macky-sall>

⁷⁸RAC 2021

⁷⁹Ibidem

5.2. Préservation des zones côtières

Avec ses 700 km de côte qui s'étend de Saint-Louis au Cap Skirring, le Sénégal subit de plein fouet les effets du changement climatique qui se manifestent, entre autres, par l'avancée de la mer avec ses conséquences désastreuses aux plans social, économique et environnemental.

C'est tenant compte des défis majeurs qui s'y attachent que le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a eu, lors de sa deuxième session de l'année 2021⁸⁰, à connaître de cette problématique, à la suite d'une saisine présidentielle.

La deuxième partie du présent rapport relative aux « travaux des sessions de l'année 2021 » donne plus de détails sur la problématique de la préservation du littoral sénégalais y compris les recommandations formulées par le CESE.

5.3. Lutte contre les inondations

Ces dernières décennies, le Sénégal est confronté à des inondations récurrentes qui occasionnent d'importants dégâts sur les infrastructures publiques et privées, ainsi que des pertes économiques considérables.

Pour pallier durablement ce fléau qui résulte principalement de l'urbanisation rapide et de l'expansion des villes et de l'insuffisance des systèmes de gestion des eaux pluviales, le Gouvernement a mis en place le Plan décennal de lutte contre les Inondations (PDLCI), à partir de 2012, au lendemain de la deuxième alternance politique intervenue au Sénégal.

Ce plan d'un montant prévisionnel de 766 988 450 362 F CFA⁸¹ comporte beaucoup d'initiatives gouvernementales, consistant en :

- des projets et programmes de construction d'ouvrages hydrauliques (canaux, collecteurs, bassins de rétention, stations de pompage, etc.) ;
- des opérations de relogement de personnes affectées par les inondations et comprenant également la construction de logements sociaux dans des zones aménagées ;
- l'élaboration de documents stratégiques de planification et de gestion urbaine (plans directeurs de drainage, plans directeurs d'assainissement, etc.).

En 2020, à la suite des graves inondations qu'avaient subi beaucoup de localités, avec comme principal épïcêtre la zone de Keur Massar, une Mission d'information parlementaire a été lancée aux fins d'évaluer la mise en œuvre du PDLCI. Le rapport qui en est issu a été adopté par l'Assemblée nationale, le 28 juin 2021, en présence des Ministres de l'Eau et de l'Assainissement, de l'Intérieur, du Développement Communautaire, de l'Équité sociale et territoriale, de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique, des Infrastructures, des Transports terrestres et du Développement, des Finances et du Budget, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires.

Il ressort de ce rapport que le PDLCI était exécuté à hauteur de 511 231 298 456 F CFA comprenant pour l'essentiel des projets réalisés par différentes agences et directions nationales comme⁸² :

⁸⁰Avis sur le « Thème Erosion côtière » - Deuxième session ordinaire 2021 du CESE

⁸¹<https://www.onas.sn/actualites/articles-de-presse/programme-decennal-de-lutte-contre-les-inondations-les-recommandations>

⁸²<https://www.onas.sn/actualites/articles-de-presse/programme-decennal-de-lutte-contre-les-inondations-les-recommandations>

- l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) au travers de la construction d'infrastructures d'assainissement dans l'agglomération dakaraise et dans beaucoup d'autres localités (Kaffrine, Bambey, Niourou-Rip, Touba, etc.) et l'élaboration de plans directeurs de drainage et d'assainissement dans les grandes villes, notamment les chefs-lieux de département ;
- l'Agence de Développement municipal (ADM) avec le Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) qui a surtout polarisé les départements de Pikine et de Guédiawaye ; et
- l'Agence pour la Promotion des Investissements et grands Travaux (APIX) qui est intervenue principalement dans le cadre du projet Pikine irrégulier sud (PIS 1) comprenant la réalisation d'infrastructures et le relogement de populations impactées par l'autoroute-à-péage, dans une zone aménagée à Keur Massar.

La mise en œuvre du PDLCI se poursuit encore au travers des réalisations projetées par l'ONAS dans le cadre de sa mission statutaire, et d'autres projets majeurs comme la Deuxième Phase du PROGEP et le PIS 2.

Au titre de la lutte contre les inondations, il convient aussi de rappeler que le CESE, lors de sa première session de l'année 2021, a eu à traiter du thème « Inondations et Assainissement ».

Le diagnostic approfondi ainsi que les recommandations relatives à la problématique de l'assainissement en général, et de la gestion des inondations en particulier, sont rappelés de manière détaillée dans la deuxième partie du présent rapport relative aux « travaux des sessions de l'année 2021 »⁸³.

5.4. Conservation de la biodiversité

Lors de la 4ème Edition du « One Planet Summit » tenue en janvier 2021, à Paris, et consacrée à la protection de la biodiversité, les partenaires de l'Initiative « accélérateur de la Grande Muraille verte » (GGW Accelerator), se sont engagés à mobiliser 14,3 milliards de dollars US en faveur des 11 pays concernés, d'ici 2025. L'objectif est de redonner un nouvel élan à cette ambitieuse initiative africaine visant à verdir le Sahel, surtout au moment où le Projet de la Grande Muraille verte (GMV) connaît un rythme d'avancement lent au regard de ses objectifs.

Pour infléchir cette tendance, l'ASRGMV envisage, entre autres initiatives, de signer avec les 17 communes polarisées par le projet, des contrats plans territoriaux (CPT) ; ce qui constitue un jalon important dans la territorialisation des politiques publiques. Ainsi, grâce à ces CTP, les populations à la base pourront massivement participer à sa réalisation, eu égard aux opportunités qu'offre ce projet, notamment en termes d'activités génératrices de revenus.

Dans ce cadre, une attention toute particulière doit être accordée à l'étude initiée par le Réseau des Parlementaires pour la Protection de l'Environnement (REPES), qui a mis en exergue un besoin de financements complémentaires estimés respectivement à 1,3 et 3 milliards de F CFA en 2022 et 2023⁸⁴. Outre le plaidoyer des parlementaires, l'autre intérêt réside dans l'appel lancé au secteur privé national pour accompagner ce projet qui est un véritable levier économique, en plus de ses impacts dans l'amélioration de notre cadre de vie et la préservation de la biodiversité.

⁸³Avis/CESE n° 2021-02 sur le Thème « Inondations et Assainissement »

⁸⁴In Le Soleil du 1er décembre 2021

Une des préoccupations les plus récurrentes, par rapport à la biodiversité, concerne également les feux de brousse et la coupe illicite de bois en raison de leurs conséquences particulièrement néfastes. Le phénomène de coupe illicite de bois subsiste encore dans certaines parties du pays, notamment en Casamance, même si des initiatives sont menées pour contrer cette pratique et que des moyens sont déployés à l'intérieur du pays, à travers les brigades mixtes, afin d'éradiquer ce phénomène susceptible de mettre en péril les forêts sénégalaises.

5.5. Adaptation aux changements climatiques

Les changements climatiques, en raison de leurs conséquences multiformes, constituent, de nos jours, une préoccupation planétaire, comme en atteste éloquemment le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), publiée en août 2021. Ce document dresse un état des lieux implacable et sonne l'alerte face aux effets néfastes induits par le réchauffement climatique.

Quelques semaines après la parution de ce rapport, s'est tenue, en novembre 2021, à Glasgow (Ecosse), la 26^{ème} Conférence des Parties (COP 26) à la Convention cadre des Nations-Unies sur le Changement climatique. Le document final de cette rencontre, connu sous le nom de « Pacte de Glasgow pour le climat » appelle les États membres à relever leurs engagements de réductions plus régulièrement que prévu dans l'accord de Paris⁸⁵, et ce dès 2022 et préconise également la réduction progressive des énergies fossiles.

À ce propos, il importe de relever que le Chef de l'Etat a, à plusieurs occasions, désapprouvé ouvertement la décision relative à l'arrêt de financement des énergies fossiles, particulièrement le gaz, qu'il juge contraire à l'intérêt des pays en voie de développement.

Il sied de rappeler que lors de la COP 26, la délégation sénégalaise a négocié dans un cadre continental. Elle a, à ce titre, plaidé pour un financement conséquent à accorder aux pays africains fortement affectés par les conséquences du dérèglement climatique. Ce plaidoyer procède du fait que les pays développés n'avaient pas respecté leur promesse consistant à porter, à partir de 2020, leur aide climat aux pays en développement, à 100 milliards de dollars par an, conformément à l'Accord de Paris de 2015.

La mobilisation effective de ces ressources attendues de la communauté internationale permettra une meilleure exécution des activités d'atténuation et d'adaptation ciblées au travers de la Contribution Déterminée Nationale du Sénégal (CDN) qui se chiffre à 13 milliards de dollars.

Au total, les principales actions susceptibles d'être suggérées, après la conférence de Glasgow, concernent :

- développer une stratégie commune à tous les pays (notamment africains) dont l'émergence repose en grande partie sur l'exploitation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, etc.), pour faire face à la décision de réduire les financements dédiés au développement de ce type de ressources ;
- veiller à la concrétisation de la proposition du Chef de l'Etat consistant à maintenir les mécanismes de financement du gaz comme énergie de transition⁸⁶ ;

⁸⁵L'objectif principal de l'Accord de Paris est de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2° C au cours de ce siècle et de mener des efforts visant à limiter encore plus l'augmentation de la température, soit à 1,5° C au-dessus des niveaux préindustriels

⁸⁶Discours du Chef de l'Etat /Conférence du FOCAC (29 novembre 2021)

- mettre en place, à l'échelle du continent, un dispositif adéquat pour « assurer une transition énergétique juste et équitable, selon le principe de la responsabilité communes, mais différenciée »⁸⁷ ;
- intensifier les actions d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les questions environnementales pour renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des populations face aux effets des changements climatiques ;
- renforcer, dans tous les secteurs (bâtiments, transports, etc.) les initiatives en matière de promotion de l'efficacité énergétique dans le but de réduire l'empreinte carbone et dépendance énergétique ;
- etc.

En vue d'une prise en charge plus efficiente des défis environnementaux, il conviendrait également:

- de veiller à la mise en œuvre effective des directives du Chef de l'Etat, notamment celles se rapportant à l'application des textes législatifs et réglementaires (Code forestier, etc.) ;
- de sensibiliser davantage les citoyens sur la nécessité i) de respecter les dispositions des lois et règlements en matière de gestion environnementale y compris celles concernant l'usage des sacs plastiques ;
- rendre plus visibles les effets et impacts des programmes de l'Etat en matière de reforestation et de protection de l'environnement ; et
- renforcer les moyens d'intervention des structures impliquées dans la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de réduction de l'empreinte carbone, le Sénégal a opté pour le mix énergétique consistant à recourir davantage aux sources alternatives d'énergie comme le solaire, l'éolienne, etc. C'est dans ce cadre, qu'il a été noté, en 2021, le renforcement des capacités de production d'énergies renouvelables, avec la mise en service des centrales solaires à Kael (25 MW) et Kahone (35 MW).

⁸⁷Extrait du discours du Président de la République / 7ème Edition du Forum de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique (6 décembre 2021)

VI. RECOMMANDATIONS GENERALES

Les principales recommandations formulées sur la base de ce qui précède, sont consignées dans le tableau ci-dessous :

| Secteurs | Recommandations clés |
|------------------------------------|---|
| SECTEURS CLES DE L'ECONOMIE | |
| Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et renforcer l'accompagnement des agriculteurs en matériels et en intrants, en veillant sur la qualité de l'engrais et les semences ; - Veiller au bon déroulement de la campagne de commercialisation de l'arachide et autres productions horticoles, comme l'oignon ; - Promouvoir la diversification de la production agricole, surtout dans les zones dominées par la culture de l'arachide ; - Instaurer un système efficace de valorisation des productions agricoles suivant l'approche chaîne de valeur ; - Intensifier les initiatives relatives à la maîtrise de l'eau pour rendre l'agriculture moins dépendante de la pluviométrie et favoriser ainsi la souveraineté et la sécurité alimentaire. |
| Élevage | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des stratégies visant à booster la productivité, l'employabilité et la compétitivité du secteur ; - Renforcer la couverture vaccinale du cheptel ; - Finaliser et adopter le Code pastoral ; - Généraliser la culture fourragère dans tout le pays ; - Procéder au recensement général du cheptel ; - Renforcer les initiatives dédiées à la filière avicole, notamment en termes d'accès au financement et à l'aliment de volaille, de protection contre certaines maladies, de promotion de l'aviculture familiale et rurale, etc. ; - Développer des unités artisanales et industrielles de transformation des produits d'élevage (peaux, lait, cornes, etc.) suivant l'approche chaîne de valeur. |

| | |
|--|---|
| <p>Pêche et économie maritime</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre tout en l'intensifiant l'appui en équipements au profit des acteurs de la pêche artisanale, avec un focus sur le renouvellement des pirogues par des embarcations en fibre de verre ; - Poursuivre la construction d'infrastructures comme les quais de pêche, les aires de transformation modernes, les marchés au poisson, les complexes frigorifiques, etc. ; - Inciter le secteur privé à davantage investir dans le secteur, notamment la création d'unités industrielles afin d'améliorer la productivité de la chaîne de valeur ; - Mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires pour terminer, à bonne date, les travaux de construction du port multi-fonctions de Ndayane et du port minéralier et vraquier de Sendou ; - Intensifier la création de fermes marines et continentales et d'unités de production d'aliments de poisson ; - Diligenter l'adoption du projet de Loi portant Code de l'Aquaculture. |
| <p>Industrie</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer l'opérationnalisation du Document de Politique et de Stratégie d'Industrialisation du Sénégal 2021 2035, déjà validé ; - Renforcer le dispositif d'accompagnement financier et institutionnel du secteur privé national pour gagner le pari de la souveraineté industrielle mise en évidence par la covid-19 ; - Intensifier la stratégie d'installation de parcs industriels et d'agropoles dans d'autres régions. |
| <p>Artisanat</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer les travaux d'aménagement et de viabilisation des sites de recasement des artisans, sis à Diamniadio et Sébikotane, et répliquer cette expérience dans les autres régions; - Améliorer les performances des structures d'encadrement des artisans; - Développer et diversifier l'offre de formation et de certification spécifique aux métiers de l'Artisanat ; - Renforcer le positionnement des produits artisanaux au niveau des marchés nationaux et à l'étranger ; - Faciliter la formalisation des activités des acteurs du secteur informel ainsi que leur organisation ; - Promouvoir l'accès au financement de l'artisanat. |

| | |
|--|---|
| <p>Énergie et hydrocarbures</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'application des lois n° 2021-31 et n° 2021-32 concernant respectivement le Code de l'électricité et la régulation des secteurs de l'électricité et de l'énergie ; - Poursuivre les investissements visant le développement de l'électrification rurale et des énergies renouvelables, en adéquation avec la stratégie du mix-énergétique ; - Diligenter la réalisation des projets ciblés dans le Second Compact MCA Sénégal ; - Diligenter l'adoption de la loi relative à la répartition des revenus pétro-gaziers ; - Prévoir dans la loi précitée l'affectation d'une partie des revenus pétro-gaziers au développement des énergies alternatives pour mieux assurer la transition énergétique et se prémunir des risques inhérents à la baisse des financements des projets d'énergies fossiles annoncés lors de la COP 26. |
| <p>Tourisme</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les initiatives nationales et internationales dédiées à promouvoir la destination Sénégal ; - Finaliser les projets inscrits dans la Phase I du Programme de Réhabilitation des Aéroports du Sénégal (PRAS), maillon essentiel du Projet de développement du hub aérien sous-régional du PSE ; - Consolider les politiques en cours pour i) développer le tourisme local et de diversifier l'offre touristique, ii) créer des réceptifs hôteliers conformes aux standards internationaux, iii) inciter le secteur privé local à s'investir dans le secteur. |
| <p>Transport</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Rendre opérationnelle l'Agence nationale de la Sécurité routière (ANSER) dont le Directeur général est nommé en novembre 2021 ; - Accélérer la mise en œuvre des différents projets ciblés dans le cadre de la Stratégie de Revitalisation du Rail au Sénégal (S2RS) ; - Accompagner le développement de la Compagnie Air Sénégal qui devra davantage veiller au respect des règles de performance régissant le transport aérien (sécurité, sûreté, rigueur dans l'organisation, ponctualité des vols, qualité du service, communication, ...) ; - Diligenter la mise en œuvre de la 2ème Phase du TER ; - Aménager des voies de contournement pour désengorger les grandes villes situées le long des corridors internationaux ; - Aménager des aires de repos au niveau de certains axes routiers ; - Poursuivre et achever les projets d'infrastructures majeures (BRT, autoroutes, etc.) ; - Mettre en œuvre un programme national intégré des transports pour les 10 ou 15 prochaines années. |

SECTEURS SOCIAUX

Santé et action sociale

- Renforcer la communication et la sensibilisation sur le respect des mesures barrières contre la Covid-19 ;
- Améliorer la couverture vaccinale/Covid-19, notamment pour les personnes vivant avec une comorbidité ;
- Poursuivre et accélérer la densification de la carte sanitaire nationale par la construction, le relèvement des plateaux techniques et la mise à niveau des établissements de santé (hôpitaux, centres et postes de santé, etc.) ;
- Poursuivre le déploiement des structures de médecine préhospitalière (SAMU, etc.) qui n'existe quasiment qu'à Dakar ;
- Renforcer le dialogue avec les syndicats de la santé et mettre en œuvre des solutions durables afin d'éviter les perturbations qui touchent régulièrement ce secteur ;
- Améliorer la couverture du pays en mutuelles de santé et renforcer leurs moyens d'intervention ;
- Augmenter substantiellement les ressources financières et améliorer les modalités d'intervention des différents filets sociaux (CMU, carte d'égalité des chances, etc.) pour une meilleure prise en charge des personnes vulnérables.

Tourisme

- Asseoir un dispositif permanent de monitoring systématique des accords signés le 30 avril 2018, et de dialogue social permanent avec les partenaires sociaux, afin de prévenir les crises dans le secteur de l'éducation ;
- Accélérer la mise en œuvre du Programme "zéro abri provisoire"(PROZAP) qui vise la résorption des abris provisoires à tous les niveaux ;
- Développer un programme intégré de mise à niveau des établissements scolaires et de construction d'infrastructures éducatives, en lien avec l'évolution de la population à scolariser ;
- Renforcer la médecine scolaire en instaurant des visites médicales régulières pour faire face à la récurrence des décès d'élèves lors des cours d'éducation physique et sportive ;
- Poursuivre les efforts déployés pour promouvoir l'alphabétisation et les langues nationales ;
- Accélérer le processus de réalisation des LINEQ, notamment ceux des régions de Fatick et de Matam ;

- Généraliser le port obligatoire de blouses, du préscolaire au lycée ;
- Accélérer le processus d'adoption du projet de loi portant sur la modernisation des écoles coraniques ;
- Accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'implantation, au moins, d'un centre de formation professionnelle de référence dans chaque chef-lieu de département ;
- Achever les travaux d'infrastructures engagées à travers différents projets concernant le sous-secteur de la formation (Lycée technique et professionnel de Sandiara, etc.) ;
- Relever la contribution financière des employeurs pour la formation initiale et continue, par le biais de la Convention nationale Etat-employeurs rénovée ; et
- Intégrer le numérique dans le système éducatif et la formation comme prévu dans le Plan d'actions de la SN 2025.

Enseignement supérieur

- Intensifier les initiatives dédiées au renforcement de la carte universitaire pour favoriser l'accès, la diversification de l'offre de formation et la qualité des enseignements apprentissages, en accordant la priorité aux régions de Tambacounda et de Matam ;
- Achever les chantiers initiés au niveau des différentes universités et autres établissements d'enseignement supérieur ;
- Accélérer la mise en œuvre du programme de construction d'ENO dans les 45 départements du Sénégal, pour renforcer l'efficacité de l'UVS ;
- Prendre des mesures adéquates pour le paiement à bonne date des indemnités liées aux examens afin d'éviter les perturbations des enseignements souvent enregistrées à cet effet ;
- Apurer la dette due aux établissements d'enseignement privés, suite à la décision gouvernementale de ne plus orienter de bacheliers dans lesdits établissements ;
- Veiller davantage sur la qualité des enseignements et la valeur des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur privés ;
- Prendre des mesures appropriées pour éviter durablement les grèves récurrentes d'étudiants et d'enseignants ;
- Créer des filières de formation sur les technologies émergentes (big data, cloud IA, IOT), conformément au Plan d'actions de la SN2025.

Situation sociale

Pauvreté et protection sociale

- Consolider les acquis obtenus dans le cadre de l'exécution des politiques de solidarité nationale et d'équité sociale et territoriale en vue de réduire la pauvreté ;
- Établir le profil de pauvreté pour un meilleur ciblage et une orientation plus adéquate des interventions publiques destinées à répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables ;
- Veiller à la mise à jour périodique du Registre National Unique (RNU) aux fins d'une meilleure cartographie de la pauvreté et de la vulnérabilité et permettre aux ayants-droits d'accéder de façon équitable et transparente à des programmes de filets sociaux ;
- Renforcer les programmes de filets sociaux (Couverture maladie universelle (CMU), bourses de sécurité familiale, etc.) ;
- Inciter le secteur privé à contribuer davantage à l'éradication de la pauvreté, à travers, entre autres, la RSE ;
- Impliquer davantage les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- Poursuivre et intensifier les efforts déployés pour retirer les enfants de la rue ;
- Accélérer le rythme de délivrance des cartes d'égalité des chances aux personnes vivant avec un handicap, pour leur faciliter l'accès aux services de santé, d'éducation, des transports, etc.
- définir et mettre en œuvre une feuille de route consensuelle pour un programme national de réformes du système de protection sociale :
- Promouvoir des modalités opérationnelles de relèvement progressif des cotisations retraite et d'enrôlement des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans et acteurs du secteur informel ;
- Promouvoir, par des mesures incitatives, le recours à la retraite complémentaire;
- Accélérer le processus de consolidation des régimes et structures de gestion des retraites (FNR, IPRES, CSS).

| | |
|---|---|
| <p>Accès à l'eau potable et à l'assainissement</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et intensifier les efforts déployés pour améliorer la qualité et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sur l'étendue du territoire national ; - Trouver une solution définitive à la cherté et à la mauvaise qualité de l'eau ainsi qu'aux pénuries récurrentes de cette ressource notée depuis l'avènement de la SEN'EAU ; - Pallier les dysfonctionnements résultant de la délégation de gestion dans le secteur de l'hydraulique rurale, régulièrement décriés par les populations ; - Prendre en compte les recommandations relatives à l'assainissement et à la lutte contre les inondations contenues dans l'Avis n° 2021-02 du CESE mentionné ci-dessus. |
| <p>Climat social</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Trouver une solution durable aux remous qui secouent certaines entreprises du secteur parapublic (SAPCO, SAR, La Poste, etc.) ; - Formaliser et opérationnaliser les propositions visant à pallier la cherté du loyer (réduction de la caution, application effective des dispositions de la loi, etc.) y compris les dispositions de la Loi n°2014-03 du 22 janvier 2014 ; - Assurer l'application effective des accords signés avec les syndicats des diverses corporations (transporteurs, boulangers, etc.) ; - Diligenter le règlement définitif des droits d'ex-travailleurs d'entreprises liquidées (HAMO, EGCAP, SOTRAC, SIAS, AMA-Sénégal, etc.) ; - Tenir des assises sur le passif social pour faire le point sur les accords, dans le secteur de la santé et l'éducation, le respect des droits des travailleurs, la prise en charge des violations par rapport au droit des travailleurs, ... ; et - S'entendre sur un échéancier pour la prise en charge de l'ensemble des problèmes qui préoccupent les travailleurs, y compris la question majeure du système de rémunération. |
| <p>Emplois</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion des Jeunes « Xëyu ndaw ñi » ; - Rationaliser le dispositif de promotion de l'emploi et de formation des jeunes (ANPEJ, ANAMO, ANIDA, PRODAC, 3FPT, DER, PSE-J, etc.); - Promouvoir l'employabilité des jeunes, diplômés en i) adaptant les enseignements-apprentissages aux besoins du marché de l'emploi, ii). augmentant le budget de la DER/FJ pour prendre en charge son important portefeuille de projets en attente, iii) développant des programmes de soutien à l'entrepreneuriat, etc. ; - Stimuler la création massive d'emplois dans des secteurs porteurs (agriculture, pêche, aquaculture, élevage, etc.). |

| | |
|-------------------------|--|
| <p>Culture</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Revoir le contenu de certaines émissions et films, en tenant compte de nos valeurs socio-culturelles et de la nécessaire préservation de l'image de nos Institutions ; - Trouver une solution appropriée à la problématique de la prise en charge médicale des acteurs culturels ; - Généraliser, tels que prévu dans la LPS (2019-2023), la construction de complexes culturels régionaux ; - Promouvoir une véritable industrie culturelle et créative en valorisant les opportunités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) ; - Diligenter la création de la Cité du Cinéma et de l'Audiovisuel et de l'Institut des Métiers et des Arts (IMA). ; - Valoriser les sites, œuvres et héros du patrimoine culturel national. |
| <p>Sport</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et accélérer la mise en œuvre du programme de construction, de réhabilitation et de mise aux normes des infrastructures sportives ; - Renforcer le dispositif de lutte contre les violences notées dans les stades ainsi qu'à l'Arène nationale ; - Redynamiser le sport scolaire et universitaire ; |
| <p>Migration</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une approche préventive multidimensionnelle dans l'analyse des causes de l'extrémisme et renforcer la confiance mutuelle entre forces de sécurité et de défense (FSD) et populations locales ; - Continuer à renforcer les moyens d'intervention et le déploiement des FSD sur le territoire national ; - Appuyer les initiatives de renforcement des liens d'amitié et d'intégration entre peuples de part et d'autre des frontières, à travers des activités socioéconomiques et culturelles ; - Accélérer le processus de formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, notamment dans la Région de Kédougou; - Renforcer, suivant une approche inclusive, les programmes de développement des régions frontalières, avec un focus sur le volet économique. |

| | |
|---|---|
| <p>Gouvernance des ressources extractives</p> | <ul style="list-style-type: none"> - recourir aux compétences de la Diaspora sénégalaise afin de mettre en place un « shadow cabinet » au niveau du Comité d’Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS PETROGAZ), pour, entre autres, accompagner l’Etat dans les négociations avec ses partenaires ; - renforcer les capacités du Ministère de l’Environnement et du Développement durable, notamment en termes de ressources humaines, financières et techniques pour, entre autres, mieux assurer le suivi des plans de gestion environnementale et sociale et autres recommandations contenues dans les études d’impact environnemental et social ; - renforcer les capacités des structures de contrôle pour améliorer la gouvernance du secteur. |
| <p>Collectivités territoriales et décentralisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser la Fonction publique locale (FPL) en mettant en place le Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation et les organigrammes-types dans les collectivités territoriales ; - Verser aux communes concernées les sommes collectées au titre des différents fonds issus du secteur minier ; - Diligenter le démarrage du « PACASEN-Rural » ciblant principalement les ex-communautés rurales et les départements ; - Poursuivre la dynamique d’augmentation des volumes financiers des mécanismes de transfert (FECT, FDD, CEL, etc.) ; - Démarrer la Phase 2 de l’Acte 3 de la Décentralisation, suite à l’évaluation de la première phase. |
| <p>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</p> | |
| <p>Gestion des déchets</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l’exécution du Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l’Économie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED), en veillant à une bonne articulation avec les initiatives des communes et de l’UCG ; - Veiller à l’organisation régulière des journées nationales de nettoyage «Bésup Sétal» ; - Régler définitivement les arriérés de paiement des sommes dues aux concessionnaires du nettoyage. |

| | |
|--|---|
| <p>Lutte contre l'érosion côtière</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Diligenter l'adoption et la promulgation de la Loi d'orientation sur le littoral ; - Mobiliser les ressources nécessaires à l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ; - Créer un Fonds de gestion de l'érosion côtière pour financer l'entretien des infrastructures. |
| <p>Conservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser la Lettre de politique sectorielle de l'environnement et du développement durable 2021-2025, par la mise en œuvre des 4 programmes ciblés couvrant toutes les problématiques liées à ce secteur ; - Mettre en place un dispositif efficient de lutte contre la déforestation, notamment en Casamance (coupe illicite de bois, etc.) ; - Augmenter les financements destinés au Projet de la Grande Muraille verte (GMV) qui connaît un rythme d'avancement lent au regard de ses objectifs ; - Poursuivre les efforts de réduction de l'empreinte carbone par le développement du mix énergétique consistant à recourir davantage aux sources alternatives d'énergie comme le solaire, l'éolienne, etc. ; - Poursuivre l'exécution des activités d'atténuation et d'adaptation ciblées dans la Contribution Déterminée Nationale (CDN) qu'il convient, du reste, à davantage vulgariser pour son appropriation par les populations; - Développer une stratégie commune à tous les pays (notamment africains) dont l'émergence repose en grande partie sur l'exploitation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, etc.), pour faire face à la décision de réduire les financements dédiés au développement de ce type de ressources ; - Veiller à la concrétisation de la proposition du Chef de l'Etat consistant à maintenir les mécanismes de financement du gaz comme énergie de transition ; - Mettre en place, à l'échelle du continent, un dispositif adéquat pour «assurer une transition énergétique juste et équitable, selon le principe de la responsabilité communes, mais différenciée »; - Intensifier les actions d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les questions environnementales pour renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des populations face aux effets des changements climatiques ; |

- renforcer, dans tous les secteurs (bâtiments, transports, etc.) les initiatives en matière de promotion de l'efficacité énergétique dans le but de réduire l'empreinte carbone et dépendance énergétique ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des directives du Chef de l'Etat, notamment celles se rapportant à l'application des textes législatifs et réglementaires (Code forestier, etc.) ;
- Sensibiliser davantage les citoyens sur la nécessité i) de respecter les dispositions des lois et règlements en matière de gestion environnementale y compris celles concernant l'usage des sacs plastiques ;
- Rendre plus visibles les effets et impacts des programmes de l'Etat en matière de reforestation et de protection de l'environnement ; et
- Renforcer les moyens d'intervention des structures impliquées dans la préservation de l'environnement.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DEUXIÈME PARTIE : RAPPORT DES TRAVAUX DES SESSIONS DE L'ANNÉE



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



**PREMIERE SESSION
ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021**

Thème 1: « Emigration et emploi »

Thème 2: « Inondations et assainissement »



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Thème 1 : « Emigration et emploi »

Le caractère complexe et multidimensionnel de la problématique de l'émigration et de la question majeure de l'emploi des jeunes interpelle l'ensemble des décideurs de la planète, en particulier ceux des Etats classés dans la catégorie des pays en voie de développement.

Au-delà des acceptions et principes en matière de droits humains sur les deux sujets et les orientations résultant des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, l'émigration et l'emploi demeurent toujours des priorités dans l'agenda des pouvoirs publics.

Au Sénégal, 66,60%⁸⁸ de la population en âge de travailler⁸⁹ ont un âge compris entre 15 et 35 ans, environ 5.876.460 personnes. Un atout démographique qui, au regard des mutations et nouvelles exigences sociétales, des multiples défis en matière de qualification professionnelle et des réalités économiques difficiles à maîtriser, se transforme en un dilemme menaçant pour l'ordre social et la stabilité politique. Selon la même source, le taux de chômage est estimé à 16,9%.

Par ailleurs, selon la Cellule en charge de l'emploi au niveau du ministère de la Jeunesse, 64,39% des Sénégalais candidats à l'émigration irrégulière déclarent comme principal motif, le souhait de gagner plus d'argent, même si 71% d'entre eux ont déjà une occupation professionnelle.

Ainsi, pour répondre à la saisine de son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, dans la continuité des réflexions engagées depuis 2013⁹⁰, le Conseil économique, social et environnemental, suite à l'analyse des déterminants du contexte, a établi un diagnostic exhaustif de la portée et des limites du cadre légal et institutionnel, des politiques, programmes et projets ainsi que des nouveaux enjeux et défis de l'émigration et de l'emploi des jeunes avant de formuler des recommandations.

Pour la définition de nouvelles orientations et d'offres plus innovantes en matière de promotion de l'emploi des jeunes et de la migration légale, ainsi que de lutte contre l'émigration irrégulière, dix-sept (17) recommandations sont formulées. Elles visent, entre autres :

- le renforcement de la gouvernance, le cadre légal et réglementaire en matière d'émigration et d'emploi ;
- l'amélioration de la gouvernance stratégique et institutionnelle des secteurs de l'émigration et de l'emploi ;
- l'amélioration et la consolidation des politiques, programmes et projets sectoriels en matière d'émigration et d'emploi.

⁸⁸Projections de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) - 2020

⁸⁹19 – 59 ans

⁹⁰Avis n° 2013-05 du 10 décembre 2013 sur « la création d'emplois pour les jeunes : quelles stratégies opérationnelles, innovantes et pertinentes mettre en œuvre ? » ; Avis n° 2016-08 du 14 novembre 2016 sur « quels dispositifs pour l'adéquation formation emplois qualifiés nécessaires au développement économique du Sénégal ? » et Avis n° 2019-04 sur « la Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l'auto-emploi des jeunes ».

A. Au titre de la gouvernance du cadre légal et réglementaire en matière d'émigration et d'emploi

1. Renforcer le cadre légal et réglementaire en matière d'emploi et d'émigration en :

- ratifiant les instruments juridiques de protection des droits des migrants, notamment, les Conventions de l'OIT et en les harmonisant avec le droit positif interne ;
- renégociant des accords bilatéraux et multilatéraux en matière de protection sociale avec les pays d'accueil des migrants sénégalais ;
- renégociant la révision des accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays européens et les autres, pour une meilleure prise en charge de la question de la réciprocité et de toutes les opportunités d'emplois décents, pouvant profiter aux jeunes et aux femmes, à ce sujet, la filière canadienne mérite d'être étudiée ;
- révisant les textes de loi en vigueur pour un durcissement des peines infligées aux passeurs arrêtés, aux propriétaires des pirogues et aux trafiquants de visas ;
- élaborant une loi qui encadre les activités de placement privé de travailleurs migrants sénégalais à l'étranger afin de leur garantir une protection dès leur départ du pays et lutter contre leur exploitation par les trafiquants, les passeurs, les agences de recrutement et les employeurs sans scrupules ;
- révisant la Convention Etat-employeur, surtout par rapport à certaines mesures restrictives relatives au nombre d'années d'expérience, limitant la chance à des milliers de jeunes d'accéder au premier emploi ;
- vulgarisant les différents accords et traités au niveau de la CEDEAO relatifs à la mobilité et au travail dans l'espace ;

B. Au titre de la gouvernance stratégique et institutionnelle des secteurs de l'émigration et de l'emploi

2. Organiser un Conseil présidentiel sur l'emploi et l'émigration impliquant tous les acteurs concernés, qui devra être le début d'un processus pour :

- la reconsidération des choix politiques du Sénégal en matière de promotion de l'émigration régulière et de lutte contre l'émigration irrégulière des jeunes, en accordant une attention particulière à l'exploitation optimale des potentialités du pays et à la promotion du patriotisme économique ;
- l'évaluation des financements injectés dans les politiques d'emploi et de migration pendant une période déterminée ;

⁹¹- 9n° 97 sur les travailleurs migrants,

- n°143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants,

- n° 181 sur les agences d'emploi privées,

- n° 118 sur l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale afin de renforcer le cadre juridique promouvant une approche fondée sur les droits humains ;

- l'élaboration d'une stratégie nationale de l'emploi, en tenant compte du caractère multisectoriel de la question ;
- l'actualisation et l'adoption définitive de la Stratégie nationale sur la migration ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication sociale sur l'emploi et l'émigration, en privilégiant les langues nationales, visant la déconstruction des perceptions qu'ont les jeunes de la réussite économique et sociale et des représentations qu'ils se font de l'Europe ;
- la mobilisation et l'encadrement de la Diaspora hautement qualifiée ;
- l'introduction dans les écoles des modules de formation sur les dangers de l'émigration irrégulière ; et
- la reconstitution de données fiables et exhaustives en matière de migration par la mise en place d'un système national de production régulière de données migratoires pour alimenter la recherche, approfondir les connaissances et aider à la prise de décisions ;
- la finalisation de la Stratégie nationale d'Insertion Professionnelle (SNIP).

3. Revoir le dispositif institutionnel de gouvernance des sous-secteurs de l'emploi et de l'émigration au Sénégal, en accordant la priorité :

- à la rationalisation des structures de coordination et d'accompagnement des jeunes en matière de formation et d'emploi (ANPEJ, DER/FJ, 3FPT) ;
- à la revue de la cohérence de la tutelle institutionnelle de la jeunesse et celle des départements de la formation professionnelle et de l'emploi pour une grande structure de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- à la mise en place d'un cadre continental de gouvernance de la migration de travail qui promeut la ratification par tous les Etats de la Convention de la Conférence interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) pour assurer la couverture du travailleur partout en Afrique et l'articuler à la mise en œuvre de l'Accord de la Zone de Libre-Echange continentale africaine (ZLECAf) ; et
- au développement d'un partenariat avec les universités et les instituts de recherche pour la réalisation d'études plus approfondies sur la migration et l'emploi des jeunes.

4. Mettre en place des plateformes territoriales inclusives d'orientation et de soutien pour l'emploi et l'employabilité des jeunes ainsi que la prévention de l'émigration irrégulière, susceptibles de contribuer :

- à l'accompagnement des entreprises au niveau territorial, pour en faire des champions nationaux de référence et des incubateurs pour la jeunesse ;
- à la transparence et à la démocratisation de l'accès au financement ;

- au traitement diligent des requêtes en souffrance au niveau des structures d'accompagnement, formulées par les jeunes sortants des universités, des instituts et centres de formation professionnelle créés ou agréés par l'Etat ;
- à la supervision, au suivi/évaluation de toutes les initiatives, de tous les programmes et projets destinés à l'accompagnement financier et non financier des projets dédiés aux jeunes et aux femmes, avec l'obligation d'établir des rapports de performance trimestriels accessibles aux citoyens.

C. Au titre de l'amélioration et de la consolidation des politiques, programmes et projets sectoriels en matière d'émigration et d'emploi

⊙ Pour le renforcement des mesures et actions sécuritaires :

5. Renforcer les actions de prévention, de lutte contre l'émigration irrégulière et d'accompagnement des migrants de retour, en accordant une priorité à :

- l'établissement d'une situation de référence partagée de l'émigration et promouvoir l'émigration régulière⁹² :
- l'amélioration des moyens aériens et navals des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ainsi que des capacités des ressources humaines pour intensifier la surveillance des côtes sénégalaises et pour un meilleur suivi du dispositif mis en place et le renforcement du contrôle des pirogues à l'embarcation, à travers l'instauration d'une autorisation préalable et l'usage de moyens techniques appropriés pour leur géolocalisation ;
- l'intensification et à la diversification des offres de formation professionnelle de qualité et en veillant à leur adaptation aux besoins réels du marché de l'emploi au Sénégal et dans la sous-région ;
- la création de centres communautaires de formation professionnelle, le partenariat avec les structures de formation comme les 3FPT, la promotion de l'auto emploi des jeunes...) au niveau des zones de départ avec un dispositif d'accompagnement dynamique et endogène ; et
- l'implication des collectivités territoriales, à tous les niveaux de la chaîne d'intervention en matière de promotion de l'émigration régulière, de lutte contre l'émigration irrégulière et de création d'emplois décents au profit des jeunes et des femmes.

⁹²en :

- demandant aux ministres compétents de procéder à la cartographie nationale de la problématique de l'émigration pour mieux appréhender les facteurs prédisposant à l'émigration irrégulière, les véritables motivations des candidats à l'émigration, la portée et les limites de toutes des initiatives de promotion de l'émigration régulière et de lutte contre l'émigration irrégulière, la situation des migrants sénégalais placés dans les centres d'accueil en Espagne et ailleurs ;
- établissant une base de données fiables sur la situation des émigrés Sénégalais, en Afrique et dans le monde ;
- mettant en place une plateforme inclusive, associant l'Etat, le patronat, les syndicats, les collectivités territoriales, la société civile et les Agences de coopération pour la négociation de contrats de travail et le portage du plaidoyer pour l'obtention de quotas significatifs pour le travail saisonnier en Europe, au profit des jeunes du Sénégal ;
- procédant à une large vulgarisation du document sur les créneaux porteurs au profit des migrants de retour ou de ceux qui souhaitent rentrer.

① **Pour la valorisation optimale des opportunités de création d'emplois au profit des jeunes et des femmes :**

➤ **avec le secteur privé**

6. Recadrer les choix stratégiques des relations partenariales avec le secteur privé uni pour la promotion de l'emploi des jeunes en :

- accélérant la mise en œuvre d'une véritable politique d'industrialisation basée sur la transformation et la valorisation de la matière première locale et importée (agricole, pêche, élevage, ressources naturelles etc.) pour plus d'opportunités d'emplois au profit des jeunes et des femmes ;
- s'appuyant sur la compétence des migrants ayant accumulé des expériences et / ou expertises durant leur séjour à l'étranger pour développer des parcs industriels ;
- encourageant les migrants à saisir des opportunités économiques d'intégrer le secteur privé national et investir dans les secteurs porteurs de richesses dans leurs pays d'origine;
- revoyant les conditions d'accès aux marchés publics et aux contrats PPP en intégrant de nouveaux paramètres incitatifs à la création d'emplois et la formation des jeunes ;
- mettant en place des politiques incitatives favorables au recrutement des jeunes.⁹³

7. Assurer une meilleure prise en charge de la question de l'employabilité et de l'insertion des jeunes en :

- procédant à une refonte du système éducatif et de formation professionnelle, avec une option résolue de l'usage des langues nationales, comme principal médium ;
- renforçant les initiatives de formation (certificats professionnels de spécialisation ou insertion) de courte durée (3 à 6 mois) développées dans les établissements de formation professionnelle en fonction des opportunités d'insertion qu'offrent les localités ;
- démultipliant et en équipant les Centres de formation professionnelle au niveau urbain et territorial ;
- disposant d'un cadre réglementaire de mise en œuvre de l'apprentissage rénové ;

93

- prise en charge d'une partie de la rémunération (de 25 à 50% sur une durée limitée moyennant l'engagement de signer un contrat d'une durée minimum de deux (02) ans par le gouvernement) et l'autre partie par l'employeur et/ou les partenaires techniques et financiers ;
- révision des charges fiscales pour l'investissement dans tous les secteurs porteurs pourvoyeurs d'emplois massifs;
- développement de politiques de subvention aux principales PME pourvoyeuses d'emplois (financement conditionné à un pourcentage de recrutement des jeunes en fonction de la taille de l'entreprise) ;
- généralisation des subventions pour la création d'entreprise et la facilitation de l'accès équitable aux fonds de garantie afin de permettre l'accès des jeunes entrepreneurs aux financements bancaires ;
- réadaptation des stratégies et actions pour le renforcement de l'encadrement des acteurs du secteur informel et la facilitation de la professionnalisation de leurs activités.

- reconstituant des données fiables sur le système d'apprentissage ;
- travaillant pour faire respecter les dispositions réglementaires liées au contrat d'apprentissage ;
- octroyant un budget d'investissement à la Direction de l'Apprentissage du MEFP en attendant l'application de la recommandation sur la rationalisation des structures d'intervention pour la création d'emplois ;
- systématisant l'établissement de conventions de partenariat avec les professionnels dans le développement des contrats de performance des universités, instituts et écoles de formation professionnelle ;
- élargissant l'offre de formation professionnelle au profit de tous les jeunes qui sortent du circuit conventionnel ;
- permettant aux jeunes diplômés d'accéder aux professions libérales ;
- évaluant et en réduisant de façon drastique les contrats spéciaux signés dans les administrations pour une catégorie de personnes ;
- organisant des voyages de découverte des jeunes sénégalais en Europe, notamment ceux des écoles et des universités, pour démystifier le mythe qui les habite ;
- capitalisant, modélisant et mutualisant les bonnes pratiques et expériences du secteur privé et de la société civile en matière de formation et d'insertion des migrants et des jeunes ;
- mettant en place des mécanismes de promotion de la mobilité professionnelle, surtout des étudiants sénégalais en Afrique et ailleurs, de la migration circulaire et de valorisation des expériences professionnelles acquises à l'étranger ;
- développant des call center au regard des potentialités déjà existantes, et grands pourvoyeurs d'emplois formels ; à titre d'exemple, au Maroc les Call Center sont les premiers pourvoyeurs d'emplois (120.000 emplois) et Madagascar s'oriente également dans cette stratégie de création d'emplois ;
- améliorant les stratégies de communication du FONGIP et en renforçant les ressources dédiées au financement de l'auto-emploi des jeunes, tout en informant clairement les usagers sur les articulations des interventions des structures d'accompagnement financier et non financier, les liens entre le FONGIP et les autres programmes de financement mis en place par l'Etat.

➤ **secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage**

- 8. Valoriser les potentialités agricoles des zones rurales à travers la protection foncière, l'aménagement des terres, la construction de forages, la facilitation de l'accès des jeunes ruraux à la formation, aux équipements et intrants agricoles, la création de coopératives de production, l'installation de petites unités de transformation de produits agricoles et le développement d'une chaîne de commercialisation maîtrisée, tout en promouvant le consommateur local et ses avantages en matière de création d'emplois durables ;**

- 9. Réajuster au plus vite l'action du Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)** pour une mise en service rapide et efficace des DAC non encore fonctionnels (Keur Samba Kane, Keur Momar Sarr, Sangalkam, Boulel, Fafacourou, Niombato, Dodji) pour qu'ils deviennent de véritables incubateurs d'entreprises et de création d'emplois décents, vu le temps épuisé depuis la création du Programme en 2014 ;
- 10. Accélérer la mise en œuvre des réformes et projets inscrits dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE)** pour une valorisation optimale des opportunités d'emploi dans les principales filières du secteur de l'élevage : bétail et viande, lait, aviculture, apiculture, élevage porcin ;
- 11. Adopter des mesures exceptionnelles pour accroître les moyens mis à la disposition de l'ANIDA afin de lui permettre de créer, d'ici à fin 2024, 2.000 à 3.000 fermes ;**
- 12. Sécuriser les emplois au niveau du secteur de la pêche et exploiter son potentiel en matière de création d'emploi à travers :**
- le renforcement des moyens du Centre de Recherche océanographique Dakar-Thiaroye pour avoir des avis objectifs et actuels sur la disponibilité de la ressource halieutique avant tout octroi de licences dans une pêcherie ;
 - l'intensification des actions de lutte contre la pêche illicite pour rendre plus poissonneuses les eaux sénégalaises et fixer le maximum de jeunes qui s'activent dans le secteur ;
 - la finalisation de l'adhésion du Sénégal à la Fisheries Transparency Initiative (FITI) pour une gouvernance inclusive et transparente du secteur de la pêche ;
 - le développement de l'aquaculture maritime au niveau des grands centres de pêche et l'exploitation optimale de toute la chaîne de valeur, avec l'objectif de créer au moins, 20.000 emplois d'ici la fin 2023 ;
 - le développement d'un enseignement professionnel approprié sur les activités de pêche pour mieux faire comprendre aux acteurs directs les enjeux liés aux changements climatiques et à leurs conséquences ;
 - la facilitation de l'accès aux financements pour la gestion et l'exploitation des concessions maritimes mises à la disposition des communautés des pêcheurs ;
 - la valorisation des métiers de la pêche en créant des centres de formation professionnelle dans tous les grands centres ;
 - le développement d'activités de reconversion génératrices de revenus (transport, agriculture, industrie)⁹⁴ ;
 - l'organisation des pêcheurs en coopératives de production en vue d'acquérir de grands navires de pêche et de développer leur activité (Exemple : le thon) ;

⁹⁴Les pêcheurs sont très conservateurs et exercent peu d'activités en dehors de la pêche.

13. Mettre en place des chambres de l'agriculture pour booster l'emploi des jeunes dans le secteur ;

➤ secteur de l'artisanat et le développement des PME

14. Accorder une priorité absolue à la promotion et à l'accompagnement des entreprises nationales, en particulier les petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries (PME/PMI), en :

- établissant une cartographie complète des entreprises : leurs profils, leurs secteurs d'activités, leur évolution, l'état périodique de leur bilan, les types d'accompagnement dont elles ont bénéficié, le nombre d'emplois créés et les possibilités d'étendre leurs activités ;
- identifiant une centaine de métiers d'artisanat ;
- créant une banque nationale pour le financement des PME et des PMI dont le capital est entièrement détenu par des nationaux ;
- allégeant davantage les procédures de formalisation et de fiscalité ;
- renforçant significativement les moyens mis à la disposition de l'ADEPME pour :
 - limiter sa forte dépendance aux financements extérieurs car, plus de 200% de son budget vient des partenaires ;
 - formaliser, au moins, plus de 25.000 PME, d'ici la fin 2023 et créer un minimum de 250.000 emplois directs ;
 - améliorer sa stratégie de communication par une approche territoriale appuyée sur les langues nationales ;
- reconsidérant les taux d'intérêt appliqués par le FONGIP pour rendre plus soutenables les crédits octroyés aux PME, notamment celles dirigées par des jeunes, au niveau des centres urbains et du monde rural ;
- revoyant à la baisse les taux pratiqués par la BCEAO en direction des structures financières dédiées au financement des PME/PMI nationales des pays de la zone UEMOA ;
- établissant des accords avec les banques pour faciliter l'accès à des crédits longs et à des taux soutenables ;
- augmentant le budget de la Délégation à l'Entrepreneuriat rapide (DER/FJ) avec des conditionnalités de transparence et non partisans dans l'octroi des financements aux jeunes et aux femmes ;
- évaluant l'approche chaîne de valeur promue dans le cadre du PUDC en vue de sa capitalisation et de sa modélisation ;

- encourageant la diversification des modes de financement, à travers par exemple l'actionnariat, la valorisation de la profession comptable et de l'apport des sortants de nos universités pour accroître leur performance ;
- accélérant le financement de centaines de projets (business plans) en souffrance dans les chambres de métiers, après actualisation, pour permettre aux jeunes sortis des centres de formation et des ateliers pilotes, d'être certifiés, de bénéficier de stages de mise en situation professionnelle et de l'encadrement des chambres de métiers ;
- renforçant les moyens mis à la disposition du tribunal du commerce.

15. Créer une structure de liaison, en collaboration avec les chambres de métiers et les collectivités territoriales avec :

- l'établissement d'un contrat de performance bien défini, des objectifs et échéances précis, pour la valorisation optimale des potentialités du secteur de l'artisanat en matière de création d'emplois décents, au profit des jeunes et des femmes, l'ancrage institutionnel de la structure de liaison doit être à un niveau hautement stratégique du fait de la transversalité du secteur et de la diversité des acteurs. Entre autres responsabilités, la structure de liaison pourrait avoir comme principales tâches ;
- le recensement, le profilage et l'immatriculation de toutes les unités de formation et de production artisanales ;
- l'organisation des différentes unités en coopératives de production suivant les domaines d'activités et les spécificités zonales ;
- l'évaluation des besoins en renforcement de capacité et la mise en place d'un dispositif de formation intégrant, outre les offres de spécialité en partenariat avec les structures dédiées (centres de formation et de perfectionnement, centres de ressources, garages spécialisés des concessionnaires...), des modules de base, en langues nationales, sur le leadership, l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise, l'éducation financière, la protection sociale et la sécurité au travail ;
- la facilitation de la certification des maîtres artisans et des apprentis qualifiés via la validation des acquis de l'expérience ;
- l'aménagement d'espaces dédiés aux artisans dans chaque commune du Sénégal avec des installations adaptées et la spécialisation en fonction des potentialités et de la disponibilité de la matière première, au niveau de chaque zone de production ;
- l'accompagnement de 50.000 apprentis qualifiés à l'auto emploi (création des unités et des coopératives de production) ;
- l'accompagnement des unités artisanales et des coopératives de production à l'acquisition d'équipements modernes et à l'accès à des financements substantiels;

16. Valoriser et renforcer la capacité des chambres de métiers et accompagner l'Union nationale des chambres de métiers du Sénégal (UNCMS) pour leur permettre :

- d'accompagner et de renforcer de petites unités artisanales de jeunes ayant subi leur formation dans des ateliers d'apprentissage ;
- de jouer pleinement leur rôle de suivi des programmes de l'Etat et des partenaires au développement dans le domaine artisanal ;
- de préparer et d'accompagner les jeunes à la création et au développement de leur entreprise grâce à la formation-apprentissage pratique et au renforcement continu de leurs capacités aux plans technique et managérial ;
- de mieux organiser le sous-secteur, à travers le développement d'unités artisanales bien structurées en fonction des métiers et de coopératives de production ;
- de soutenir fortement le processus de développement des chaînes de valeur des différentes unités artisanales et des coopératives de production à la commercialisation, notamment à Ngaye Mékhé, pour la valorisation de leur apport à l'économie nationale.

17. Mettre en place des programmes spéciaux :

- de détection des jeunes sénégalais disposant de compétences techniques en informatique, génie informatique, réparation de machine, base de données, installation de réseaux, logistique informatique, entretien informatique, traitement des données, Web et son d'entretien et réfléchir sur :
 - leur déploiement dans les administrations publiques et parapubliques sans considérations partisanses ;
 - les modalités innovantes pour les accompagner à développer leurs propres activités ;
- de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) : construction de voiries en pavés, curage d'ouvrages d'assainissement, désensablement de rues, collecte et valorisation/recyclage de déchets, nettoyage, élagage d'arbres, reboisement ;
- de recrutement massif dans la fonction publique (complément d'effectif, remplacement des retraités, gap de 3000 agents, etc.) ;
- d'augmentation des quotas des recrues aux concours nationaux (ENA, CFJ, Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés, Douane, Police, ENOA, ENSOA, santé militaires, infirmiers, sages-femmes, professeurs, Instituteurs, FASTEF, etc.) ;
- de promotion des solutions pédagogiques portant sur les métiers (agro-alimentaire, élevage, mécanique, métallurgie, bois, soudure, plomberie, électricité, ...) en utilisant les simulateurs virtuels permettant de faire des formations de masse (exemple : le programme « Minibus » au Mali ; 20 000 à 100 000 jeunes pourraient être formés dans des délais très courts avec une formation qualifiante) ;

- de promotion des emplois verts avec formation aux métiers liés à l'environnement et aux énergies durables dans le cadre du PSE Vert et du renforcement de la résilience face aux changements climatiques ;
- de dotation d'une subvention de dix (10) milliards de F CFA par an aux ONGs pour le recrutement, au moins de trois mille (3.000) jeunes, dans divers domaines de compétences.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Thème 2 : « Inondation et assainissement »

Dans un contexte international marqué par de nombreux bouleversements résultants des impacts du dérèglement climatique, la gestion des questions majeures, comme les inondations et l'assainissement, constitue un défi constant dans tous les continents.

Ainsi, outre l'engagement de la Communauté internationale à travers l'Objectif de Développement Durable (ODD) n° 06, il est important de rappeler qu'en Afrique, plus de 90% des catastrophes naturelles sont occasionnées par des inondations. Aussi, moins de 10% des populations au niveau des grandes villes possèdent des toilettes raccordées aux égouts et seuls 10 à 30% des déchets ménagers sont éliminés⁹⁵.

Au Sénégal, l'enquête ménage sectorielle réalisée par l'ANSD⁹⁶ révèle qu'en milieu urbain, le taux d'assainissement s'élève à 67,4% pour les toilettes améliorées non partagées et 24,3% pour celles partagées. En milieu rural, seules 42,3% des populations ont accès à des installations sanitaires améliorées et le taux de défécation en plein air est de 29%.

Aujourd'hui, l'ambition de l'Etat du Sénégal, déclinée à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) et le Plan d'actions prioritaires, ajusté et accéléré (PAP-2A), est d'atteindre, en 2023, un taux d'assainissement de 86% en milieu urbain et de 65% en milieu rural.

Pour ce faire, outre l'actualisation de la lettre de politique sectorielle du département de tutelle, plus de 77,451 milliards de F CFA ont été déjà mobilisés pour l'effectivité du Programme décennal de Lutte contre les Inondations (PDLCI) dont le coût global est estimé à plus de 776 milliards 988 millions de F CFA. A cela s'ajoutent les importantes mesures prises pour le renforcement du cadre légal, l'amélioration de la gouvernance desdits secteurs au niveau central et décentralisé et les multiples programmes et projets en cours au niveau des zones urbaines et rurales.

Toutefois, malgré les avancées très significatives notées et la volonté politique, de nombreux défis interpellent encore les pouvoirs publics sénégalais, surtout dans les domaines de la planification, de la coordination, de la mobilisation du secteur privé national et des ressources, du soutien à la recherche et à la formation ainsi qu'en matière de sensibilisation et de responsabilisation des populations.

De ce fait, suite à la saisine de son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, outre l'analyse des différents déterminants qui précèdent, le Conseil économique, social et environnemental a formulé quinze (15) principales recommandations, visant entre autres:

- le renforcement du cadre légal existant et l'effectivité des textes de loi en vigueur ;
- l'amélioration de la synergie des acteurs, de la planification et de la coordination des actions dans lesdits secteurs ;
- le renforcement des capacités des acteurs et des moyens mis à leur disposition ;
- la consolidation des politiques, programmes et projets initiés par l'Etat ;
- le développement d'une stratégie spécifique de résilience dans le cadre de la gestion des inondations ;
- le développement d'approches innovantes en matière de mobilisation des ressources et de responsabilisation des collectivités territoriales.

⁹⁵Rapport des travaux de la première session ordinaire du CESE, du 23 février au 09 avril 2021

⁹⁶Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

A. Au titre de l'amélioration de la stratégie de gestion de l'assainissement et des inondations

➤ Pour le cadre législatif et réglementaire

1. Renforcer le cadre légal existant et prendre les mesures requises pour l'application effective des textes de loi en vigueur en :

- articulant pour un meilleur suivi les différents codes (eau, assainissement, urbanisme et environnement) autour des plans locaux de développement et d'investissement ;
- diligentant la signature du projet de décret modifiant le décret n° 96-662 du 07 août 1996 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ONAS et instituant le fonds de l'assainissement, pour permettre à l'ONAS de disposer des ressources financières nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des ouvrages de drainage ;
- adoptant les décrets d'application du code de l'assainissement relatifs aux normes régissant les conditions de réutilisation des eaux usées et boues de vidange traitées ainsi que la réalisation des infrastructures... ;
- veillant au respect :
 - de la réglementation en matière d'occupation et d'aménagement ;
 - des prescriptions contenues dans le Code de l'urbanisme en matière d'autorisation et de réception des lotissements ;
 - des emprises fixées dans les documents d'urbanisme, en matière de construction, d'extension ou de surélévation ainsi que l'avis de l'urbanisme à requérir avant toute intervention sur l'emprise des voies ;
 - des interdictions d'autorisations de lotir et de construire dans les zones non aedificandi.

➤ Par rapport aux acteurs :

2. Améliorer la synergie et la coordination des acteurs intervenant dans le secteur à travers la mise en place :

- au niveau stratégique, d'un pool d'experts multisectoriel sur la question de l'eau et de l'assainissement afin d'amener l'APIX, l'ANAT, l'ADM, l'AGETIP et l'AGEROUTE à davantage communiquer sur leurs réalisations dans le secteur de l'assainissement et de la lutte contre les inondations, au regard des impacts positifs de leurs réalisations sur le cadre et les conditions de vie des populations ;
- d'un système d'information géographique (SIG) harmonisé, cartographiant l'ensemble des interventions auprès des unités de gestion des projets ;
- d'un cadre intégré de collaboration entre les services de l'urbanisme, de l'assainissement et ceux impliqués dans la gestion des inondations ;

- d'un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions à travers la mise en place d'un pool d'ingénierie sociale impliquant l'ensemble des acteurs (Etat, organisations de la société civile, organisations communautaires de base ; collectivités territoriales) ;

3. Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les outils et les moyens des services d'exécution de l'Etat ainsi que le dialogue entre les partenaires.

➤ **Pour la planification :**

4. Améliorer le dispositif de planification à travers :

- la réalisation de documents de planification urbaine écologique inclusifs sur le long terme ;
- la transmission des plans des réseaux actualisés pour permettre aux services en charge de l'urbanisme de faire les mises à jour ;
- l'accompagnement des services de l'urbanisme dans la finalisation des documents légaux du secteur en les dotant en moyens opérationnels suffisants ;
- la prise en compte systématique des informations climatiques, dans la planification des stratégies d'adaptation.

5. Mettre en œuvre le PNADT-horizon 2035 pour l'émergence de territoires porteurs de développement, notamment des métropoles, capables de rééquilibrer l'armature urbaine et de créer des bassins d'emplois et de vie à l'intérieur du pays ;

➤ **Par rapport aux grands projets de l'État :**

6. Améliorer la gouvernance des grands programmes et projets de l'Etat en :

- capitalisant les projets pilotes pour élaborer et mettre en œuvre un large programme de restructuration de l'occupation du territoire dans la banlieue dakaroise ;
- diligentant la mise en œuvre des projets en cours : (i) Pikine irrégulier Sud (PIS2) pilotés par AGETIP et APIX, (ii) Phase 2 du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP2), Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), Plan d'Urbanisme de Détail (PUD) du Pôle urbain de Diamniadio, modélisation hydrosédimentaire à Saint-Louis et dans le Delta du Fleuve coordonnés par l'ADM, etc ;
- prenant les dispositions pour requérir l'avis préalable de l'ONAS sur les grands projets de l'État, les projets de lotissement et de construction des promoteurs publics et privés.

➤ **Par rapport au dispositif technique :**

7. Consolider les acquis et renforcer le dispositif technique des installations en matière d'assainissement et de gestion des inondations au Sénégal en :

- mettant en place de bons systèmes de drainage des eaux pluviales à défaut de l'installation de réseaux d'assainissement dans les sites de lotissements creux ;
- réalisant les réseaux de drainage des eaux pluviales, en même temps que l'assainissement des eaux usées pour optimiser les investissements et améliorer le rendement hydraulique des ouvrages ;
- promouvant les réformes nécessaires pour assurer durablement l'exploitation et la maintenance des ouvrages de drainage ;
- accroissant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans la collecte et la production de données afin de disposer de prévisions météorologiques plus précises.

➤ **Concernant spécifiquement l'assainissement :**

8. Améliorer les politiques et programmes sectoriels en matière d'assainissement en :

- élaborant une Politique nationale d'assainissement financée avec des ressources propres et orientée vers les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des programmes cibles ;
- assurant de manière effective la protection du réseau d'assainissement à travers l'opérationnalisation de la police de l'assainissement avec les ressources nécessaires à la réalisation efficace de sa mission ;
- outillant le programme WASH (Water Sanitation Hygiene = Eau, Hygiène et assainissement) pour renforcer l'assainissement rural ;
- renforçant l'efficacité du réseau d'assainissement par :
 - la mise en place des réseaux de collecte et de traitement séparés des eaux usées et pluviales, notamment dans la banlieue dakaroise et les localités comme Diamniadio, Thiès et Sébikhotane ;
 - la duplication dans toutes les localités situées sur le littoral, du modèle des projets de protection contre l'avancée de la mer en cours d'exécution à Saly Portudal et à Saint-Louis ;
 - la prise en compte, pour les localités côtières, des contraintes liées à l'évacuation des eaux pluviales vers la mer (exutoire), eu égard au risque de reflux, surtout avec les variations de marées d'où la nécessité d'aménager des ouvrages spéciaux de rejet en mer par des exutoires ;
 - la systématisation de l'entretien des réseaux d'évacuation, dès le mois de mai, pour éviter le ruissellement des déchets dans les canaux lors des premières pluies ;
- révisant le statut de l'ONAS dans une perspective de rétrocession systématique de toutes les infrastructures d'assainissement réalisées dans le cadre de projets et programmes par d'autres structures (ADM, AGETIP, AGEROUTE, APIX, etc.) ;

- mettant en place, un mécanisme viable et durable de gestion, d'exploitation et d'entretien des ouvrages et infrastructures d'assainissement, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- œuvrant pour une certification des produits issus de l'exploitation des boues de vidange pour assurer la sécurité des populations et les rassurer ;
- veillant, dans la mise en œuvre des opérations d'aménagement et de construction, au respect de la hiérarchie selon les échelles d'intervention, des documents de planification et de gestion urbaines, Plan directeur d'Urbanisme (PDU), Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) et Plans de Lotissement devant être sanctionnés, après application, par des certificats de conformité.

➤ **Concernant spécifiquement les inondations :**

9. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de résilience dans le cadre de la gestion des inondations en mettant l'accent sur :

- la cartographie des zones sensibles et à risque en rapport avec les collectivités territoriales ;
- la revitalisation et la préservation des milieux naturels dans les opérations d'aménagement, afin d'améliorer l'absorption des eaux en cas d'inondations ;
- la prise en compte de l'hydrographie, notamment la caractérisation, la restructuration et la protection des bassins versants, car toute implantation humaine et tout aménagement se font sur un territoire de l'eau (bassins versants);

10. Impulser un développement socio-économique basé sur la valorisation des ressources en eau de surface renouvelables et des eaux pluviales en bannissant systématiquement tout déversement du toit des immeubles directement dans la rue ;

11. Assurer une meilleure coordination de l'exécution physique et financière du PDGI ainsi que la consolidation de ses acquis ou mettre en œuvre un nouveau programme de lutte contre les inondations à partir de 2023 ;

12. Mener une étude approfondie, en partenariat avec les universités et les Instituts de recherche, sur l'évacuation et la valorisation des eaux pluviales ;

13. Gérer efficacement les risques d'inondation en :

- améliorant :
 - l'intégration de la problématique dans la planification urbaine et la réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés ;
 - la planification et le dimensionnement des infrastructures de drainage ;
 - la prévision météorologique, la gestion de crise et post-crise ;

- en amont de la planification, la coopération interministérielle et inter-services ainsi que la synergie des interventions;
- renforçant la connaissance du risque d'inondation sur l'ensemble du territoire national à travers :
 - une cartographie exhaustive des sites vulnérables aux inondations, impliquant tous les acteurs : DGPI (Direction de la Gestion et de la Prévention des Inondations), DGPRE (Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau), ONAS, ANAT (Agence nationale de l'Aménagement du Territoire, etc. ;
 - une réduction des risques identifiés au moyen d'outils de planification et d'actions correctives coordonnés entre les différentes entités dotées de parcelles de responsabilité sur la question ;
 - une territorialisation des réponses aux inondations sur la base des connaissances disponibles et des possibilités du milieu ;
 - une articulation de tous les documents de planification en matière d'assainissement avec le PNADT (Programme National d'Aménagement et de Développement territorial) et ses déclinaisons dans les territoires.

B. Au titre du financement du secteur de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales :

14. Mobiliser des ressources importantes pour assurer le financement correct des différents programmes et projets en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en :

- diligentant la mise en place du Fonds de l'Assainissement et finalisant l'étude sur la promotion des mécanismes de financement innovants (délégation de service public, PPP, etc.) pour améliorer la mobilisation des financements importants que requiert le secteur ;
- exploitant toutes les niches de financements innovants et saisissant les opportunités offertes par les taxes para fiscales et la mise en place du fonds bleu ;
- favorisant et consolidant la collaboration entre les structures de l'Etat et les entités nationales accréditées par le Fonds vert, afin de mobiliser le maximum de ressources pour financer les projets et programmes nationaux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- inscrivant dans le budget annuel de l'Etat une ligne de crédit d'au moins un milliard de F CFA pour réaliser en moyenne vingt (20) Plans Directeurs d'Assainissement (PDA) par année ;
- mobilisant le financement pour l'achèvement du Programme Décennal de Lutte Contre les Inondations ;

- révisant les règles fiscales et financières relatives à l'urbanisme, au service d'une gestion raisonnée des ressources et de l'espace ;
- préparant et soumettant les requêtes de financement auprès des bailleurs de fonds pour prendre en charge toutes les régions confrontées aux inondations ;
- instaurant une taxe sur les constructions nouvelles ou existantes pour prévenir l'imperméabilisation des sols.

C. Au titre de la consolidation de l'implication des collectivités territoriales et des usagers :

15. Renforcer la synergie avec les collectivités territoriales et veiller à un engagement communautaire pour la sauvegarde des installations et équipements en assainissement en :

- encourageant les initiatives citoyennes de certains quartiers qui font appel, à leurs frais, à des entreprises privées pour le nettoyage des principales canalisations de leur localité ;
- dotant toutes les communes en documents cadre d'urbanisme ;
- rendant obligatoire l'élaboration au préalable de Plans directeurs d'assainissement (PDA) et les inclure dans les PDU pour les rendre opposables au tiers ;
- promouvant l'engagement communautaire pour soutenir la résilience des populations et la préservation des ouvrages de drainage à travers un investissement dans des projets communautaires capables de favoriser le développement urbain durable.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021

Thème 1: « Erosion côtière »

Thème 2: « Révolution numérique et employabilité des jeunes »



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Thème 1 : « Erosion côtière »

L'érosion côtière est un phénomène complexe dont l'évolution échappe parfois aux prévisions découlant de la recherche scientifique surtout du fait des inattendues pouvant résulter des impacts du dérèglement climatique et de l'action de l'homme.

Au Sénégal, la progression de l'érosion côtière est difficile à cerner même si les études disponibles renseignent que le taux de recul moyen du trait de côte varie entre 1 et 1,30 m/an avec des risques d'atteindre plus de la moitié du littoral d'ici 2035. Entre 2016 et 2020, l'indice de criticité/vulnérabilité a globalement évolué de +30% dans la Grande Côte ; la Presqu'île du Cap-Vert, la Petite Côte, le Delta du Saloum et la Casamance.

Aussi, les principales causes relevées résultent de l'évolution naturelle des écosystèmes et de l'action de l'homme communément appelée « activités anthropiques »⁹⁷. En plus des conséquences néfastes sur la biodiversité, sur le plan socio-économique, le rapport de la Banque mondiale en 2019 estime le coût des dommages directs de l'érosion côtière au Sénégal en 2017 à 537 millions F CFA, soit 3.3% du PIB. Les projections indiquent qu'en 2080, les coûts induits par l'érosion côtière et de la submersion marine pourraient être évalués à 344 milliards F CFA⁹⁸.

La fragilité morphologique du littoral et le caractère multidimensionnel de l'érosion côtière expliquent toute la complexité de la gestion du phénomène et l'urgence de prendre des mesures fortes.

Pour rappel, il est important de noter que de nombreuses initiatives ont été impulsées par l'Etat à travers, entre autres, l'adoption de la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) avec des mesures d'adaptation pour la "zone côtière" et de la Stratégie nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières (SN GIZC) et l'adhésion au Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA).

Par ailleurs, entre autres limites des politiques, programmes et projets impulsés par l'Etat, force est de relever le manque de données de base sur certaines zones du littoral et les préjudices économiques occasionnés par l'érosion côtière, la faible valorisation des résultats issus travaux de la recherche, le déficit de financement...

S'agissant des nouveaux enjeux et défis, il convient de considérer l'importance i) de la préservation des atouts des secteurs de la pêche, du tourisme, de l'agriculture, de l'aquaculture, des mines, des industries, etc., pour booster l'économie du pays ; ii) de la valorisation des potentialités des îles, surtout celles fortement menacées avec l'avancée de la mer (Palmarin, Niodior, Dionewar,...) ; iii) de la mise en œuvre des solutions durables à la brèche de la Langue de Barbarie à Saint Louis iv) des actions de reboisement et de restauration de la bande des filaos du littoral nord.

Au regard de cette situation et suite à la saisine de son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a formulé quinze (15) recommandations majeures visant :

- l'amélioration de la stratégie de gestion de l'assainissement et des inondations ;
- le développement de mécanismes innovants en matière de financement du secteur de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales, et ;
- la consolidation de l'implication des collectivités territoriales et des usagers.

⁹⁷Urbanisation galopante, occupation non planifiée des terres, implantations d'habitat et d'activités dans des bas-fonds, faible capacité de gestion des eaux usées, extraction de sable marin, spéculation foncière, destruction de la couverture végétale le long des côtes...

⁹⁸DECC, Audition n°1

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL POUR AMELIORER LES CAPACITES DE L'ETAT A ASSURER UNE PROTECTION EFFICACE ET DURABLE DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ZONES COTIERES, A L'HORIZON 2035.

A. Au titre de l'amélioration du cadre légal et institutionnel

1. Accélérer l'adoption et la promulgation du projet de loi d'orientation sur le littoral et veiller à son application rigoureuse pour la prise en charge urgente :

- des contradictions notées en matière :
 - de compétence de gestion du domaine du littoral entre les services techniques de l'Etat et les collectivités territoriales ; et
 - de protection et d'exploitation du littoral (articles 9⁹⁹ et 19 du Code du Domaine de l'Etat mettant en opposition le principe d'inaliénabilité et la possibilité de déclassement du domaine public artificiel) ;
- de la sécurisation et de la protection du littoral, de Saint Louis à Ziguinchor et d'aménagement des baies de Dakar, Joal-Fadhiouth, Casamance...
- de la question lancinante de gestion intégrée et de surveillance du littoral, entre l'autorité nationale et la police du littoral ;
- de l'absence de politiques de gestion intégrée et durable du littoral prenant convenablement en charge l'équilibre entre sa protection, sa mise en valeur et son exploitation ;
- du problème de taxation et de perception de redevances sur l'exploitation du littoral, posé par les collectifs d'acteurs de la société civile, (en raison du privilège dont jouissent les occupants) ;
- de l'absence d'un cadre fédérateur réunissant l'ensemble des acteurs motivés pour une gestion concertée du littoral et la préservation des intérêts des générations futures ;

2. Harmoniser les textes de loi en vigueur en accordant une attention plus soutenue au renforcement des mesures dissuasives, favorables à la préservation, la protection et la gestion intégrée et durable du littoral, dans l'intérêt exclusif des populations et des générations futures ;

3. Réévaluer les décisions concernant la côte Nord :

- notamment le Décret n° 2021-701 du 04 juin 2021 approuvant et rendant exécutoire le Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) de la zone nord de Guédiawaye et déclassant la zone couverte par le PUD de la zone nord de Guédiawaye d'une superficie de 150,58 hectares, pour limiter les conséquences pouvant résulter de l'abattage des filaos, et surtout, du fait de son rôle régulateur des phénomènes d'inondation et d'artificialisation de la côte ; et
- le projet d'autoroute Dakar – Saint-Louis avec ses impacts sur l'équilibre des écosystèmes;

⁹⁹Le domaine public est inaliénable et imprescriptible

4. Rendre effectives les mesures prévues par le Président de la République, par l'application du nouveau Code forestier, notamment sa partie relative à la coupe illicite de bois, à travers le PSE vert ;

5. Renforcer le dispositif institutionnel de coordination à travers :

- l'accompagnement et une bonne appropriation des dynamiques en cours dans le cadre du Programme Régional de Lutte contre l'Erosion Côtière financé par l'UEMOA et du Projet d'Investissement pour la Résilience des zones côtières (WACA ResIP) – 2018-2023, visant à doter les pays impactés par le phénomène de l'érosion côtière, de mécanismes de suivi performants et inclusifs comme :
 - l'Observatoire national du Littoral (ONL)¹⁰⁰ dont l'étude de faisabilité est réalisée ;
 - l'Observatoire régional du Littoral ouest africain (ORLOA) dont l'étude de faisabilité est également réalisée ; et
 - le Réseau Régional d'Alerte du Littoral Ouest Africain (RESALOA) ;
- l'effectivité de la création d'une Haute Autorité, d'un Secrétariat d'Etat ou d'une Agence nationale en charge de la gestion du littoral, des ouvrages côtiers, de la prévention et de la lutte contre l'érosion côtière ;
- la finalisation du processus d'élaboration, d'approbation et d'opérationnalisation des outils et instruments de mise en œuvre de la future Loi sur le littoral (Stratégie, PNGIZC, ANGIL) ;
- le recensement exhaustif de toutes les organisations publiques et privées intervenant sur le littoral pour la capitalisation, la modélisation et le partage des expériences et bonnes pratiques développées pour la préservation, la surveillance et la valorisation des opportunités économiques au niveau des aires marines protégées et la production d'un rapport annuel sur le littoral ;
- l'impulsion de dynamiques pour la création de plateformes de dialogue multi-acteurs, regroupant les administrations centrale et déconcentrées, la société civile, les centres de recherche, les universités, le secteur privé, les bailleurs de fonds, etc. et agissant au travers d'une démarche intersectorielle ;

6. Organiser, en urgence, un Conseil présidentiel sur la gestion du littoral et la lutte contre l'érosion côtière, avec la participation, entre autres, de tous les experts sénégalais d'ici et de la Diaspora ;

B. Au titre de la consolidation des politiques, programmes et projets en matière de lutte contre l'érosion côtière

7. Renforcer les capacités et les moyens (humains, techniques, logistiques et financiers) mis à la disposition des Agences et services techniques de l'Etat en charge de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets en matière de gestion des zones côtières pour une meilleure prise en compte des indicateurs de la CDN ;

¹⁰⁰Observations de collecte, analyse et partage des données climatiques, océaniques et côtières

8. Prendre des mesures d'urgence visant :

- le renforcement de la protection des côtes et une meilleure connaissance de leurs potentialités à travers :
 - la protection et la régénération de la bande des filaos qui longe la partie Nord du littoral, allant de Dakar à Saint-Louis et des réserves foncières situées au niveau des zones rurales traversées ;
 - la protection de la Côte sud (Casamance et Petite Côte), en généralisant la plantation d'une barrière de filaos ou autres espèces adaptées ;
 - la protection des récifs artificiels qui sont des brise-lames comme les roches immergées dont la disparition contribue à la rareté du poisson dans certaines zones ;
 - l'aménagement d'exutoires pour l'évacuation du trop-plein d'eau de mer ;
 - l'inventaire des ouvrages de protection côtière existants et leurs impacts ;
 - l'évaluation de l'impact de l'érosion côtière sur les investissements structurants et les économies locales tout le long du littoral sénégalais ;
 - la cartographie des potentialités du littoral en vue de leur valorisation optimale dans l'intérêt général ;
- le renforcement des politiques, programmes et projets en cours par :
 - la mobilisation et l'affectation des ressources nécessaires à l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de Gestion intégrée des Zones côtières (GIZC) ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre, dans chaque département, d'un programme de reforestation et de reboisement avec l'usage de plantes utiles, nourricières et médicinales (anacardes, cocotiers, dattiers, acacias,...) ;
 - le développement d'une approche communautaire pour la sensibilisation et la mobilisation des collectivités territoriales, des populations et autres acteurs de la société civile (ONG, associations de quartiers ou de villages côtiers, etc.) sur le phénomène de l'érosion côtière, exacerbé par les changements climatiques, et leurs responsabilités à s'investir, à côté de l'Etat, dans la protection du littoral ;
 - l'introduction dans les programmes de l'enseignement élémentaire, du moyen et du secondaire des modules de formation en matière de protection côtière et de gestion environnementale, pour induire de manière durable les changements de comportement attendus des communautés ;
- **l'effectivité des mesures prévues par le Président de la République, à travers le PSE vert ou la reforestation durable du territoire national par :**

- l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'investissement de 50 milliards FCFA dédié à l'initiative PSE vert de reforestation durable du territoire national, en relation avec les collectivités territoriales, en particulier celles des zones semi-arides du pays ;
- la création d'un Institut national de recherche en biotechnologie forestière et en érosion éolienne et hydrique.

9. Valoriser l'expertise des universités et structures de recherche au service du développement et renforcer les moyens mis à leur disposition par :

- l'acquisition des équipements nécessaires et le recrutement d'un personnel qualifié pour l'amélioration des conditions de travail au niveau des laboratoires universitaires et centres de recherche, ainsi que la fiabilité scientifique des données produites ;
- l'accompagnement des universités et instituts de recherche vers la création de laboratoires spécialisés, dotés d'équipements modernes conformes aux exigences scientifiques, dans les domaines de la désalinisation de l'eau et des terres, d'analyse prospective sur la brèche de Saint-Louis et les impacts de l'exploitation gazière et pétrolière sur les écosystèmes marins et l'érosion côtière (Pointe de Sangomar et ailleurs) ;
- le renforcement des connaissances et l'actualisation régulière des données, en vue :
 - d'une meilleure compréhension des mutations du phénomène de l'érosion côtière ;
 - de la détermination des mesures adéquates et des priorités pour une meilleure orientation des politiques publiques ;
 - de la systématisation du suivi de l'évolution du trait de côte et du niveau de la mer par l'utilisation de données géospatiales pour disposer d'informations à temps réel ;
 - de l'usage optimal des évidences scientifiques dans toutes les interventions de l'Etat et de ses partenaires, quel que soit le niveau d'urgence ;
- la réalisation d'études prospectives (horizon 2050) sur les risques de transformations des zones sensibles (presqu'île de Dakar, Saint-Louis, Bargny, Saly Portudal, etc.) ;
- la création d'une filière de formation en génie côtier pour pallier le déficit aigu en ingénieurs spécialisés (conception et réalisation d'infrastructures de protection du littoral) ;
- la mobilisation de ressources subséquentes pour la consolidation des systèmes de partage et le financement de la recherche en vue d'un suivi durable des paramètres météo-marins responsables, entre autres, de la dynamique physique du Littoral ;
- la mise en place d'un Conseil scientifique regroupant les universités, les instituts de recherche et l'Académie nationale des Sciences et Techniques (ANSTS), pour la consolidation des initiatives en cours en matière de valorisation de l'eau de mer et de désalinisation des terres, à travers :

- la réalisation de travaux de recherche plus approfondis sur la désalinisation de l'eau de mer comme une stratégie alternative d'atténuation des effets et impacts de la fonte des glaciers résultant du réchauffement climatique ;
- la conception et la mise en œuvre d'autres projets structurants d'envergure de désalinisation de l'eau de mer pour la diversification des sources d'approvisionnement en eau potable au niveau des grandes villes du Sénégal et la satisfaction de la forte demande des acteurs du secteur agricole ;
- le développement d'une ingénierie écologique et d'une stratégie approuvée par les communautés, pour la préservation et la récupération des terres du littoral en vue de la création d'opportunités économiques ;
- la création d'un Institut universitaire interdisciplinaire de recherche pour optimiser les approches sur la gestion et la préservation du littoral.

10. Doter le Sénégal d'une politique nationale d'architecture, d'urbanisme et d'un plan d'aménagement pour un littoral urbain durable intelligent (LUDI), intégrant la préservation de l'intérêt des générations futures et la création d'une Haute Autorité en charge de sa mise en œuvre ;

11. Changer de paradigme en adoptant une planification stratégique basée sur une vision à long terme, avec un programme national de prévention et de lutte contre l'érosion côtière, pour une durée d'au moins trente (30) ans, séquencées en trois décennies, en vue de la réalisation d'actions durables articulées à la politique globale intégrée, aux spécificités de chaque zone et aux évidences scientifiques, prenant en compte :

- l'établissement d'un référentiel national sur la planification de l'occupation et de la mise en valeur du littoral pour réduire l'exposition aux risques côtiers ;
- la conception d'outils de management digital du littoral, qui serviront pour le développement de systèmes d'alerte précoce ;
- le renforcement des capacités des médias pour un meilleur traitement des questions environnementales et de leurs impacts écologiques et socio-économiques ;
- le partenariat et la synergie des acteurs, y compris le secteur privé (surtout les organisations patronales opérant dans le secteur du tourisme) ;
- la promotion et le financement de projets centrés sur les solutions douces (reboisement, enrochement, brise-lames et récifs artificiels) pour la protection des côtes et la préservation des ressources halieutiques.

C. Au titre des solutions innovantes pour une adaptation du littoral sénégalais aux dérèglements climatiques

12. Elaborer un schéma directeur des infrastructures routières du littoral du Sénégal, en tenant compte, entre autres considérations :

- des spécificités géomorphologiques de chaque zone ;
- de la résistance et de la durabilité des ouvrages face aux effets et impacts de l'érosion côtière ;
- des impacts socio-écologiques ;
- de la soutenabilité financière ; et
- des retombées sur le plan économique.

13. Créer un Fonds de gestion de l'érosion côtière prenant en compte l'entretien et les ouvrages de protection (Saint-Louis, Saly Portudal, Rufisque,...), en s'inspirant du modèle du Fonds d'entretien routier autonome (FERA) ; ce fonds pourrait être alimenté, entre autres, par :

- des ressources générées par le tourisme, la pêche et les revenus de l'exploitation gazière et pétrolière ;
- des contributions nationales et des mécanismes de coopération internationaux (Fonds vert climat, etc.) ;

14. Initier un projet expérimental de valorisation des techniques («plateformes insulaires», «îles flottantes», «tétrapodes», etc.) proposées par des chercheurs sénégalais (Professeur Papa Goumba LO (CEREEQ), M. Mbacké Niang (Ordre des architectes), etc.) dans le cadre de la recherche de solutions pour protéger le littoral contre l'érosion côtière ;

15. Etablir une convention de partenariat avec l'Ordre des Architectes du Sénégal et toute autre institution habilitée, pour une réflexion globale sur l'aménagement du littoral et le développement, d'un projet d'îles marines flottantes, valorisant une mixité des énergies renouvelables (solaire, éolienne, houlomotrice, courants marins, thermique des mers...), dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP).



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Thème 2 : « Révolution numérique et employabilité des jeunes »

Les mutations résultant de la transformation digitale et des nouvelles exigences du marché de l'emploi ainsi que les leçons apprises de la crise sanitaire à COVID-19 imposent à toute la population mondiale des efforts d'adaptation et de nouveaux modes de vie.

Ce contexte justifie la pertinence de l'impulsion d'initiatives identiques à celle dénommée « CONNECT 2030 » dont l'objectif principal est de mettre les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), avec comme principales ambitions la croissance, la durabilité, l'innovation, l'inclusion et le partenariat.

Il s'agit d'une nouvelle opportunité devant permettre aux pays africains de booster leur développement économique et d'optimiser leur potentialité en matière de création d'emploi pour les jeunes.

Déjà, dans des pays comme le Sénégal, la contribution de l'industrie des TIC au PIB a été évaluée à 3,70% en 2020. Une dynamique que l'Etat compte bien consolider à travers la mise à disposition de quatorze mille (14 000) km de fibre optique et la réalisation de la Stratégie Sénégal numérique 2025 (SN-2025), composée de 69 projets et 28 réformes, pour un coût global de 1.361 milliards de F CFA et dont l'ambition est de porter à 10% ladite contribution au PIB. Il s'agit également d'un levier stratégique important dans la mise en œuvre de l'ambitieux programme de l'Etat sur l'emploi des jeunes communément appelé « Xëyu ndaw ñi ».

De ce fait, en plus des améliorations notées sur le plan juridique pour accompagner le développement des startups, dans le domaine des télécommunications, l'option de promouvoir la diversification des opérateurs a permis au Sénégal d'atteindre un taux de pénétration mobile estimé à 117,73% à la date du 30 juin 2021 bien que certains acteurs du secteur restent préoccupés par le renforcement de la législation en vigueur en vue d'un traitement plus équitable des opérateurs selon leur statut.

Par ailleurs, si outre la coordination de l'action de différentes entités du secteur disposant de missions complémentaires, l'effectivité de la décision présidentielle n° 2, issue de la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur (CNAES), tenue le 21 février 2013¹⁰¹, surtout l'opérationnalisation du Super Calculateur de Diamniadio, constituent un défi majeur.

Ainsi, suite aux travaux sur le thème « Révolution numérique et employabilité des jeunes », le Conseil économique, social et environnement (CESE) a formulé quatorze (14) recommandations en vue de l'adoption de nouvelles orientations visant :

- la promotion d'une culture du numérique et la démocratisation de l'accès aux services de base ;
- l'amélioration du cadre légal, du dispositif institutionnel et de l'adoption de mesures incitatives ;
- l'adaptation des métiers menacés ;
- le développement de stratégies visant à booster l'employabilité des jeunes dans tous les domaines du numérique, capturer toutes les opportunités d'emplois et en créer de nouvelles.

¹⁰¹mettre les TIC au cœur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et l'efficacité du système»

Pour de nouvelles orientations visant l'adaptation des métiers, le développement de l'employabilité et la capture de toutes les opportunités d'emploi dans les différents domaines du numérique, le conseil économique, social et environnemental recommande :

A. Au titre de la promotion d'une culture du numérique et de la démocratisation de l'accès aux services de base :

1. Accélérer l'opérationnalisation des actions prévues au niveau du levier stratégique n° 2 de la SN 20-25, relatif au Capital humain, avec comme priorité :

- l'intégration du digital et de l'apprentissage de l'anglais dans les systèmes d'éducation et de formation (de la maternelle à l'université) afin de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences requises, par rapport aux nouveaux emplois et nouvelles opportunités dans une économie numérique, pour impulser l'innovation et la créativité¹⁰² ;
- le développement d'une politique d'équipement adaptée, pour l'amélioration des plateaux techniques au niveau des universités, des écoles et instituts de formation professionnelle en vue d'une meilleure qualification des jeunes ;
- l'effectivité de la participation des entreprises dans la définition des contenus pédagogiques des universités, des instituts et écoles de formation professionnelle ;
- la systématisation de l'apprentissage du codage chez les enfants, dès le bas âge, afin de leur permettre de créer leurs propres systèmes de pensée ;
- l'alphabétisation numérique de tous les concitoyens avec une valorisation des langues nationales ;
- l'éducation digitale en vue d'un meilleur usage des services de l'internet ;

2. Faire du numérique un service de base accessible partout, à travers :

- l'aménagement numérique du territoire par la réalisation d'infrastructures adaptées et l'extension de la connectivité internet haut débit à toutes les localités du pays ;
- le soutien aux espaces d'accès communautaires de proximité pour les utilisateurs qui n'ont pas la capacité à disposer de leurs propres équipements ;
- la mise en place de mécanismes facilitant, en termes de coûts, l'acquisition d'équipements terminaux et l'accès à la connectivité Internet (défiscalisation, financement, etc.) ;
- l'accompagnement des entreprises intervenant dans le monde rural et la démultiplication de l'expérience pilote de HAYO à Matam dans d'autres régions enclavées du Sénégal ;

¹⁰²Renforcement du partenariat entre l'ADIE et les ministères de l'éducation et de la formation professionnelle pour l'intégration de l'informatique dans les curricula et à tous les niveaux du système éducatif.

B. Au titre de l'amélioration du cadre légal, du dispositif institutionnel et de l'adoption de mesures incitatives :

3. Faire évoluer le cadre légal existant en vue d'une meilleure adaptation aux nouvelles exigences résultant de la révolution numérique, en accordant une priorité :

- aux mesures sécuritaires nécessaires pour accompagner la digitalisation de l'Administration (gestion de la donnée, interopérabilité, normalisation des données, identité numérique, ouverture des données, télépaiement, ...) ;
- à l'accélération de l'effectivité du décret d'application de la loi n° 2020-01 du 6 janvier 2020 relative à la création et à la promotion de la startup au Sénégal ;
- à la révision des textes de loi en vigueur pour une régulation et une fiscalité tenant compte des profils des acteurs ;

4. Accélérer la digitalisation de l'Administration sénégalaise (aux niveaux central et déconcentré) et des collectivités territoriales ;

5. Créer toutes les conditions nécessaires pour renforcer la gouvernance du secteur du numérique :

- organisation d'un Conseil présidentiel sur le numérique ;
- adoption de mesures d'urgence pour rendre opérationnel le Conseil national du Numérique (CNN) ;
- impulsion d'une réflexion sur la rationalisation des agences en charge du numérique et des télécommunications ;
- augmentation significative des ressources dédiées à la recherche et à l'innovation, notamment dans le domaine du numérique ;
- élaboration d'une stratégie nationale de l'intelligence artificielle ;
- dotation au ministère en charge du numérique d'un budget en rapport avec les enjeux de la révolution numérique et les ambitions du Sénégal dans ce secteur ;

6. Prendre toutes les dispositions requises pour rendre fonctionnel le Supercalculateur de Diamniadio et les autres installations connexes ;

C. Au titre de l'adaptation des métiers menacés :

7. Réaliser une cartographie claire de l'ensemble des métiers menacés par la dynamique de transformation digitale et des qualifications requises pour s'adapter aux mutations exigées par la révolution numérique en vue d'une meilleure appropriation du digital;

8. Accompagner les initiatives d'adaptation et/ou de reconversion professionnelle, à travers :

- l'appui aux études initiées pour l'analyse des besoins en formation des candidats à la reconversion professionnelle ;
- la valorisation des formations qualifiantes à courte durée ;
- l'élargissement de la base de recrutement dans les formations diplômantes ;
- etc.

9. Valoriser les nouvelles opportunités qu'offre l'exploitation, à travers l'intelligence artificielle par exemple, des données générées par la digitalisation massive de plusieurs secteurs (l'Open Data doit être une réalité) ;

D. Au titre des stratégies devant permettre de booster l'employabilité des jeunes dans les domaines du numérique pour capturer toutes les opportunités d'emploi et en créer de nouvelles :

10. Etablir une situation de référence fiable pour une bonne appréciation des performances du Sénégal dans le domaine du numérique et l'apport dudit secteur dans la prise en charge correcte de la problématique de l'employabilité des jeunes, à travers :

- un état des lieux de l'écosystème du numérique afin de mieux apprécier les nouvelles opportunités de création de valeurs et d'emplois (cartographie des politiques, programmes et projets en relation avec le numérique, cartographie des métiers liés au numérique et des écoles de formation en informatique) ;
- une étude exhaustive, dans tous les secteurs (infrastructures, secteurs primaire et secondaire, services), sur les besoins du marché de l'emploi au Sénégal, dans un contexte de transformation digitale ;
- une cartographie des opportunités d'emplois dans les domaines du numérique aux niveaux sous-régional, régional et international, surtout en matière de outsourcing (externalisation, télétravail, etc.) ;
- une actualisation régulière des données de base (situation de référence) ou indicateurs en matière de connectivité, afin de déterminer, avec plus de précisions, l'évolution des indicateurs de référence (taux de pénétration,...) ;
- l'actualisation régulière de la situation de référence et des indicateurs relatifs à l'employabilité des jeunes, à travers :
 - l'analyse des besoins réels du marché de l'emploi au Sénégal (cartographie des métiers et filières innovants) ;
 - le profilage des jeunes demandeurs d'emploi et la mise à jour permanente du registre y afférant ;
 - la finalisation du Répertoire opérationnel des métiers du numérique ;
- le renforcement du dispositif de suivi pour une meilleure identification des demandeurs d'emploi et la mise à jour régulière de la plateforme sur les besoins réels du marché ;

11. Réactualiser l’Axe 3 de la stratégie Sénégal numérique (SN) 2025 relatif au développement d’une industrie du numérique innovante et créatrice de valeur, en accordant une attention plus soutenue à l’employabilité des jeunes et aux actions prévues dans ce cadre pour faire naître plus des champions nationaux, à travers :

- le promotion des filières et d’offres éducatives qualifiantes dans les domaines où la maîtrise est indispensable pour rester parmi les leaders du numérique :
- le cloud computing¹⁰³ et la Virtualisation (Ingénieur en fiabilité de site, Ingénieur plateforme Cloud , Ingénieur / Consultant Cloud ¹⁰⁴, Ingénieur / Responsable DevOps) ;
- la création de contenus (Community Manager¹⁰⁵ / Assistant réseaux sociaux, Rédacteur web / Copywriter¹⁰⁶ / Créateur de contenus, Content Manager¹⁰⁷ / Content Lead)¹⁰⁸ ;
- la data et l’Intelligence artificielle (Expert / Consultant Intelligence artificielle, Expert / Consultant Big Data¹⁰⁹ , Expert / Consultant Analytics¹¹⁰ , Ingénieur Data / Data Scientist¹¹¹ , Analyste Décisionnel / Analyste Business Intelligence) ;
- le développement web (Développeur Python / Javascript¹¹² / DotNet¹¹³ , Ingénieur / Développeur full stack¹¹⁴ / front end¹¹⁵ / back end¹¹⁶ , Chef de Projet IT) ;
- le marketing (Responsable Growth / Growth Hacker¹¹⁷ , Expert / Consultant Marketing Digital, Expert SEO, Expert / Consultant Digital, Directeur Marketing) ;
- l’expertise et le conseil (Responsable cyber-sécurité, Consultant, expert, Expert en protection de données, Expert en propriété intellectuelle) ;
- le commerce électronique ;
- l’accompagnement de la digitalisation des contenus du secteur des Industries culturelles créatives (musique, téléfilms, cinéma, radio, TV, etc.) qui regorgent de réelles potentialités permettant de réduire le chômage des jeunes et promouvoir l’économie, à travers :

¹⁰³Stockage de données dans des serveurs distants auxquels les usagers se connectent via une liaison internet sécurisée

¹⁰⁴Stockage de données dans des serveurs distants

¹⁰⁵Animation de communautés webs

¹⁰⁶Rédacteur web

¹⁰⁷Gestionnaire de contenu

¹⁰⁸Responsable de contenu

¹⁰⁹Mégadonnées

¹¹⁰Consultants analytiques

¹¹¹Scientifiques des données

¹¹²Langage de programmation

¹¹³Standard proposé par la société Microsoft, pour le développement d’applications

¹¹⁴Développeur polyvalent

¹¹⁵Conception de l’interface graphique

¹¹⁶Développeur qui s’occupe du côté technique et fonctionnel d’un site ou d’une application

¹¹⁷Développeur qui élabore et déploie des techniques de piratage dans l’optique de démultiplier la croissance d’une organisation

- la réactualisation de la législation portant sur les droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur et droits voisins notamment) pour permettre à l'économie créative nationale de s'adapter à l'environnement numérique international ainsi qu'à ses nouveaux modèles économiques ;
- la promotion de la monétisation des contenus (cf. YouTube, Apple music, Deezer, Jabba music , Music bi, etc.) ;
- la valorisation des plateformes de diffusion de contenus locaux pour plus de souveraineté et d'opportunités pour les datacenters déjà réalisés au Sénégal ;
- l'accélération du développement de l'industrie cinématographique (renforcement des moyens de production, encadrement, etc.) ;
- l'encouragement de l'économie des jeux vidéos par la facilitation de l'accès au gaming¹¹⁸ pour les jeunes développeurs ;
- la création de salles de production, en lien avec le Parc des Technologies numériques (PTN) ;
- la mise en place d'une politique de "préférence locale" (commandes et utilisation des solutions développées par les startups), encourageant la création d'emplois et d'une législation plus incitative que répressive (fiscalité, accès internet), ainsi que la mise en place d'une commission chargée du suivi, de la coordination et de l'appui pour la labellisation des startups ;
- l'opérationnalisation optimale du Fonds du numérique et la bonne préparation de la participation du Sénégal aux salons internationaux pour donner de la visibilité aux startups sur le plan international et leur permettre de conquérir de nouveaux marchés ;
- le développement d'un programme spécial sur la cyber-sécurité et l'adaptation de certains métiers dans les domaines de la publicité, du journalisme, du commerce en ligne, de l'intelligence économique,...

12. Promouvoir et favoriser l'entrepreneuriat numérique de croissance, à travers :

- la mise en place d'un dispositif de préparation innovant :
 - formation d'une masse critique de jeunes, disposant de prérequis sur les métiers du numérique, les technologies émergentes (blockchain¹¹⁹ , quantum computing¹²⁰ , big data¹²¹ , robotique, holographie, impression 3D, internet des objets, cyber sécurité...), l'entrepreneuriat, le leadership, l'éducation financière, le développement personnel, la communication, le développement d'une plateforme en ligne pour les soft skills¹²² , etc. ;

¹¹⁸Autre nom communément donné aux jeux vidéos

¹¹⁹Technologie de stockage et de transmission d'information sous forme d'une chaîne de manière décentralisée, sécurisée et transparente

¹²⁰Informatique quantique

¹²¹Mégadonnées

¹²²Savoir-être

- développement de plateformes d'opportunités dans toutes les universités et instituts de formation (offres de formation, possibilités de certification...) et entreprises en activité au Sénégal ;
- renforcement du partenariat entre les ISEP et les entreprises pour pourvoir en personnel qualifié toutes les demandes dans les secteurs agricole (avec l'usage des drones), offshore, de la crypto-monnaie, de l'export (développeur web et mobile, Webdesigner¹²³, expert en référencement, expert en cyber-sécurité,...), du e-commerce, des services (conciergerie; petits travaux (plomberie, maçonnerie ; logistique ; ...)) ; de l'intelligence artificielle,... ;
- réflexion sur la possibilité de reproduire le projet du Parc des Technologies numérique (PTN) de Diamniadio, au minimum dans trois autres régions du Sénégal, en cohérence avec l'idée des pôles territoriaux, pour permettre aux jeunes porteurs de projets innovants d'accéder à des plateformes décentralisées ;
- instauration de conférences mensuelles avec des personnalités du secteur privé (entrepreneurs, DG de grandes sociétés, multinationales) ou public (ministre, directeur des impôts, des douanes, etc.) sur des sujets d'actualité ou des sujets intéressants pour les startups ;
- création d'un espace numérique dans chaque commune¹²⁴ du Sénégal ;
- création d'unités de gestion et de recyclage des déchets électroniques dans chaque région ;
- la mise en place de mécanismes d'accompagnement susceptibles de valoriser les compétences des jeunes :
 - développement d'un système de tutorat par la mise à contribution des alumni, au profit des étudiants porteurs de projets innovants ;
 - création de Hubs d'Innovation pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
 - promotion d'incubateurs d'entreprises au niveau local ;
 - facilitation de la connexion entre startups et grandes entreprises d'un côté, startups et Administrations de l'autre ;
 - création d'un réseau au niveau régional pour accompagner le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes et la valorisation de l'expertise sénégalaise ;
- l'adoption de mesures incitatives exceptionnelles :
 - mise en place d'un guichet unique qui s'occupe de l'orientation et du suivi évaluation des projets dans le secteur du numérique ;

¹²³Designer de sites webs

¹²⁴556 Communes

- mise en place d'un dispositif de financement, d'accompagnement et de promotion de l'entrepreneuriat dans le numérique et les technologies émergentes, alimenté par les fonds mobilisés par la DER /FJ et d'autres sources de financement qui seront déterminées par l'Etat (synergie entre les acteurs financiers et non financiers) ; un protocole d'accord entre la DER et le MENT a été signé en 2021 dans ce sens ;
- établissement de règles de discrimination positive pour l'accès des entreprises sénégalaises du numérique et des technologies émergentes aux marchés publics ;
- facilitation de l'accès au foncier et baisse du loyer en faveur des jeunes entrepreneurs évoluant dans le secteur du numérique ;
- développement de stratégies d'exportation des produits et services du numérique, made in Sénégal, aux niveaux sous - régional, régional et international ;

13. Prendre, en urgence, des mesures exceptionnelles pour booster le développement des MVNO / FAI pourvoyeurs d'emplois, notamment :

- l'exonération fiscale temporaire (l'exonération des MVNO/FAI sur les cinq (5) premières années fiscales, à l'image du régime de faveur qui avait été accordé aux opérateurs de téléphonie classiques lors du démarrage de leurs activités) ;
- la révision, à la baisse, de la fiscalité appliquée aux MVNO / FAI ;
- la régulation des relations entre les opérateurs et les MNVO / FAI (services d'hébergement, de tarification,...) ;
- l'encadrement des « tarifs de gros » et des « tarifs de détails » des MNO et des MVNO pour éviter la concurrence déloyale des MNO ;
- le développement d'une offre de formation de profils adaptés aux besoins de l'économie numérique.

14. Mobiliser davantage le secteur privé pour l'optimisation des opportunités d'emplois dans le secteur du numérique, à travers :

- l'adoption et le déploiement de stratégies ou de plans ambitieux, pour un meilleur encadrement de tous les acteurs ;
- l'accompagnement des initiatives et l'exploitation optimale des opportunités visant la dématérialisation des services et le développement de la formation et des compétences numériques dans le secteur informel ;
- l'accompagnement, la formation et la sensibilisation des entrepreneurs sur la transformation numérique ;
- le développement de la formation numérique en entreprise ;
- l'allègement de la fiscalité au profit des entreprises qui favorisent l'emploi des jeunes, à travers un système de bonus fiscal.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

TROISIÈME PARTIE : PARTENARIAT, COOPÉRATION ET REPRÉSENTATIONS



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



ACTIVITES DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION

1. Audiences accordées aux représentants diplomatiques accrédités au Sénégal

Pour l'année 2021, le Président du CESE, Monsieur Idrissa SECK, a eu à recevoir, lors de visites de courtoisie, les représentants diplomatiques accrédités au Sénégal, ci-après :

- l'Ambassadrice de l'Union européenne à Dakar, SE Mme Irène MINGASSON ;
- l'Ambassadeur de France à Dakar, SEM Philippe LALLIOT ;
- l'Ambassadeur de Cuba à Dakar, SE Mme Saylin Sanchez Portero ; et
- le Représentant du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique (UNOWAS), Monsieur Mahamat Saleh ANNADIF.

2. Coopération et partenariat avec les organisations faîtières

Les activités relatives à la coopération avec les Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (CES-IS) partenaires et à la collaboration avec les organisations faîtières, ont été fortement impactées par la Covid-19. En effet, les restrictions sanitaires ainsi que la poursuite de la politique de confinement et de fermeture des frontières dans certains pays, ont sensiblement influé sur les modalités de tenue des rencontres internationales.

Toutefois, les mesures alternatives adoptées ont permis de maintenir, par des réunions virtuelles, un contact régulier et une bonne dynamique de travail, notamment la tenue des réunions statutaires.

La méthodologie de travail par visio-conférence, encore largement privilégiée par l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS) et l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA), a favorisé la poursuite des programmes d'activités au niveau bilatéral et multilatéral.

L'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires des États et Gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) a, pour sa part, gelé ses activités depuis le début de la crise sanitaire, coïncidant avec une vacance du poste de président en exercice, initialement occupé par le CES de Guinée.

3. Visite de travail au Conseil économique, social et environnemental (CESE) de France

Le Président du CESE a été reçu, le 12 janvier 2021, par son homologue français, Monsieur Patrick BERNASCONI, remplacé depuis le 18 mai 2021, par Monsieur Thierry BAUDET, nouveau Président du CESE de France.

La visite a été marquée par une participation à la plénière consacrée à la résolution sur la Francophonie « Construire la Francophonie contemporaine avec les citoyennes et les citoyens », dans la perspective du XVIIIème sommet de la Francophonie, prévu courant 2022, en Tunisie.

Elle a été suivie d'une rencontre bilatérale, au cours de laquelle la coopération entre les deux CESE, objet d'un protocole d'Accord, a été évoquée.

4. Visite de travail d'une délégation du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) du Mali

Une délégation du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) du Mali, conduite par son Vice-président, a été reçue, le lundi 04 octobre 2021, au CESE, par le Vice-président Maître Moustapha NDIAYE, à la demande du Président Idrissa SECK.

Cette visite qui s'est tenue en marge de la tournée de ladite délégation auprès de leurs concitoyens établis à l'étranger, a été l'occasion de faire le point sur la coopération bilatérale et les perspectives de partenariat entre les deux institutions.

5. Visite de travail au CESE du Maroc et activités dans le cadre de l'Union des Conseils économiques, sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA)

Du 08 au 13 février 2021, le Président du CESE s'est rendu à Rabat, dans le cadre d'une visite de travail, à l'invitation de son homologue marocain, Monsieur Ahmed Reda CHAMI, Président en exercice de l'organisation faitière régionale, l'Union des Conseils économiques, sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA).

À cette occasion, la coopération entre les deux CESE a été évoquée, notamment en termes d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, sur les stratégies de communication, le rôle et la place des assemblées consultatives auprès des pouvoirs publics, dans une démarche inclusive, permettant le renforcement et la promotion de la participation citoyenne.

Il a également été question, au cours de cette rencontre, de l'accompagnement du CESE du Sénégal dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'UCESA, axée sur le dérèglement climatique.

Dans ce cadre, une délégation de l'UCESA conduite par le Secrétaire général du CESE du Maroc, a effectué du 02 au 06 août 2021, une mission technique, dont les travaux ont été conduits, à la demande du Président Idrissa SECK, par le troisième Vice-président du Bureau, Maître Moustapha NDIAYE, à l'effet d'échanger avec les Honorables Conseillers, sur l'étude menée sur « la perception, les préoccupations et les attentes des populations africaines face au changement climatique ».

La coordination et le suivi de l'enquête d'opinion ont été confiés au Cabinet d'expertise international Opinionway. Pour le cas d'étude du Sénégal, l'accent a été mis sur l'érosion côtière.

6. L'Association Internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)

À l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration (CA) qui s'est tenue le 27 octobre 2021, en virtuel et en présentiel, à Abidjan, l'AICESIS a procédé au renouvellement des instances et postes statutaires, avec le passage de témoin entre le CESE de la Côte d'Ivoire et la Chambre civique de la Russie, présidée par Madame Lydia MIKHEEVA.

Le CA a également validé la nomination du nouveau Secrétaire général de l'Association, en la personne de Monsieur XIRAFIS APOSTOLOS et l'élection du CESE du Sénégal, au poste de membre dudit CA pour la période 2021-2023.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



ACTIVITES DE REPRESENTATIONS

REPRESENTATIONS DE L'ANNEE 2021

| STRUCTURE | OBJET | REPRESENTANT DU CESE |
|--|---|--|
| Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique | Atelier de lancement des travaux de révision des codes de l'urbanisme et de la construction, le mardi 23 mars 2021 à la salle de conférence Baobab, sise à la deuxième Sphère ministérielle de Diamniadio | M. Mamour Ndary BA Président de la commission du développement territorial et local |
| Ministère de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants | Consultation virtuelle pour partager des informations issues de la 65ème session de la Commission de la condition des femmes, le 25 février 2021 en visio-conférence | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Ministre de l'Environnement et du développement durable | Réunion de collecte des besoins en renforcement de capacités sur la gestion des risques climatiques, les 24 et 25 mars 2021, aux Résidences Mamoune | M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable |
| Organisation Internationale de la Migration (OIM) | Réunion de lancement officielle de la 3ème phase du programme global intitulé «Marketing migration work for sustainable development phase III» au Sénégal, le 29 mars 2021 en visio-conférence | M. Mody GUIRO 3ème Vice-président du CESE |
| Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural | Comité de pilotage du projet de développement d'une résilience à l'insécurité alimentaire récurrente au Sénégal, le 1er avril 2021 à l'Institut de Technologie Alimentaire | M. Ndane DIOUF Président de la commission du développement rural |
| Ministère de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants | Atelier national de restitution des résultats de l'Axe 1 du Projet d'Appui à l'Elaboration, au Suivi et Evaluation des Politiques Publiques sensibles au genre (PASEMEPP), le 29 mars 2021, en visio-conférence | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Ministère l'Environnement et des Etablissements classés | Atelier de renforcement de capacités sur le manuel de procédures de non-objections du Fonds vert pour le climat au Sénégal, le 31 mars 2021, à l'hôtel Onomo de Yoff | M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable |

| | | |
|--|--|---|
| Ministère de la Santé et de l'Action sociale | Atelier de renforcement de capacités sur le manuel de procédures de non-objections du Fonds vert pour le climat au Sénégal, le 31 mars 2021, à l'hôtel Onomo de Yoff | M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable |
| Ministère de la Santé et de l'Action sociale | Réunion du comité de pilotage du Projet Investir dans la Santé de la Mère de l'Enfant et de l'Adolescent (ISMEA), le 31 mars 2021, au Ministère de la Santé | Dr. Sadia FATY Rapporteur de la commission de la santé et des affaires sociales |
| Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) du Sénégal | Atelier d'auto évaluation du processus ITIE au Sénégal, le 13 avril 2021, à l'hôtel le Ndiambour | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Consortium pour la Recherche économique et sociale | Webinaire sur la « gouvernance économique, politique et l'accès aux services sociaux de base », le 16 avril 2021, à l'hôtel Good Rade | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Ministère de la Santé et de l'Action sociale | Réunion du comité de pilotage du projet «Amélioration de la santé et du bien-être des femmes et des adolescents dans les 5 régions du sud du Sénégal, le 22 avril 2021, au Ministère de la Santé et de l'Action sociale | Dr. Sadia FATY Rapporteur de la commission de la santé et des affaires sociales |
| Ministère du Développement communautaire et de l'Équité sociale et territoriale | 5ème session du COPIL du MDCEST, le 29 avril 2021, en visio-conférence | Mme Maimouna Isabelle DIENG Présidente de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse |
| Secrétariat Général du Gouvernement | 4ème réunion du Comité de Pilotage (COPIL) du Haut Conseil national de la Sécurité sanitaire mondiale (HCNSSM) le 27 avril 2021, à la Salle de conférence du 10ème étage du Building administratif (présentiel et virtuel) | Dr. Sadia FATY Rapporteur de la commission de la santé et des affaires sociales |
| Ministère de l'Environnement et du Développement durable | Revue annuelle conjointe 2021 du MEDD, les 27 et 28 avril 2021 à l'Hôtel Pullman | M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable |

| | | |
|---|---|--|
| Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries | Comité de pilotage du projet phare hub minier régional du PSE, le 25 mai 2021, à l'hôtel Radisson Blu | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural | Forum national sur le foncier au Sénégal, les 18 et 19 mai 2021, en visio-conférence | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance et M. Mamour Ndary BA Président de la commission du développement territorial et local |
| Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Atelier de lancement de la stratégie Adapt'Action, le 20 mai 2021, à l'hôtel Novotel Dakar | M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable |
| Gorée Institute | Atelier régional de capitalisation sur les bonnes pratiques et leçons apprises dans la gouvernance des ressources minérales en Afrique de l'Ouest, les 26 et 27 mai 202, à l'Île de Gorée | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries | Réunion de validation de la politique industrielle du Sénégal, le 14 juin 2021, à l'hôtel Radisson Blu | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Amnesty International | Atelier de lancement du projet « renforcer la lutte contre la pêche INN » au Sénégal, le 27 mai 2021, à l'hôtel Terrou-Bi | M. Ndane DIOUF Président de la commission du développement rural |
| Ministère du Développement Industriel et des petites et moyennes Industries | Journée de verdissement du pôle urbain de Diamniadio, le 5 juin 2021, au Site aménagé en face de la sphère ministérielle du 2ème arrondissement du pôle urbain de Diamniadio | M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable |
| Ministère de l'emploi de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'insertion | 8ème revue annuelle du programme d'amélioration de la qualité, les 3 et 4 juin 2021, à l'Auditorium de la sphère ministérielle OTD, Diamniadio – Dakar | M. El Hadji Momar SAMB Président de la commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'emploi et du travail |

| | | |
|--|--|--|
| Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural | 1ère Concertation sur le dialogue national des systèmes alimentaires, les 3 et 4 juin 2021, en visio-conférence | M. Ndane DIOUF Président de la commission du développement rural |
| Corps Africa Sénégal | Cérémonie de fin de service des volontaires de la Cohorte, les 03 et 04 juin 2021, à l'hôtel Novotel de Dakar | M. Ibrahima SY Vice-président de la commission de l'artisanat, de la culture, du tourisme et des sports |
| Eglise Catholique du Sénégal | Forum commémorant le 25ème anniversaire de la lettre pastorale des évêques du Sénégal publiée en 1994 sur le thème : « Bâtir ensemble un Sénégal de justice et de paix », du mardi 8 au mercredi 9 Juin 2021 à Thiès | M. Emile WARDINI Rapporteur de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture |
| Ministère de la Justice | Journée de l'Enfant Africain, les 16 et 17 juin 2021, à la Salle de Conférence Building Mamadou DIA | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Ministère de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants | « Forum Génération Egalité », organisé le mardi 22 Juin, à l'hôtel Terrou-Bi | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Association Sénégalaise des Droits Constitutionnel | Cérémonie de présentation de l'ouvrage « Textes Fondamentaux de la République du Sénégal », le 12 juin 2021, à la Maison d'édition l'Harmattan-Sénégal, Dakar | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Ministère de la Justice | Cérémonie d'installation des membres de la Commission nationale de Gouvernance, le 22 juin 2021, à l'hôtel King Fadh Palace | M. Abdou Salam GUEYE et Mme Gamou FALL Président et Vice-présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Ministère de la Justice | Célébration de la journée du MAEP, le 24 juin 2021, à l'hôtel Terrou-Bi | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |

| | | |
|---|---|---|
| Sonatel | Cérémonie de présentation du Rapport développement durable de Sonatel, le 23 juin 2021, dans les locaux du siège de la SONATEL. | M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'Environnement et du développement durable |
| Conseil National de Sécurité Alimentaire | Forum sur les Perspectives Alimentaires, les 22 et 23 juin 2021, à l'hôtel King Fadh Palace | M. Ndane DIOUF Président de la commission du développement rural |
| Ministère des Mines et de la Géologie | Atelier de partage des principaux résultats du système de cadastre minier, le 24 juin 2021, à l'Auditorium de la Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Diamniadio - Dakar | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| La Poste | Atelier de lancement du processus de déploiement des solutions développées dans le cadre du programme Poste Challenge, le 29 Juin 2021, à la Direction générale de la Poste | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS) | Célébration de la journée de la Renaissance scientifique en Afrique, le Mercredi 30 Juin 2021 à l'Auditorium du Musée des Civilisations Noires | Mme Maimouna Isabelle DIENG Présidente de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse |
| Initiative Prospective Agricole et Rural (IPAR) | Forum national sur les droits fonciers des femmes au Sénégal, le 25 juin 2021, à l'hôtel Novotel | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS) | Colloque international de promotion et de partage de bonnes pratiques en Conseil scientifique aux Gouvernements, le 5 et 6 Juillet 2021 au Radisson Blu | Maitre Amadou Moustapha NDIAYE 2ème Vice-président du CESE |
| Partners West Africa | Atelier sur la sécurité routière, du 6 au 7 Juillet 2021, à l'hôtel le Ndiambou | M. Mamour Ndary BA M. Mouhamadou Abib NIASS et M. Ibrahima GAYE respectivement Président, Vice-président et Rapporteur de la commission du développement territorial et local |

| | | |
|--|---|--|
| Ministère de l'Eau et de l'Assainissement | Inauguration de la troisième usine de traitement d'eau potable de Keur Momar SARR, le 10 juillet 2021 | Mme Adja Coumba NDIAYE 2ème Secrétaire élue du CESE |
| Ministère du Développement Industriel et des petites et moyennes industries | Réunion virtuelle pour les décideurs politiques sur l'importance de la normalisation pour l'économie nationale, le 15 juillet 2021 | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Association Sénégalaise d'évaluation SENEVAL | Atelier sur l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, les 13 et 14 juillet 2021, à l'hôtel Terrou-Bi | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Office National de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) | Commémoration de la journée Africaine de lutte contre la corruption, le 12 juillet 2021, à l'Amphithéâtre de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Ministère des Mines et de la Géologie | Atelier de validation nationale de la Politique Sectorielle actualisée du ministère des Mines et de la Géologie, le 29 juillet 2021, à l'Auditorium de la Sphère Ministérielle OTD à Diamniadio – Dakar | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Convocation des membres de la commission nationale de conservation des sols (CNCS), le 15 juillet 2021, à la Salle de conférence du Ministère de l'Environnement et du Développement durable | M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable |
| Conseil des notables Lébous du grand Cap-Vert Rufisque | Parrainage et patronage de la journée des Régates Thiawlène (Rufisque), le 24 juillet 2021 | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| La Poste | Assemblée Générale de la Société nationale La Poste, le 6 août 2021, à l'hôtel Radisson Blu Dakar | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |

| | | |
|--|--|---|
| ONG 3D | Atelier de partage et de réflexion sur la gestion du fonds Force COVID-19, le 26 août 2021, à l'hôtel Radisson Blu | M. Emile WARDINI Rapporteur de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture |
| Comité national CODEX pour les aliments sûrs et sains | Atelier de restitution des données de contamination par les aflatoxines dans les arachides prêtes à être consommées, le 30 août 2021, à la Salle de conférence du Centre Anti poison – Hôpital de Fann | Dr. Sadia FATY Rapporteur de la commission de la Santé et des Affaires sociales |
| Ministère de l'Environnement et du Développement durable | Atelier de lancement de la 2ème phase du projet de développement d'approche politique dans le cadre de l'article 6/ DAPA, le 30 septembre 2021, à l'hôtel King Fahd Palace | M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable |
| Laboratoire de Recherches économiques et monétaires (LAREM) de l'UCAD | Atelier d'échanges et de partages autour de l'endettement et le développement au Sénégal, 23 Septembre 2021, à l'hôtel le Ndiambour | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Ministère de l'Education nationale | Réunion de partage sur la préparation du séminaire de rentrée, le 04 octobre 2021, à l'hôtel Terrou-Bi | M. Momar SAMB Président de la commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'emploi et du travail |
| United States Institute of Peace | Conférence nationale sur la sécurité collaborative, les 26 et 27 octobre 2021, à l'hôtel King Fahd Palace | M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance |
| Agence de Développement Municipal (ADM) | Atelier de sensibilisation et de partage sur les opportunités et les modalités de financement de projet d'investissement dans les collectivités territoriales, le 08 octobre 2021, à l'hôtel King Fahd | M. Mamour Ndary BA Président de la commission du développement territorial et Local |
| Ministère de l'Education nationale | Séminaire de rentrée, du 07 au 09 octobre 2021, à l'hôtel Les Filaos - Saly Portugal | M. Mouhamadou Lamine FALL Conseiller |

| | | |
|--|--|---|
| Ministère de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants | Exposition Universelle Dubai 2020, du 10 au 15 octobre 2021 à Dubai | Mme Aida SOUGOU 5ème Vice-Présidente du CESE |
| Ministère de l'Élevage et des Productions animales | Lancement de la Campagne de vaccination du cheptel 2020-2021, le 26 octobre 2021, au Ranch de Dolly | M. Sidel SOW Conseiller |
| Ministère du Développement Industriel et des petites et moyennes Industries | Réunion du comité de pilotage du projet « agropole compétitive et intégrée », le 26 octobre 2021, à l'hôtel des Almadies | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Ministère de l'Environnement et du Développement durable | Atelier de partage du rapport d'analyse et de diagnostic consolidés, le 26 octobre 2021, à l'hôtel Terrou-Bi | M. Omar BA 4ème Vice-président |
| Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie (AEME) | Atelier de formation sur le financement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, le 26 octobre 2021, à l'hôtel Terrou-Bi | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Ministère des Mines et de la Géologie | 6ème édition du Salon International des Mines, du 02 au 04 novembre 2021, à l'Hôtel King Fadh Palace | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Ministère du Pétrole et des Energies | Atelier de formation portant sur la procédure d'attribution des permis pétroliers via le cadastre pétrolier du Sénégal (CPS), le 23 novembre 2021, en visio-conférence | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Fondation Heinrich Boll | Travaux sur la gouvernance migratoire au Sénégal, le mardi 23 novembre 2024, à l'Hôtel Océan | M. Mody GUIRO 3ème Vice-président |
| Ministère de l'Environnement et du Développement durable | Atelier de restitution des résultats de la COP-26, le 23 novembre 2021, à Amphithéâtre du Ministère de l'Environnement et du Développement durable | M. Omar BA 4ème Vice-président |

| | | |
|--|--|---|
| Ministère de l'Environnement et du Développement durable | Réunion de la Commission Nationale de Conservation des Sols, le 30 novembre 2021, à la Salle de conférence du Ministère de l'Environnement et du Développement durable | M. Omar BA 4ème Vice-président du CESE |
| Fondation Konrad Adenauer | Cérémonie d'ouverture du colloque plaidoyer pour le dialogue interreligieux « Religion et Santé », les 1er et 2 décembre 2021, à l'hôtel King Fahd Palace | Dr. Sadia FATY Rapporteur de la Commission de la Santé et des Affaires sociales |
| Association pour le Développement de l'Énergie en Afrique (ASDEA) | Atelier d'information sur la situation du secteur énergétique post COVID-19, le 7 décembre 2021, à l'hôtel Terrou Bi | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Ministère du Développement communautaire, de l'Équité sociale et territoriale | 7ème session du Comité de pilotage unique des programmes nationaux (COFIL), le 16 décembre 2021, à Days Hotel & suites | Mme Maimouna Isabelle DIENG Présidente de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse |
| Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes industries | Lancement des travaux de l'Agropole Sud, le 20 décembre 2021, à Ziguinchor | Mme Rougiatou BARRY et M. Lamine DIAWARA Conseillers |
| Ministère du Pétrole et des Énergies | Conférence – exposition MSGBC Oil, Gas and Power, les 16 et 17 décembre 2021, au Centre de conférence Abdou Diouf (CICAD) – Diamniadio | M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies |
| Conseil sénégalais des Femmes | Cérémonie de lancement national du projet COSEF, élection locales 2022 : Journée de partage de sensibilisation et d'accompagnement, le 15 décembre 2021, à l'hôtel King Fahd Palace | Mme Aïda SOUGOU 5ème Vice-présidente |
| Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique | Atelier national de partage des résultats de l'audit organisationnel et de l'évolution institutionnelle du secteur des déchets solides, le 16 décembre 2021, à l'hôtel Fleur de Lys de Point E | M. Omar BA 4ème Vice-président du CESE |
| Ministère des Pêches et de l'Économie maritime | Cérémonie d'installation officielle du Bureau du Réseau national des conseils locaux de pêche artisanale, le 28 décembre 2021, à l'hôtel Pullman Téranga | M. Thierno MBENGUE Conseiller |

REPRESENTATIONS DE L'ANNEE 2021

| COMITE | OBJET | REPRESENTANT DU CESE |
|--|---|---|
| 9ème Forum mondial de l'Eau | <p>Mise en place de quatre groupes de travail pour prendre en charge la préparation des contenus afférents aux priorités du Forum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurité de l'eau et de l'assainissement ; - eau et développement rural ; - coopération ; - outils et moyens | <p>Mme Voré Gana SECK Sécurité de l'eau et de l'assainissement</p> <p>M. Ndane DIOUF Eau et Développement rural</p> <p>M. Fodé DIOP Coopération</p> <p>M. Mamour Ndary BA Outils et Moyens</p> |
| Comité de pilotage unique des programmes nationaux | <p>Fixer les orientations stratégiques des programmes nationaux (PUMA, PUDC et PROMOVILLES) de l'Equité territoriale du Ministère du Développement communautaire et de l'équité territoriale</p> | <p>Mme Maimouna Isabelle DIENG Présidente de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse</p> |
| Commission nationale de Dialogue des Territoires (CNDT) | <ul style="list-style-type: none"> - Définir les mécanismes de coopération territoriale ; - Accompagner le Gouvernement dans la promotion des Groupement d'intérêt communautaire | <p>Titulaire : M. El Hadj Ibrahima MBOW Secrétaire Elu</p> <p>Titulaire : M. Mamour Ndary BA Président de la commission du développement territorial et local</p> <p>Suppléant : Monsieur Ismaila SOW Membre CESE</p> <p>Suppléant : M. Mouhamadou Abib NIASS Vice-Président de la commission du développement territorial et local</p> |

| | | |
|--|---|--|
| <p>Commission d'évaluation des décisions issues du Conseil présidentiel sur l'Enseignement supérieur et la Recherche</p> | <p>Examiner les directives issues du Conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur et la Recherche</p> | <p>M. El Hadji Momar SAMBE Président de la commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, et de l'emploi</p> |
| <p>Comité national de suivi du Schéma de Développement de l'Espace régional (S.D.E.R) de l'UEMOA</p> | <p>Assurer le suivi de la mise en œuvre du SDER suivant les orientations du Comité de Pilotage Régional et travailler en étroite collaboration avec les ministres sectoriels.</p> | <p>M. Mamour Ndary BA Président de la commission du développement territorial et local</p> |
| <p>Conseil d'orientation de l'Observatoire national des Investissements (ONI)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Assister le Président de la République et le Gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique définie en matière de promotion et de développement des investissements publics et privés. - Rassembler, analyser et diffuser les données relatives aux dynamiques de l'investissement au Sénégal. - Assurer, la veille stratégique sur l'exécution de la politique nationale d'investissement. | <p>Titulaire : M. Mbagnick DIOP Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture ;</p> <p>Suppléant : M. Ibou NDIAYE Vice-président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture</p> |
| <p>Comité technique de Suivi et d'évaluation de la Stratégie nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC) de l'OFNAC</p> | <p>Le Comité technique se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité des membres pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNLCC et donner les directives nécessaires pour une bonne exécution.</p> | <p>Titulaire : M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission de la bonne gouvernance, de l'équité et du genre ;</p> <p>Suppléant : Mme Gamou FALL Vice-présidente de la commission de la bonne gouvernance, de l'équité et du genre</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>Comité technique de suivi des ressources financières et budgétaires des collectivités territoriales</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Statuer et valider la stratégie de collecte et d'analyse des données financières et budgétaires. - Suivre le déploiement et l'opérationnalisation de l'application informatique de suivi et d'analyse financière et budgétaire des collectivités territoriales. | <p>M. Mamour Ndary BA Président de la commission du développement territorial et local</p> |
| <p>Commission nationale de Gouvernance (CNG) du Ministre de la Justice</p> | <p>Partager les orientations stratégiques et réalisations du MAEP (Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs)</p> | <p>Titulaire : M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission de la bonne gouvernance, de l'équité et du genre</p> <p>Suppléant : Mme Gamou FALL Vice-présidente de la commission de la bonne gouvernance, de l'équité et du genre</p> |
| <p>Comité de concertation et de dialogue sur la gouvernance des ressources naturelles et foncières au Sénégal</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une meilleure prise en compte des règles de gouvernance et d'exploitation des ressources ; - Accompagner l'État et les acteurs locaux dans la mise en œuvre des réformes foncières (outils, capitalisation de connaissance...). | <p>Mme Voré Gana SECK Présidente de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable</p> <p>M. Mamour Ndary BA Président de la commission du développement territorial et local</p> <p>M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission de la bonne gouvernance, de l'équité et du genre</p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>Comité de Supervision des critères d'éligibilité au financement du Millenium Challenge Corporation (MCC)</p> | <p>Définir et coordonner la mise en œuvre des grandes orientations de la CAP-MCA Sénégal II en matière de suivi-évaluation de la performance du Sénégal au regard des critères d'éligibilité au financement des fonds du Millennium Challenge Coporation (MCC).</p> | <p>Titulaire : M. Mbagnick DIOP Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture</p> <p>Suppléant : M. Ibou NDIAYE Vice-président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture</p> |
| <p>Conseil national de Développement de la Nutrition (CNDN)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination, bonne exécution et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de nutrition ; - Elaborer les stratégies appropriées pour l'exécution des programmes nationaux de nutrition. | <p>M. Ndane DIOUF Président de la commission du développement rural</p> |
| <p>Comité de pilotage du projet « Amélioration de la santé et du bien-être des femmes dans les 5 régions du Sud du Sénégal »</p> | <p>Assurer le suivi de la mise en œuvre du projet.</p> | <p>Dr. Sadia FATY Rapporteur de la commission de la santé et des affaires sociales</p> |
| <p>Comité de pilotage du Haut Conseil national de la Sécurité sanitaire mondiale</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le système de sécurité sanitaire national avec une approche multisectorielle de la santé humaine dans sa globalité ; - Prévenir, détecter et préconiser des solutions contre la propagation de maladies en se basant notamment sur un système de management inclusif. | <p>Dr. Sadia FATY Rapporteur de la commission de la santé et des affaires sociales</p> |
| <p>Comité de pilotage du projet phare hub minier régional du PSE</p> | <p>Partage du rapport d'orientation méthodologique de l'étude de faisabilité et de la feuille de route de structuration du projet</p> | <p>M. Cheikh DIOP Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies</p> |

| | | |
|---|---|--|
| <p>Commission Nationale de Conservation des Sols (CNCS)</p> | <p>Statuer sur les demandes de déclassement de Forêts classées.</p> | <p>M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable</p> |
| <p>Comité de pilotage du projet « Agropoles compétitives et intégrées »</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Etat d'avancement de la mise en place des Agropoles Nord, Sud, Centre, Est et Ouest ; - Situation des contraintes rencontrées et recommandations. | <p>M. Cheikh DIOP Président de la Commission du Développement industriel, de l'Energie et des Technologies</p> |
| <p>Comité technique national pour l'éradication des violences basées sur le genre (VBG) et la promotion des droits humains</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Collecter et analyser les données sur les VBG à différents niveaux d'intervention ; - Appuyer la mise en place d'un système de prévention et de prise en charge intégrée des VBG en créant une synergie d'actions et de référencement entre les différents acteurs ; - Appuyer le suivi-évaluation des interventions. | <p>M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission de la bonne gouvernance, de l'équité et du genre</p> |
| <p>Comité de pilotage du Cadre de Coopération entre le GGGI (Global Green Growth Institute) et l'Etat du Sénégal</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la croissance verte ; - Assurer la supervision d'ensemble des mécanismes de mise en œuvre et en assurer leur adéquation avec les objectifs du pays. | <p>M. Fodé DIOP Rapporteur de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable</p> |

